

L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

Pluies acides 1972
1983

Pêche et droit de la mer
Négociations collectives et reprise
Consommateurs et protectionnisme
Perspectives économiques

Sommaire

DISCUSSIONS MINISTÉRIELLES A L'OCDE : ÉCHANGES, FINANCES, REPRISE ÉCONOMIQUE	3
LES PLUIES ACIDES <i>par Ian M. Torrens</i>	9
SUREXPLOITATION DES RESSOURCES ET LE NOUVEAU DROIT DE LA MER <i>par Karl Sullivan</i>	16
LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET LA REPRISE ÉCONOMIQUE <i>par Oliver Clarke</i>	19
LES CONSOMMATEURS : UNE FORCE CONTRE LE PROTECTIONNISME	22
L'AIDE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT : NOUVEAUX CHIFFRES	26
LES POINTS ESSENTIELS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, JUILLET 1984	30
PROBLÈMES ET STRATÉGIES ÉCONOMIQUES DE DEUX PAYS : PORTUGAL ET TURQUIE	35
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE	38

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION:
Service de l'information de l'OCDE,
Château de la Muette, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur. L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) - Tél : (1) 524.81.66
F48,00 £4.80 \$EU11.00

Le numéro :
F9,00 £0.90 \$EU2.00

RÉDACTEUR EN CHEF: Jane Bussièrre

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT:
Ulla Ranhall-Reyners

DIRECTION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE:
Marc Delemme

ASSISTANTS :
Rina Maiden,
Gérald Tingaud

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :
Silvia Thompson Lépot

Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef

PHOTOS : Couverture : Stern; pages 4, 5 : L. Jouan-OCDE; page 10 : dessin par Claire Cormier pour « Ça m'intéresse »; pages 13, 14 : Service d'information néo-zélandais; page 17 : Crombie McNeill-Office national du film du Canada; page 25 (en haut à gauche) : Sygma; (à droite) : J.P. Laffont-Sygma; (en bas) : Ulysse Gosset-Sygma; page 27 : Grethe Mathismæn-NORAD; page 29 : DDA, Suisse; page 36 : Salgado Jr.; page 37 : Alain Keler-Sygma.

Discussions ministérielles à l'OCDE : échanges, finances, reprise économique

Le Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, réuni les 17 et 18 mai au niveau des ministres, s'est mis d'accord sur les politiques nécessaires pour renforcer le système international de relations commerciales et financières et faire en sorte que la reprise économique débouche sur une croissance durable génératrice d'emplois.

La réunion était présidée par Paavo Väyrynen, ministre des affaires étrangères, et Jermu Laine, ministre du commerce extérieur, de la Finlande. Les vice-présidents étaient Otto Graf Lambsdorff, ministre fédéral de l'économie, et Hans Werner Lautenschlager, secrétaire d'État, ministère fédéral des affaires étrangères, de l'Allemagne, ainsi que Kaya Erdem, ministre d'État et premier ministre adjoint, et Vahit Halefoglu, ministre des affaires étrangères, de la Turquie.

Les ministres ont félicité Emile van Lennep, secrétaire général, pour l'autorité et la compétence avec lesquelles il a dirigé et animé l'Organisation et l'en ont vivement remercié. Ils ont souligné le caractère exceptionnel de la contribution qu'il a apportée à la cause de la coopération économique internationale durant les quinze dernières années. Ils lui ont présenté tous leurs vœux pour l'avenir. Le Conseil a nommé pour lui succéder, à compter du 30 septembre 1984, Jean-Claude Paye, actuellement directeur des affaires économiques et financières au ministère français des relations extérieures.

Les ministres ont reconnu que la baisse du niveau de l'inflation et la reprise économique offrent des conditions favorables à la réalisation des objectifs économiques suivants dans les pays de l'OCDE au cours des quelques prochaines années :

- une croissance économique durable, assortie d'une plus grande convergence des évolutions à l'intérieur de la zone de l'OCDE, et permettant un recul effectif du chômage qui reste élevé, particulièrement en Europe
- une réduction de l'inflation et une baisse des taux d'intérêt
- une croissance vigoureuse des investissements, mettant à profit les techniques nouvelles et l'évolution des marchés
- une expansion généralisée des échanges mondiaux
- des apports continus et, le cas échéant, accrus de ressources aux pays en développement, leur permettant de renforcer leurs possibilités de développement par des investissements productifs.

En conséquence, les gouvernements qu'ils représentent entendent :

- créer un environnement économique et financier stable qui permette aux marchés de fonctionner efficacement
- encourager l'adaptabilité et l'innovation : dans les secteurs privés, dans les secteurs publics et à l'échelle internationale, accroissant ainsi la capacité de réaction des structures économiques et sociales

- tenir dûment compte, dans leurs politiques, de l'interdépendance économique internationale
- prendre des mesures pour assouplir et démanteler les restrictions aux échanges et les mesures internes qui les faussent, ainsi que pour renforcer davantage le système commercial multilatéral
- renforcer et améliorer les relations commerciales, financières et d'investissement avec les pays en développement dans l'intérêt mutuel des parties ; et fournir une aide accrue et plus efficace aux pays en développement les plus démunis dans leur difficile effort d'ajustement et de développement.

Les ministres sont convenus d'œuvrer en faveur d'un environnement économique et social dans lequel le changement, inhérent au processus de croissance, serait accueilli pour les nouvelles possibilités qu'il offre et non repoussé comme une menace. Ils ont reconnu que la poursuite de politiques propres à accroître la capacité de réaction des structures économiques requiert un juste partage des avantages et des coûts du changement. Pour relever les défis auxquels il est confronté, chaque pays doit adapter ses mécanismes institutionnels en tenant compte de son passé et des réalités présentes.

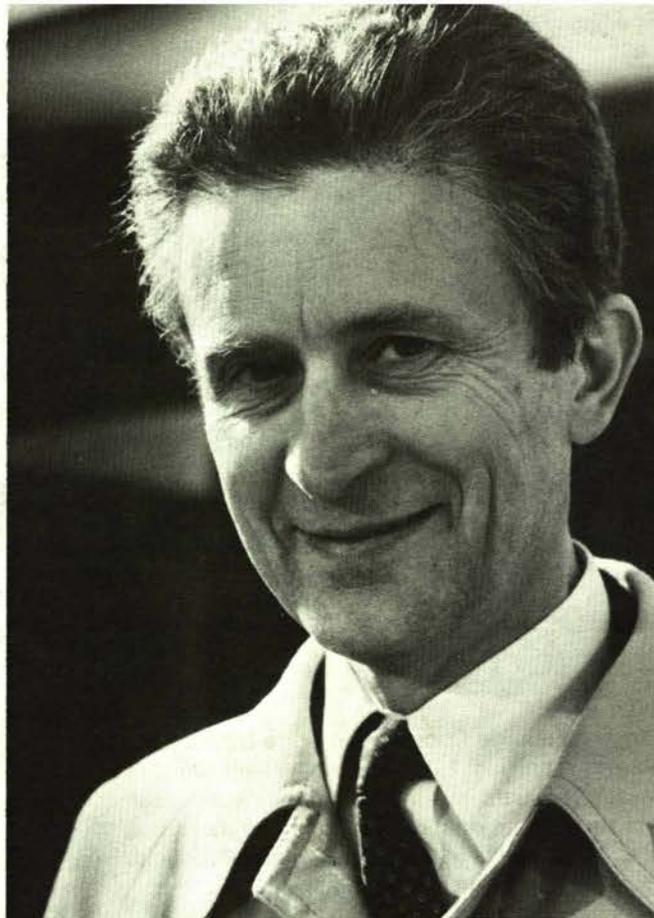
Assurer une croissance durable

L'équilibre macro-économique

Les ministres ont réaffirmé qu'un faible taux d'inflation est une composante essentielle d'un environnement économique stable conduisant à une croissance plus forte et à une progression de l'emploi.

Ils ont reconnu le rôle déterminant de la politique monétaire. Ils ont reconnu le fait que, dans le début des précédentes phases de reprise, l'expansion monétaire avait souvent stimulé l'activité de manière excessive et ils ont résolu d'éviter qu'il en soit ainsi. Chaque pays emploiera naturellement les méthodes de contrôle monétaire adaptées à sa situation propre, mais il importe que les politiques mises en œuvre soient compatibles avec les objectifs à moyen terme d'une plus grande stabilité des prix et d'une croissance durable en termes réels. Il est approprié d'accorder une attention particulière à une expansion stable et modérée des agrégats monétaires, et certains pays Membres trouvent qu'un cadre d'évolution du revenu nominal est utile à cet égard. Dans certains pays Membres, il sera indiqué d'accorder plus de poids à d'autres indicateurs, tels que le taux de change.

Les ministres ont reconnu que des déficits budgétaires importants peuvent laisser en héritage une lourde dette publique, des



L'actuel Secrétaire général de l'OCDE, Emile van Lennep (Pays-Bas) et Jean-Claude Paye (France) que le Conseil réuni au niveau ministériel a nommé pour lui succéder à compter du 30 septembre 1984.

La réunion ministérielle des affaires étrangères ; Willem van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE ; Jean-Claude Paye, Ministre des affaires étrangères.

taux d'intérêt élevés et une formation de capital réduite dans le secteur privé. Le problème est aggravé par la charge croissante des intérêts de la dette. Dans les quelques pays où l'endettement du secteur public a été suffisamment maîtrisé et où la situation budgétaire est saine, il peut être possible d'abaisser le niveau général de la fiscalité. Dans beaucoup de pays, y compris certains grands pays, on prévoit que les déficits resteront importants malgré la reprise ; les gouvernements entendent réduire ces déficits en diminuant la part des dépenses dans le revenu national et en accroissant les recettes dans la mesure où les dépenses ne peuvent être comprimées. Un ajustement des politiques budgétaires dans ce sens contribuerait à une reprise plus équilibrée, et donc plus durable. De manière générale, les ponctions opérées par le secteur public sur l'épargne nationale devraient laisser une marge suffisante pour les investissements privés et pour les flux d'épargne des pays développés vers le monde en développement.

Les dépenses publiques devraient être maintenues dans des limites fixées à moyen terme par chaque pays pour la part des ressources totales à prélever par le secteur public. Dans le respect de ces limites, les dépenses publiques devraient faire une place de choix aux efforts et aux investissements favorisant la flexibilité. Dans beaucoup de pays Membres, des réformes sont requises pour ralentir la progression des dépenses au titre des programmes sociaux sans que les plus démunis en pâtissent. La simplicité, la stabilité et la valeur incitative des structures de la fiscalité jouent un rôle important pour les prises de décision du secteur privé.

Les ministres ont reconnu qu'à l'expérience des amples fluctuations accusées par les taux de change ces dernières années, il apparaissait souhaitable de s'employer à améliorer le fonctionnement du régime actuel des changes. Les gouvernements y contribueront principalement en suivant des politiques monétaires et budgétaires qui soient à la fois saines et soutenables en elles-mêmes et qui favorisent la convergence des politiques économiques. Les autorités devraient se tenir prêtes à intervenir dans l'hypothèse de désordres sur les marchés des changes.

Les ministres ont estimé que la politique énergétique continue de jouer un rôle important dans les résultats économiques. Il s'agit ici principalement de maintenir l'élan déjà acquis du point de vue de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et de la diversification des

sources d'approvisionnement, et de rester prêts à faire face à d'éventuelles ruptures d'approvisionnement pétrolier.

Des structures économiques capables d'adaptation

Les ministres ont reconnu la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'ajustement positives dans tous les secteurs de la vie économique, et ont approuvé une déclaration du Comité de politique économique dont les recommandations figurent dans l'encadré (p. 6). Ces politiques auraient pour effet de faciliter et non d'entraver l'adaptation des structures de production aux technologies nouvelles, à l'évolution des conditions des marchés et aux modifications de la compétitivité internationale. Les gouvernements ont à éliminer progressivement les mesures qui nuisent aux résultats économiques ou, lorsque cela n'est pas possible, à les remplacer par des dispositions respectant mieux le jeu du marché. Il est essentiel d'intensifier la concurrence, d'améliorer la réglementation et de favoriser des politiques commerciales plus ouvertes. Les progrès réalisés dans le sens d'un allègement des contraintes qui pèsent sur les marchés de capitaux doivent être consolidés et généralisés. Les ministres ont demandé à l'Organisation de renforcer ses procédures d'examen et d'évaluation des politiques d'ajustement dans une perspective économique globale.

Les ministres ont reconnu qu'une réduction durable du chômage pourrait être obtenue par une croissance soutenue et non inflationniste si celle-ci allait de pair avec un meilleur fonctionnement des marchés du travail. Les politiques concernant directement ou non le marché du travail devraient encourager le changement structurel, selon des modalités propres à créer des possibilités d'emploi et à faciliter l'adaptation des travailleurs et des groupes touchés. L'amélioration du fonctionnement des marchés du travail appelle la modification des mesures qui font obstacle au changement structurel et à la création d'emplois, ainsi que le renforcement des mesures qui encouragent la mobilité de la main-d'œuvre et l'acquisition de nouvelles qualifications. Elle appelle aussi une plus grande flexibilité du niveau des salaires réels et des coûts de salaires appropriés, tout en préservant la protection sociale. Là où il y a lieu, une action spécifique visant à influencer sur l'évolution des revenus peut aussi contribuer de manière positive à la maîtrise de l'inflation et au développement de l'emploi. Les ministres ont reconnu l'utilité



La réunion est présidée par la Finlande. De gauche à droite : Paavo Väyrynen, ministre des Affaires étrangères, Jim Breitenstein, ambassadeur, chef de la délégation permanente de la Finlande et Jarmo Laine, ministre du commerce extérieur.

de poursuivre la mise en œuvre de mesures spécifiquement conçues pour donner une expérience professionnelle et une formation aux jeunes et aux chômeurs de longue date. Étant donné la contribution que les négociations collectives et la recherche d'un consensus peuvent apporter à cet égard, les ministres ont demandé à l'Organisation de poursuivre ses travaux dans le sens des orientations définies plus haut, en consultation avec le BIAC et le TUAC.

Eu égard à l'importance des mutations en cours, sur les plans social, économique et technologique, les ministres ont souligné l'importance qu'il y a pour l'Organisation d'aborder l'ensemble de ces questions dans une perspective à moyen et long terme.

Le contexte mondial : coopération avec les pays en développement

Les ministres sont convenus que les pays de l'OCDE devraient renforcer encore leur coopération avec les pays en développement, afin de contribuer à leur reprise économique et de les aider à réaliser de nouveaux progrès dans la voie du développement.

Le problème de la dette

Les ministres ont noté que des progrès étaient actuellement faits pour gérer et contenir le problème de l'endettement international. Les problèmes d'endettement de certains pays en développement restent néanmoins graves, et les taux d'intérêt élevés alourdissent la charge du service de la dette. Les ministres ont estimé qu'il était essentiel que les gouvernements, les institutions financières internationales et la communauté bancaire s'engagent à poursuivre leur coopération pour assurer un effort d'ajustement effectif dans les pays débiteurs et permettre au système financier international de continuer à fonctionner efficacement.

Les politiques pour une amélioration des flux de ressources

Les ministres sont convenus qu'il importait de concentrer les efforts sur l'objectif fondamental consistant à faire en sorte que les apports financiers aux pays en développement correspondent aux besoins du développement et aux possibilités d'investissement, ce

qui contribuerait à l'utilisation efficace des ressources et éviterait que l'accumulation des endettements n'aboutisse à des situations insoutenables.

Les ministres ont souligné que, pour assurer des flux satisfaisants de ressources aux pays en développement, des politiques et une coopération internationale efficaces sont indispensables dans trois grands domaines :

- épargne adéquate des pays industrialisés
 - utilisation rationnelle du capital par les pays en développement
 - mécanismes efficaces d'intermédiation — marchés de capitaux privés, institutions financières internationales et aide.
- Ils sont convenus de la nécessité d'améliorer les politiques ainsi que l'action dans ces domaines, comme indiqué ci-après.

Les flux de ressources aux conditions du marché

L'expérience récente a montré que des politiques plus efficaces davantage axées sur le marché sont importantes pour l'obtention d'un flux soutenu de capitaux privés vers les pays en développement. Les ministres ont été d'avis que les institutions financières internationales pourraient encore renforcer leur rôle à cet égard. Le rôle du FMI pour étayer l'ajustement effectif a été jugé essentiel, de même que l'attention particulière de la Banque mondiale au développement à moyen et à long terme. C'est pourquoi les ministres ont préconisé un renforcement de la coopération entre le FMI et la Banque mondiale dans l'accomplissement de leurs vocations qui sont complémentaires.

L'aide publique au développement

Les ministres ont renouvelé leur engagement de maintenir et, dans la mesure du possible, d'accroître les apports d'aide de leurs pays en vue d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés au plan international, notamment en ce qui concerne les pays en développement les plus démunis. Ils se sont déclarés particulièrement préoccupés par l'évolution et les perspectives des pays à faible revenu, en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne, et ont appelé à un effort concerté des donateurs Membres du Comité d'aide au développement pour adapter leurs efforts et leurs politiques d'aide à la situation particulièrement difficile et aux besoins de ces pays. Les ministres se sont déclarés satisfaits des conclusions adoptées à la dernière réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement en vue d'accroître l'efficacité de l'aide par un renforcement de la coordination dans ce domaine. Ils ont estimé que les institutions multilatérales ont un rôle important à jouer dans l'apport d'aide financière et d'assistance technique ainsi que pour aider les pays en développement à mener des politiques plus efficaces. Ces institutions doivent disposer de moyens adéquats. Le rôle de l'Association internationale de développement est capital et la reconstitution adéquate de ses ressources présente un degré de priorité élevé.

L'aide et les financements privilégiés liés à des opérations commerciales

Les ministres ont affirmé leur volonté d'éviter toutes les pratiques de financement, de fait ou de droit, qui entraînent des distorsions dans les échanges et détournent les flux d'aide des objectifs de développement, et d'appliquer intégralement les lignes directrices qu'ils ont adoptées. Ils ont invité les instances compétentes de l'Organisation à agir rapidement pour améliorer les arrangements existants de manière à renforcer la transparence et la discipline dans ce domaine par tous les moyens appropriés. Des points de vue divergents ont été exprimés quant à l'opportunité d'inclure dans cette action des relèvements des seuils fixés pour les éléments de libéralité. Ils ont demandé à ces instances de faire rapport d'ici à la prochaine réunion du Conseil au niveau des ministres sur les progrès qui auront été faits en direction de ces objectifs.

L'investissement direct

Les ministres ont noté l'importante contribution que l'investissement direct extérieur peut apporter à l'efficacité de la production, des échanges, y compris du potentiel d'exportation, et des transferts de technologie, ainsi qu'à la réalisation d'un meilleur

équilibre entre le financement par l'emprunt et le financement par fonds propres dans les pays importateurs de capitaux. Ils ont demandé à l'Organisation d'améliorer le suivi des flux d'investissements directs ainsi que l'identification des principales mesures et conditions qui, dans les pays d'accueil et les pays investisseurs, sont le mieux à même de favoriser l'investissement direct, notamment en renforçant la confiance et la sécurité dans les pays investisseurs et dans les pays d'accueil, et d'aider les gouvernements des pays Membres à se préparer en vue de discussions constructives avec les pays en développement.

La politique commerciale dans l'optique des questions économiques et du développement

Les ministres ont reconnu que le bon fonctionnement du système ouvert d'échanges internationaux était dans l'intérêt de tous les partenaires commerciaux. Ils ont souligné la responsabilité particulière des pays développés à cet égard, mais aussi l'importance d'une intégration progressive des pays en développement dans le système. Les ministres ont souligné que le processus de libération

des échanges devrait être conduit de manière plus systématique, comme étant l'un des éléments de la politique économique et de développement de chaque pays. Les institutions financières internationales devraient être encouragées à intensifier leurs analyses, leurs avis et leur assistance technique sur les aspects du développement économique national touchant à la politique commerciale.

Le dialogue avec les pays en développement

Les ministres ont appuyé sans réserve les efforts actuellement déployés pour améliorer le dialogue avec les pays en développement, afin de permettre des discussions de fond visant à arriver à des solutions pragmatiques. Ils se sont en outre engagés à apporter une contribution positive à l'examen et à l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations unies pour le développement ainsi qu'aux grandes conférences des Nations unies qui se tiendront prochainement, c'est-à-dire la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et la Conférence internationale sur la population.

L'AIDE DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA PERSPECTIVE DE L'AJUSTEMENT POSITIF

Déclaration du Comité de politique économique

Les délégués ont souligné que les politiques d'ajustement positives continuaient d'être nécessaires au double plan national et international et ils ont réaffirmé les principes fondamentaux énoncés dans la déclaration ministérielle de 1982. Ils ont été d'accord pour penser que l'essor et le déclin d'activités particulières sont un aspect naturel de l'évolution économique et ne constituent pas en tant que tels une raison d'intervenir pour les pouvoirs publics. Toutefois, dans les cas où il apparaît justifié que des activités économiques particulières reçoivent une aide des pouvoirs publics, il convient que celle-ci soit transparente et qu'elle laisse, dans toute la mesure du possible, continuer de jouer les mécanismes du marché. Cette aide devrait autant que faire se peut, et notamment dans le cas des industries en situation de faiblesses structurelles, avoir un caractère temporaire, être liée à un programme de restructuration effective, et être progressivement supprimée suivant un calendrier pré-établi. Les ministres ont aussi rappelé que les considérations de sécurité nationale ou d'auto-suffisance ne devaient pas être utilisées à tort et à travers pour justifier des mesures impliquant une aide ou une protection excessive.

Compte tenu de l'expérience des deux dernières années et de la situation économique actuelle, les délégués sont d'accord pour penser que l'application des principes de base des politiques d'ajustement positives devrait plus spécifiquement viser à améliorer l'efficacité à moyen terme et à créer de nouveaux emplois viables, à contenir les pressions inflationnistes, et à préserver le système

ouvert d'échanges multilatéraux. D'une façon générale, il s'agit de déterminer plus clairement les mesures qui risquent d'être particulièrement dommageables d'un point de vue aussi bien intérieur qu'international, et d'indiquer d'autres voies permettant d'atteindre les mêmes buts à un moindre coût global. S'il est bien évidemment nécessaire d'adapter les politiques d'ajustement aux conditions spécifiques de chaque pays, trois priorités peuvent cependant être identifiées :

- Les politiques d'ajustement devraient être réorientées en vue d'assurer une efficacité accrue à moyen terme par une plus grande flexibilité et la recherche de formes originales d'utilisation des ressources. Afin de permettre la création de nouveaux emplois viables, les politiques de main-d'œuvre et les politiques sociales devraient mettre davantage l'accent sur le recyclage et le redéploiement, sans négliger pour autant la nécessité de dédommager ceux qui sont défavorablement affectés par les mutations structurelles. Afin de mettre à profit les possibilités de croissances offertes par les technologies nouvelles et la reprise qui est en cours, il conviendrait de revoir les mesures qui entravent l'efficacité des marchés financiers et l'offre de capitaux d'investissement à risques. La mise en œuvre d'une politique de la concurrence cohérente et vigoureuse peut non seulement améliorer l'efficacité des marchés pour les produits existants mais peut aussi faire baisser les barrières à l'entrée qui entravent l'accès à de nouvelles lignes de production d'avenir. Il faudrait aussi s'employer en priorité à réduire les barrières à la sortie qui empêchent le retrait

des ressources affectées à des activités qui ne sont plus viables, en mettant par exemple au point des procédures appropriées de faillite et de liquidation. Il faudrait que les mesures d'ajustement soient autant que possible appliquées de manière horizontale et non discriminatoire; toutefois, lorsque des mesures spécifiquement axées sur des activités déterminées s'avèrent nécessaires, il faut éviter qu'elles aboutissent à soutenir les producteurs les moins efficaces au détriment d'entreprises et d'activités plus prometteuses.

- Les gouvernements devraient agir sans tarder pour démanteler les mesures qui aggravent les pressions inflationnistes. L'action gouvernementale devrait être conçue de façon à limiter dans toute la mesure possible ce qui peut réduire l'offre concurrentielle de produits provenant des sources les moins coûteuses sur les marchés intérieurs. La croissance de la demande se raffermissant, il faut aussi veiller à ce que les mesures prises par les pouvoirs publics n'exacerbent les risques d'augmentations de salaires excessives. Les restrictions quantitatives aux importations, la limitation volontaire des exportations, les arrangements de partage des marchés et les autres dérogations qui affectent la situation concurrentielle normale, devraient faire l'objet d'un examen minutieux.

- Lorsqu'ils mettent au point leurs politiques d'aide, les gouvernements devraient tenir compte du risque de répercussions internationales défavorables. Afin d'éviter le cercle vicieux des surenchères — chaque pays s'efforçant d'égaliser ou de neutraliser l'aide fournie par les autres —

Les relations économiques Est-Ouest

Les ministres se sont déclarés satisfaits du programme de travail sur les relations commerciales et financières mené par l'Organisation. Ils ont noté que l'on a enregistré une amélioration de la situation financière à court terme de la plupart des pays d'Europe de l'Est, mais que les caractéristiques structurelles de l'économie de ces pays et les pratiques liées à leur système de commerce d'État affectent toujours de manière importante l'évolution à plus long terme des relations économiques Est-Ouest.

Les ministres ont rappelé à nouveau que les courants d'échanges et les flux de crédits Est-Ouest devraient être guidés par les indications du marché. A la lumière de ces indications, les gouvernements devraient continuer à faire preuve de prudence en matière financière sans accorder de traitement préférentiel. Les ministres sont convenus que l'Organisation devrait poursuivre l'examen des problèmes posés par les relations économiques Est-Ouest ainsi que des évolutions dans ce domaine, à la lumière des orientations définies l'an dernier.

les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les bénéficiaires ne puissent, en se servant de l'aide en question, acquérir un avantage économiquement injustifié sur les marchés mondiaux. En ce qui concerne les mesures prises par les pouvoirs publics sur le plan intérieur, on devrait donc s'inspirer de la nécessité de veiller à ce que l'affectation des ressources, non seulement au plan national, mais aussi au plan international, respecte des préoccupations d'efficacité à moyen terme, à ce que les pays évitent le plus possible de faire retomber sur d'autres la charge de l'ajustement, en particulier lorsqu'il s'agit de problèmes d'emploi, et à ce que, de façon plus générale, dans ses objectifs comme dans sa mise en œuvre, l'action des gouvernements soit compatible avec une économie internationale concurrentielle et avec le maintien d'un système ouvert d'échanges, d'investissement et de paiements.

Reconnaissant que de nombreux conflits économiques entre pays trouvent leur origine dans des problèmes et des actions qui se situent à l'échelon national, les délégués ont exprimé l'opinion que le climat de compréhension internationale pourrait être amélioré si les gouvernements, lorsqu'ils interviennent sur les marchés nationaux ou internationaux, respectaient le principe de transparence nécessaire dans la conception et la mise en œuvre de leur politique. Cette transparence, qui d'autre part accroîtrait l'efficacité de la politique gouvernementale à l'échelon national, pourrait être beaucoup plus grande si les gouvernements s'attachaient à :

• améliorer les informations dont disposent les administrations quant au niveau et à la répartition de l'aide fournie par l'administration centrale ainsi que par celles des États et des collectivités locales ainsi qu'à son évolution temporelle. Il

conviendrait de préciser d'un point de vue institutionnel, dans le cadre de l'administration publique, les procédures et compétences relatives à la collecte et la mise à jour de ces informations. Les informations recueillies devraient couvrir non seulement les transferts financiers directs mais aussi les transferts indirects résultant des allègements d'impôts et autres mesures fiscales ainsi que les formes d'aide extra-budgétaires

• accroître les efforts en vue de mieux évaluer l'aide des pouvoirs publics à l'industrie et aux régions et d'en apprécier les effets. Il est indispensable d'évaluer avec plus d'efficacité les coûts et les avantages des mesures de soutien si l'on veut pouvoir décider en toute rationalité si une aide doit ou non être accordée et, dans l'affirmative, de la forme qu'il convient de lui donner. L'aide fournie devrait être soumise à des examens critiques réguliers et impartiaux portant sur son objectif, sa conception, son administration, son destinataire ainsi que son utilisation finale. L'évaluation devrait prendre en compte les effets que les mesures en question peuvent avoir à plus long terme sur l'ensemble de l'économie et non pas se limiter aux préoccupations à court terme des activités spécifiques dont il s'agit. Il faudrait s'efforcer d'améliorer les méthodes de mesure utilisées pour comparer les coûts liés à la fermeture d'entreprises et ceux qu'implique la poursuite d'une aide des pouvoirs publics

• rechercher activement une plus grande transparence dans la mise en œuvre des politiques d'aide. Cela suppose que l'on améliore la cohérence des arrangements institutionnels en la matière, en définissant de façon précise les compétences et les buts visés, et en prenant les dispositions voulues pour que les objectifs et les effets des différents programmes d'assistance n'aillent pas à l'encontre les uns des autres. Il conviendrait aussi de veiller à la

Les échanges internationaux

La réduction des obstacles et des distorsions aux échanges

Les ministres ont rappelé l'engagement qu'ils avaient pris l'an dernier de mettre à profit les conditions favorables créées par la reprise économique pour renverser les tendances protectionnistes et pour assouplir et démanteler progressivement les restrictions commerciales et les mesures internes qui faussent les échanges. Dans un premier temps, les gouvernements sont convenus, sous réserve que les procédures internes requises soient menées à bien, d'avancer d'une année, soit au début de 1985, l'application de toutes les réductions tarifaires prévues pour 1986 par les Négociations commerciales multilatérales (NCM). Les ministres ont exprimé l'espoir que, à travers un tel processus d'accélération, les dernières réductions tarifaires prévues par les NCM pourraient être intégralement appliquées au plus tard au début de 1986, soit avec un an d'avance. Les pays Membres qui n'accordent pas déjà à toutes les importations des pays les moins avancés l'accès de leur

cohérence des mesures tant en ce qui concerne les conditions auxquelles une aide spécifique est subordonnée que le calendrier suivant lequel elle doit être progressivement supprimée

• permettre à tous les groupes intéressés ainsi qu'au grand public d'accéder plus largement aux analyses et évaluations visant l'élaboration, la mise en œuvre et les conséquences de l'action gouvernementale à la fois pendant le processus de prise de décision et au cours du suivi. De cette manière, il serait possible de mieux s'opposer aux pressions qu'exercent des secteurs relativement étroits en vue d'obtenir une aide, en faisant intervenir une représentation plus large des intérêts en cause.

La transparence a aussi une dimension internationale. Il est essentiel que les gouvernements parviennent à un consensus sur l'attitude à adopter face aux politiques d'ajustement. Les délégués sont d'accord pour penser qu'il y a lieu de renforcer encore les mécanismes institutionnels de notification, de consultation et de coopération dans les cas où les mesures intérieures d'aide risquent de provoquer des frictions internationales. Ils ont reconnu l'importance de cette coopération si l'on veut éviter que des pays fassent retomber sur d'autres la charge de l'ajustement et en particulier des problèmes de l'emploi dans certaines branches, si l'on veut rompre le cercle vicieux du processus cumulatif qu'impliquent les surenchères en matière de subvention, si l'on veut rétablir la confiance nécessaire à l'investissement et préserver les avantages d'un système d'échanges mondiaux ouverts. Ces mécanismes devraient conserver un caractère véritablement multilatéral et non prendre des formes bilatérales, et ils devraient aider l'OCDE, le GATT, le FMI et les autres organisations internationales à jouer leurs rôles respectifs.

marché en franchise et hors quota s'efforceront d'aller plus avant dans ce sens, en particulier dans le cadre de leurs schémas de préférences généralisées.

Les ministres se sont également mis d'accord sur le programme de travail suivant en vue de l'élaboration de propositions spécifiques d'action individuelle et collective :

- identifier dans chaque secteur les possibilités d'agir en ce qui concerne les mesures limitant et faussant les échanges, en tenant compte de la situation économique générale de chaque secteur et de l'ajustement qui a été opéré ; un rapport sur les possibilités d'action concertée, notamment de mesures spécifiques visant à accroître les importations en provenance des pays en développement, devrait être établi d'ici la prochaine réunion du Conseil au niveau des ministres
- renforcer la transparence et la discipline dans le domaine du financement des échanges et de l'aide, comme indiqué au paragraphe sur l'aide et les financements privilégiés liés à des opérations commerciales
- encourager chaque pays Membre à évaluer pleinement les conséquences économiques de toute nouvelle mesure restrictive qu'il viendrait à envisager, et à identifier les mesures de libération propres à en compenser les effets
- redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur les sauvegardes.

Les ministres ont en outre demandé aux Comités compétents de l'Organisation :

- d'examiner les moyens appropriés et, le cas échéant, de prendre des mesures pour améliorer les arrangements existants au sein de l'OCDE pour traiter des mesures internes qui ont des effets de distorsion des échanges, notamment par un meilleur système d'information sur les politiques touchant l'industrie et une évaluation des politiques d'ajustement nationales dans une perspective économique globale
- d'étudier la possibilité d'examen par pays des politiques commerciales, de manière souple et pragmatique.

Le renforcement du système commercial multilatéral

A propos des suggestions qui ont été faites en vue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, les ministres ont reconnu qu'une telle initiative serait de la plus haute importance pour le renforcement du système commercial libéral et l'accroissement des possibilités d'échanges. Pour qu'on puisse parvenir à un engagement ferme sur l'ouverture de nouvelles négociations, de larges consultations devraient avoir lieu avec tous les partenaires du GATT de manière à assurer un large consensus sur les objectifs, la participation et le calendrier des négociations. Les ministres ont souligné que des travaux préparatoires engagés à bref délai et approfondis seraient indispensables pour le succès d'une telle initiative, et que le programme de travail du GATT constituait une étape importante à cet égard. Ils ont affirmé leur détermination de mener à bien, en lui accordant une priorité élevée, le programme de travail défini à la réunion ministérielle du GATT de 1982. Les travaux de l'OCDE peuvent apporter une contribution utile à cette phase préparatoire. Les ministres ont estimé toutefois que la préparation d'une telle série de négociations ne devrait pas retarder les efforts déployés pour réduire les mesures restrictives comme ils en sont convenus plus haut, et qu'on devrait s'employer en priorité à résister aux pressions protectionnistes.

Reconnaissant l'importance des problèmes posés par les échanges internationaux de services, les ministres ont noté qu'à mesure que les travaux d'analyse avanceront, l'Organisation axera de plus en plus son effort sur les moyens de faire disparaître les obstacles injustifiés et d'améliorer la coopération internationale. Ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés, sous l'égide du Comité des échanges, pour établir le lien entre les concepts généraux pertinents en matière d'échanges de services et les problèmes identifiés dans des secteurs déterminés. Ils ont aussi encouragé la poursuite des travaux visant à renforcer les accords existant au sein de l'OCDE qui sont applicables aux services. Les ministres ont demandé au Secrétaire général de soumettre au Conseil, dans un

délai de deux ans, un rapport contenant des propositions d'action.

Au vu de l'état d'avancement des travaux réalisés jusqu'à présent, les ministres ont demandé à l'Organisation de poursuivre son analyse du commerce des produits de haute technologie, d'examiner les problèmes particuliers qui pourraient se poser dans ce domaine et, dans les cas où de tels problèmes seraient identifiés, d'examiner les solutions possibles. Les moyens qui permettraient de renforcer la contribution de l'évolution des techniques à la croissance économique et de faciliter les flux internationaux de technologie devront également être étudiés. Un rapport sera examiné par le Conseil à sa prochaine réunion au niveau des ministres.

Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'existence de graves déséquilibres sur les marchés internationaux d'un certain nombre de produits agricoles du fait, pour une large part, des politiques internes de soutien. Ils ont reconnu la nécessité d'assouplir les mesures faisant obstacle aux ajustements à long terme qui s'imposent, et de persévérer dans les efforts menés actuellement pour réduire le protectionnisme et les distorsions dans les échanges ainsi que pour améliorer le fonctionnement des marchés internationaux. Ils ont confirmé leur soutien au programme de travail de l'Organisation sur ces questions. Les ministres, ayant pris note que les travaux dans le domaine des pêcheries sont en cours conformément au mandat de 1982, ont demandé que ces travaux soient poursuivis activement.

Les ministres ont reconnu l'importance des questions relevant à la fois de la politique de la concurrence et de la politique commerciale, telles que les ententes et la limitation volontaire des exportations, qui ont pour effet d'entraver la concurrence et le bon fonctionnement des marchés. Ils ont demandé la poursuite des travaux et appelé une amélioration de la coopération internationale dans ce domaine. Les ministres ont aussi souligné la nécessité de tenir plus largement compte des intérêts des consommateurs dans l'élaboration des politiques commerciales.

L'investissement international

Les ministres ont procédé au réexamen de la Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales ainsi que des décisions connexes. Ils ont noté avec satisfaction que les trois textes approuvés en 1976 et révisés en 1979, concernant respectivement les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, le traitement national pour les entreprises sous contrôle étranger, et les stimulants et obstacles aux investissements internationaux, contribuent de façon importante au climat de l'investissement international et au renforcement de la confiance mutuelle entre les entreprises multinationales et les gouvernements.

Notant l'ampleur et l'importance croissantes des problèmes soulevés par les obligations contradictoires que les pays Membres imposent aux entreprises multinationales, les ministres sont convenus de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine afin d'éviter ces contradictions ou d'en limiter la portée. Ils ont en conséquence approuvé un ensemble de considérations d'ordre général et de modalités pratiques pour l'étude de ces problèmes, présentées dans les paragraphes du rapport sur le réexamen. Les ministres ont aussi noté que l'incidence sur l'investissement international de la taxation sur la base du bénéfice mondial constitue un sujet de préoccupation et qu'il importe de parvenir rapidement à résoudre le problème.

Soulignant l'importance du rôle joué par les investissements directs extérieurs entre pays Membres, les ministres sont convenus de renforcer l'application de la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales, y compris notamment la décision relative au traitement national. Ils ont approuvé la décision prise récemment de modifier le Code de la libération des mouvements de capitaux en vue d'en étendre l'application à certaines mesures relatives au droit d'établissement qui touchent l'investissement direct. Ils ont demandé à l'Organisation de poursuivre ses efforts en vue d'une nouvelle réduction des restrictions aux investissements directs.

Les pluies acides

par Ian M. Torrens ¹

Pourquoi le problème des pluies acides se trouve-t-il tout d'un coup sur le devant de la scène ? Deux facteurs semblent avoir joué : les répercussions au-delà des frontières nationales, la découverte relativement récente de dommages graves, et qui vont s'amplifiant, aux forêts européennes. Conséquence : que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord, reportages, réunions et conférences prolifèrent sur un sujet qui, il y a une dizaine d'années, n'était familier qu'à une poignée de spécialistes de l'environnement.

De quoi s'agit-il exactement ? Est-ce un phénomène préoccupant ? Que peut-on faire pour le combattre ? L'article qui suit essaie de répondre à ces questions, notamment du point de vue économique.

Toute forme de précipitation — pas seulement la pluie — peut être acide (encadré). En fait, la définition doit être élargie encore plus et englober les composés acidifiants qui se déposent sous forme sèche. Dans ces conditions, le terme le plus exact est celui de « dépôts acides ». En réalité, si l'on veut mieux comprendre les incidences de ces dépôts et prendre des mesures pour les combattre, l'on doit considérer la pollution de l'air dans son ensemble : certaines de ces incidences semblent en effet davantage liées à la pollution atmosphérique générale de telle zone qu'à des substances particulières qui se déposent en un lieu précis.

Nature et origine des dépôts acides

Les principaux polluants atmosphériques liés aux activités industrielles — oxydes de soufre et d'azote, particules (ou poussières) et hydrocarbures — sont émis tant par des sources fixes (centrales électriques, installations industrielles, bâtiments résidentiels et commerciaux) que par des sources mobiles (véhicules). Ils subissent des transformations chimiques dans l'atmosphère, parcourent parfois des centaines, voire des milliers, de kilomètres et retombent au niveau du sol sous forme de pluie, de neige ou de dépôts secs.

On entend parfois dire que dans certaines circonstances — lors de grandes éruptions volcaniques, par exemple — la nature peut surpasser l'homme en matière d'émissions de polluants atmosphériques acidifiants. C'est un fait qu'en valeur moyenne pour l'ensemble de la surface du globe les émissions naturelles de dioxyde de soufre sont estimées être du même ordre de grandeur que les émissions liées

aux activités humaines. Or ces dernières émissions sont concentrées dans des régions industrialisées qui ne couvrent qu'une faible part (moins de 5 %) de la surface de la terre et, là, elles dépassent très largement les émissions naturelles.

Aux États-Unis, l'*Electric Power Research Institute* a estimé que les émissions naturelles de soufre dans l'est du pays et au sud-est du Canada ne représentent que de 1 à 2,5 % des émissions provenant des activités humaines².

Parmi les substances contribuant aux dépôts acides, l'on se préoccupait à l'origine surtout de dioxyde de soufre, mais, depuis quelque temps, les oxydes d'azote (NO_x) suscitent de plus en plus d'intérêt. Émis dans les pays industrialisés en proportions à peu près égales par les sources fixes et par les véhicules, les NO_x sont, estime-t-on, responsables de 30 % environ de

1. Chef de la division des ressources et de l'énergie, direction de l'environnement de l'OCDE.

2. Acid Rain Research — A Special Report, Electric Power Research Institute (EPRI), novembre 1983.

LES PLUIES ACIDES, QU'EST-CE ?

La pluie est à l'état naturel quelque peu acide. Mesurée selon l'échelle chimique des « pH », qui va de 1 à 14 (du plus acide au plus basique), l'acidité des précipitations loin des régions industrielles est d'ordinaire de 4,5 à 5,5 environ. Dans les régions industrielles, elle est souvent de l'ordre de 4 ou inférieure, et l'on a mesuré des valeurs aussi faibles que 2,6.

Autre distinction importante : l'acidité des précipitations et celle des lacs ou des cours d'eau touchés. Même les lacs fragiles peuvent absorber la faible acidité naturelle des précipitations. Des problèmes commencent à se poser pour la faune et la flore aquatiques lorsque le pH de l'eau où elles vivent tombe en-dessous de 6,5. Le graphique (p. 12) illustre les effets du pH sur les écosystèmes lacustres ou fluviaux. Lorsque le pH se situe entre 6,5 et 5, la plupart des crustacés et poissons d'eau douce meurent. Lorsqu'il est inférieur à 4,5, l'eau devient cristalline, limpide... mais inapte à entretenir une quelconque vie aquatique.

Bien entendu, les pluies acides ne touchent pas uniquement les lacs. Les

atteintes aux forêts et aux matériaux pourraient même être plus importantes, si l'on les juge d'après les coûts des dommages subis par la collectivité, mais les lacs fournissent une bonne illustration de la complexité des questions que soulève le problème des pluies acides.

• Certains lacs, situés dans des zones riches en calcaire, absorbent et neutralisent sans problème les précipitations les plus acides imputables à la forte pollution provenant de régions industrielles proches.

• D'autres lacs, reposant sur un socle granitique, s'acidifient à un point tel qu'ils ne peuvent plus entretenir la vie, même s'ils sont situés à des centaines de kilomètres des régions industrielles les plus proches.

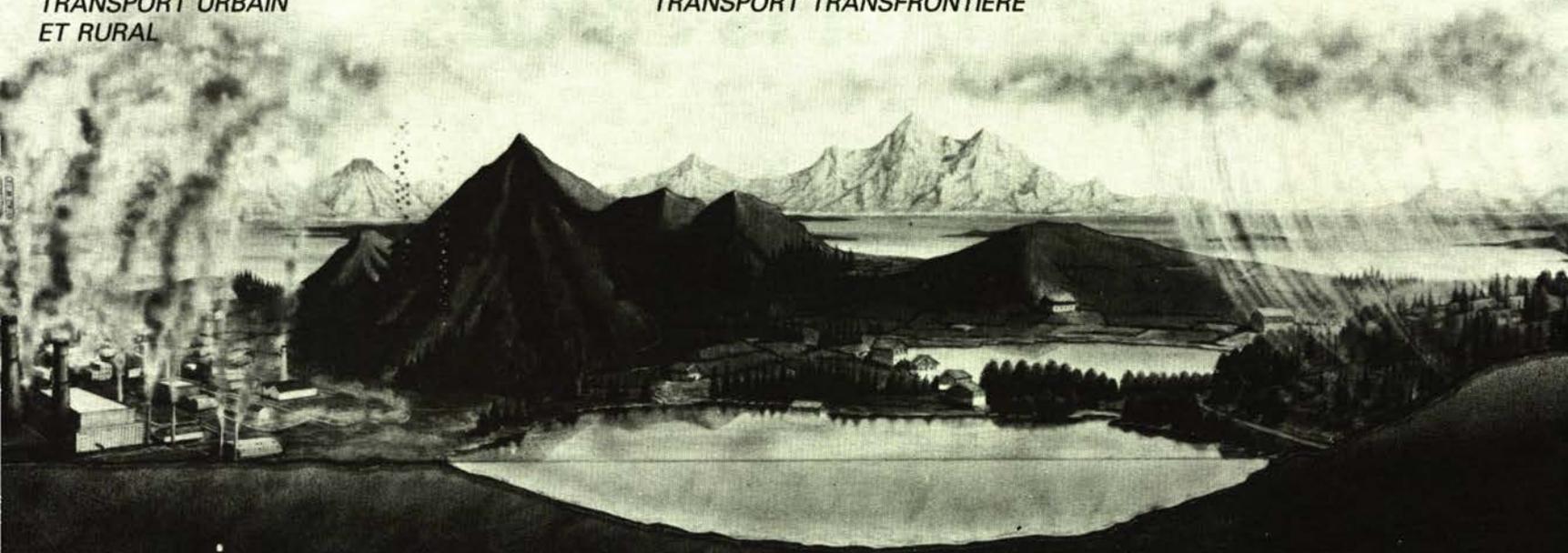
• Dans les régions montagneuses, la pointe d'acidification liée à la fonte des neiges provoque plus de dommages aux populations de poissons des lacs que ne le ferait un ruissellement continu réparti sur toute l'année.

Ce dernier exemple montre que ce n'est pas la « pluie » seule qui pose problème : toutes les formes de précipitations — neige, grêle, grésil — peuvent être acides.

VUE SCHÉMATIQUE DES PLUIES ACIDES

TRANSPORT URBAIN
ET RURAL

TRANSPORT TRANSFRONTIÈRE



SOURCES D'ÉMISSION (fixes et mobiles)

Centrales électriques
Industrie
Transports
Secteur résidentiel/
commercial

COMBUSTIBLES

Charbon
Pétrole
Gaz

PRINCIPAUX POLLUANTS

Particules
Oxydes de soufre – SO_x
Oxydes d'azote – NO_x
Hydrocarbures – HC

EFFETS

Propriété (matériaux)
Écosystèmes (forêts, lacs,
cultures)
Santé
Visibilité

INCERTITUDES

Lien quantitatif entre les
retombées et les émissions
(où retombe quelle quantité de
quelles substances?)
Ampleur des effets imputables aux
retombées
Estimation des effets (coûts des
dommages)

STRATÉGIES DE LUTTE

(qui ne s'excluent pas mutuellement)

- Utilisation plus rentable de l'énergie
- R-D pour mieux connaître le mécanisme causes/effets
- Normes d'émission des polluants atmosphériques
 - uniformes ou variables
 - visant des sources déterminées
 - nationales ou internationales
 - visant les installations nouvelles ou existantes
- Fixation de niveaux de réduction des émissions à l'échelon régional ou national (avec possibilité de négocier les émissions)

TECHNIQUES DE LUTTE

- Utilisation de combustibles à faible teneur en soufre
- Épuration des combustibles
- Modification de la combustion pour réduire les émissions de NO_x
- Injection de chaux pour réduire les émissions de SO_x
- Installation de précipitateurs électrostatiques, de filtres à sac pour réduire les émissions de particules
- Désulfuration des gaz de combustion
- Montage de convertisseurs catalytiques sur les véhicules pour réduire les émissions de NO_x et de HC
- Nouvelles techniques (R-D)

ASPECTS COÛTS/AVANTAGES

- Coûts de la lutte contre la pollution
- Coûts des atteintes à l'environnement
- Niveau de réduction pour équilibrer ces dernières
- Qui paie la réduction de la pollution?
- Qui paie les dommages?

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU RENFORCEMENT DE LA LUTTE

- Augmentation du coût de l'énergie (10 à 20 % dans les nouvelles centrales électriques; hausse beaucoup plus faible du prix de l'électricité fournie aux consommateurs)
- Réduction de l'écart de prix entre le charbon et le pétrole (mais l'emploi du pétrole exige aussi des mesures anti-pollution)
- Utilisation de ressources économiques pour lutter contre la pollution (pose des problèmes seulement si les ressources économiques sont très limitées, sinon s'ajoute au PIB)
- Abaissement des frais d'entretien et de remise en état des matériaux
- Meilleure productivité des forêts et des lacs
- Avantages économiques dus à une plus grande visibilité
- Amélioration de la santé publique et abaissement des dépenses de santé
- Réduction de la concentration du plomb dans l'atmosphère si les véhicules sont équipés de convertisseurs catalytiques

l'acidité des précipitations et des dépôts par voie sèche — contre 70 % pour les oxydes de soufre. Toutefois, les émissions de soufre ont eu tendance à se stabiliser et même à décroître dans certains pays à la suite, d'une part, des mesures prises au cours des dix dernières années pour les combattre, de l'autre, de l'évolution des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la production d'électricité (en faveur de l'énergie nucléaire, par exemple). Par contre, les émissions d'oxydes d'azote continuent à augmenter. Les polluants secondaires qui se forment à la suite de ces émissions et des interactions dans l'atmosphère comprennent non seulement l'acide nitrique, mais aussi (par réaction, sous l'effet de la lumière du jour, entre les NO_x et les hydrocarbures) les oxydants photochimiques, principalement l'ozone. Et l'on pense de plus en plus que ce dernier joue un rôle dans les dommages imputables à la pollution de l'air — dommages aux plantes, aux arbres, et même aux matériaux.

Bien que les effets des oxydes de soufre et d'azote sur l'environnement ne soient pas encore parfaitement compris, une chose semble claire : la lutte contre les dépôts acides devra, à l'avenir, porter sur ces deux polluants à la fois et viser toutes les sources, y compris les véhicules.

Faits connus et incertitudes

La compréhension du phénomène des dépôts acides fait cependant à l'heure actuelle des progrès rapides, grâce à d'ambitieux programmes de recherche conduits par un certain nombre de pays de l'OCDE et par des organisations internationales. Si le lien précis entre les émissions au point A et les dépôts acides au point B de la carte n'est pas encore parfaitement compris, les données tendent à montrer que, lorsque l'on considère une grande région géographique, les émissions et les dépôts sont à peu près proportionnels. Si cette corrélation se confirme, une réduction des émissions devrait globalement entraîner une réduction correspondante des dépôts acides — facteur important pour déterminer le rapport efficacité/coût des mesures de lutte contre les émissions.

Si l'on commence à mieux comprendre certains aspects des dépôts acides — sources de pollution responsables, processus de transport dans l'atmosphère, liens entre émissions et dépôts — cela est également vrai pour ce qui est de leurs effets — sur les lacs, les forêts, les cultures, les matériaux, la santé humaine. C'est surtout grâce à des recherches récentes que l'on a compris la nécessité d'étudier les dépôts acides dans le contexte plus général de la pollution atmosphérique. De nombreux chercheurs dans le domaine des dommages aux forêts estiment ainsi que les dépôts acides pourraient agir en combinaison avec d'autres facteurs : fortes concentrations d'ozone (autre problème de pollution de l'air), fragilité des sols à des altitudes élevées, sécheresses périodiques. Quant aux dommages aux matériaux, il

s'agit essentiellement d'un phénomène urbain, lié à la présence de concentrations élevées de gaz acides à proximité des sources d'émissions — problème de dépôts acides certes, mais qui doit être abordé dans le contexte général de la qualité de l'air.

L'acidification a un autre effet important, quoique indirect, sur l'environnement. En milieu humide, l'acidité peut réagir avec des substances toxiques, comme le mercure, le cadmium et l'aluminium, qui se sont introduites dans le sol ou dans le lit des lacs du fait des activités industrielles. Relative-

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Il y a tout lieu de penser que les pluies acides (et, plus généralement, la pollution atmosphérique) ont des effets sur les écosystèmes lacustres, les forêts, les cultures, les matériaux et la santé humaine (notamment, dans ce dernier cas, par l'intermédiaire de l'eau « potable »).

Écosystèmes lacustres (voir aussi le graphique p. 12).

Dans de nombreux lacs de Scandinavie, de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis, des poissons et d'autres éléments de la faune et de la flore aquatiques ont disparu. On pense que l'abaissement du pH perturbe par exemple l'équilibre du sodium dans les branchies des poissons, surtout si les changements sont brutaux, comme cela se produit à la fonte des neiges. Il semble de plus en plus clair que, à des pH inférieurs à 5, l'aluminium dissous joue un rôle important dans les dommages.

Forêts

D'après des rapports récents, plus d'un million d'hectares de forêts dans des pays du centre de l'Europe auraient été atteints. En Allemagne, où l'on a procédé récemment à des relevés très complets, 34 % des zones boisées totales présentent aujourd'hui des symptômes de dommages. En Amérique du Nord, des dommages n'ont été signalés jusqu'à présent qu'à des altitudes assez élevées, mais des chercheurs ont récemment mis en évidence, dans une vaste région de l'est des États-Unis, un ralentissement appréciable du rythme de croissance du diamètre de plusieurs essences au cours des vingt dernières années. On estime que la pollution atmosphérique, qui fait intervenir plusieurs polluants (et en particulier l'ozone) agissant de façon combinée, joue un rôle important dans les dommages aux forêts. Ses effets peuvent être avivés par d'autres facteurs de perturbation, comme les sécheresses et la fragilité des sols à des altitudes élevées. Les polluants acides peuvent avoir un effet direct sur les feuilles et les tiges ou agir de façon indirecte par modification de l'environnement des racines.

Cultures

Les premières estimations semblaient

montrer que les dépôts acides causaient des dommages appréciables aux cultures, mais des études plus récentes tendent à indiquer que, si l'on excepte un petit nombre d'espèces très sensibles, ces dommages sont vraisemblablement moins graves, sauf dans des régions qui sont particulièrement sujettes à des pointes épisodiques de forte pollution atmosphérique. Une fois encore, les expériences de simulation des dommages mettent en cause l'action combinée de l'ozone et d'autres polluants.

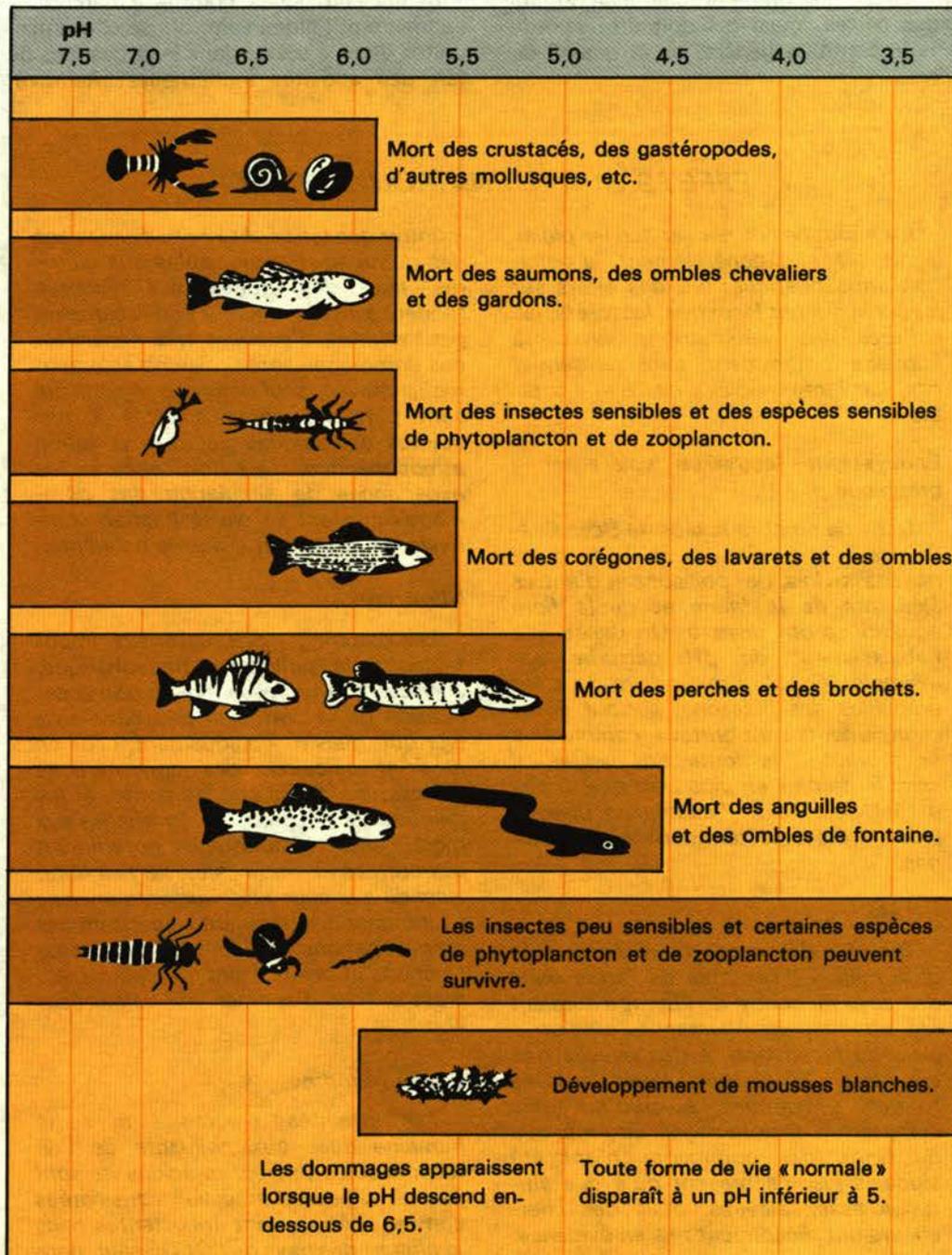
Matériaux

Les dommages aux matériaux, imputables à la pollution atmosphérique, consistent pour l'essentiel en une accélération de la corrosion des bâtiments (surtout, mais pas uniquement, ceux en grès et calcaire), des constructions métalliques, telles que les ponts, et les peintures. En Europe, les dommages aux monuments historiques, notamment aux statues et vitraux situés à l'air libre, ainsi qu'aux cuirs et documents anciens à l'intérieur des bâtiments, suscitent des préoccupations particulières. Ces constructions et objets étant irremplaçables, il est difficile d'estimer leur valeur économique.

Santé humaine

Les atteintes directes à la santé humaine dues aux polluants de l'air responsables des pluies acides ne sont pas à l'heure actuelle considérées comme spécialement importantes dans la plupart des pays de l'OCDE sauf, dans certaines agglomérations où la pollution est très forte, pour les personnes souffrant de fragilité respiratoire. Dans le passé, on a observé des incidences sur la santé lorsque le SO₂ était associé à des particules (comme dans le « smog » londonien des années 50), mais la lutte contre les poussières, la création de zones sans fumée et la construction de hautes cheminées pour disperser le SO₂ ont en grande partie éliminé ces conséquences. Les pluies acides qui atteignent les retenues d'eau peuvent être à l'origine de problèmes de santé du fait de la corrosion des métaux des conduites d'eau ou de l'infiltration de métaux toxiques dans les eaux souterraines. Ces phénomènes sont géographiquement limités et font l'objet de mesures de surveillance et, si nécessaire, de contrôle.

A. SENSIBILITÉ DES ORGANISMES AQUATIQUES A UN ABAISSEMENT DU pH DANS LES EAUX DOUCES



Source : Acidification today and tomorrow, rapport du ministère suédois de l'agriculture à la conférence sur l'acidification de l'environnement (Stockholm, 1982).

ment insolubles dans des conditions normales, ces métaux peuvent, en situation d'humidité acide, atteindre l'homme, les animaux et les plantes par l'intermédiaire de la chaîne alimentaire ou de l'eau « potable ». Le mercure et le cadmium peuvent par exemple se concentrer dans les chaînes alimentaires aquatiques et accroître l'exposition de l'homme à ces substances³. Les faits observés tendent à montrer que la mort des poissons dans certains lacs serait, au moins en partie, due à un empoisonnement par l'aluminium qui se dégage du fond du lac par suite de la baisse du pH (encadré p. 11). L'aluminium du sol, mobilisé par les dépôts acides, pourrait être responsable d'atteintes à la capacité des racines d'assurer la subsistance des arbres.

En résumé, une part appréciable des données relatives aux effets des dépôts acides peut être qualifiée d'« indirecte » en raison des difficultés de préciser et de chiffrer causes et effets. La science des dépôts acides est une science inexacte, et l'on a de bonnes raisons de penser qu'elle le restera. Le gigantesque creuset que constitue l'atmosphère terrestre rend la tâche du scientifique aussi difficile et incertaine que celle du météorologue. La complexité de l'écosystème — et du milieu aménagé par l'homme — accroît la difficulté de décrire les effets des dépôts acides, mais cette difficulté n'est, dans notre biosphère complexe, nullement unique : les politiques de l'environnement ont, d'une manière générale, dû accepter un certain degré d'incertitude scientifique — et de-

vront continuer à le faire. Le fait, en particulier, de ne pas savoir dans quelle mesure certains changements qui se produisent actuellement dans les écosystèmes pourraient se révéler irréversibles rend urgent le choix des approches appropriées.

Est-il possible de réduire les dépôts acides ?

Certaines mesures « correctrices » peuvent être prises (et le sont parfois) pour limiter les effets de l'acidification — le chaulage des lacs vulnérables, par exemple — mais le moyen le plus efficace de réduire les dépôts acides consiste à s'attaquer à la source du mal, c'est-à-dire aux quantités de polluants libérés dans l'atmosphère. L'OCDE a récemment étudié la lutte contre les émissions de gaz acides dans le contexte de la combustion du charbon⁴ et le comité de l'environnement a un important projet en cours sur les stratégies contre les principaux polluants atmosphériques.

Les plus importantes sources fixes de polluants atmosphériques impliqués dans les dépôts acides sont les centrales électriques brûlant des combustibles fossiles — essentiellement du charbon et du pétrole. Il ne fait aucun doute que l'on peut, avec les techniques existantes, fortement réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote (et, bien entendu, de particules, qui peuvent jouer un rôle dans les phénomènes atmosphériques conduisant aux dépôts). Il est important par ailleurs de bien se rendre compte que la lutte contre la pollution peut aller beaucoup plus loin qu'une intervention sur les émissions gazeuses au niveau de la cheminée ou du pot d'échappement. Le choix du combustible, le traitement qu'il subit avant la combustion, le processus de combustion lui-même et l'épuration des gaz de combustion avant leur émission sont autant de facteurs qui peuvent plus ou moins y contribuer (tableau).

Pourquoi dès lors n'a-t-on pas trouvé de solution au problème des pluies acides ? Essentiellement pour deux raisons, liées l'une à l'autre. En premier lieu, certaines de ces techniques n'ont été mises au point qu'assez récemment — souvent elles n'existent en vraie grandeur que depuis moins de dix ans — et ne sont donc pas appliquées dans les centrales construites antérieurement. Ces centrales, qui peuvent avoir une durée de vie d'encore vingt ou trente ans, sont par conséquent souvent beaucoup plus polluantes qu'une centrale construite de nos jours ne serait autorisée à l'être. La seconde raison — que l'on verra en

3. Acid Rain — A Review of the Phenomenon in the EEC and Europe, Environmental Resources Limited, publié par Graham et Trotman pour le compte de la CEE, Bruxelles et Luxembourg, 1983.

4. Coûts de la lutte contre la pollution par le charbon — Les résultats d'un symposium international, OCDE, Paris, 1983.

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DE POLLUANTS DE L'AIR PROVENANT DE CENTRALES ÉLECTRIQUES A COMBUSTIBLES FOSSILES

<i>Émissions</i>	<i>Techniques de réduction</i>	<i>Observations</i>
1. Oxydes de soufre	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du combustible • Préparation du charbon • Désulfuration des gaz de combustion 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi de combustibles à basse teneur en soufre • Élimine jusqu'à 30 % de la teneur en soufre de la plupart des charbons • Rendement de 70 à 95 % ; produit une boue ou des déchets solides
2. Oxydes d'azote	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la combustion • Réduction catalytique sélective des gaz de combustion 	<ul style="list-style-type: none"> • Combustion étagée ou brûleurs à faible émission de NO_x ; rendement maximal d'élimination : 60 % • Élimine jusqu'à 80 % des NO_x des gaz de combustion
3. Particules	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du charbon • Précipitateurs électrostatiques • Cyclones • Systèmes de filtres à sac 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduit la teneur en cendres • Rendement jusqu'à 99,9 % pour les particules de taille supérieure à 3 microns • Méthode la plus efficace pour les petites particules • Réduisent les émissions de métaux en traces

détail plus loin — est le coût de la lutte contre les émissions. Des techniques telles que l'épuration des gaz de combustion sont très complexes : on a pu dire par exemple qu'il s'agissait de l'installation d'une petite usine chimique en aval de la centrale électrique. Elles exigent de l'énergie, des matières premières et un personnel qualifié et elles accroissent la quantité de déchets solides et de liquides qu'il faut évacuer sans nuire à l'environnement.

Ces coûts sont plus élevés pour les petites installations, comme celles utilisées par l'industrie, que pour les grandes centrales électriques qui peuvent profiter des économies d'échelle. Jusqu'à présent, la lutte contre la pollution dans les petites installations a moins fait appel à une épuration pendant et après la combustion qu'à un choix judicieux de combustible et au traitement de celui-ci. Mais aujourd'hui, il semblerait que des techniques nouvelles, dont la mise au point ou la réalisation sont en cours, puissent offrir des perspectives intéressantes. La combustion en lit fluidisé à la pression atmosphérique⁵, qui est actuellement commercialisée par un certain nombre de fabricants, permet d'éliminer jusqu'à 90 % du soufre au cours de la combustion, même pour des chaudières relativement petites. En outre, comme les températures de combustion sont plus basses, il se forme moins d'oxydes d'azote. Une autre technique nouvelle — l'injection de calcaire dans des brûleurs multi-étages — qui vise également à réduire les quantités d'oxydes de soufre et d'azote quittant la chambre de combustion, est aujourd'hui au stade de l'installation pilote. L'on tâche à l'heure actuelle, aux États-Unis et en Allemagne, d'adapter ces deux techniques pour les rendre opérationnelles

à une plus grande échelle. Il s'agit d'évaluer la possibilité de les mettre en oeuvre dans les centrales électriques, ce qui permettrait en particulier de diminuer la pollution dans des installations existantes.

Quant à la lutte contre la pollution provenant des sources mobiles, elle porte principalement sur les émissions d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures. Le convertisseur catalytique, actuellement en service en Amérique du Nord et au Japon, permet

L'eau d'un lac acidifié est cristalline, limpide et ... stérile.



de réduire ces deux types d'émissions (il exige une essence sans plomb pour éviter de détruire le catalyseur). D'autres techniques de lutte contre l'un ou l'autre de ces polluants (comme le moteur à « carburation pauvre » ou le moteur à charge stratifiée) visent aussi à améliorer le rendement énergétique du carburant — autre moyen de réduire les émissions. Si l'on en juge d'après l'expérience passée, l'obligation de répondre à des normes plus strictes d'émission de polluants peut se révéler une puissante incitation à la mise au point de techniques plus rationnelles et plus efficaces de combustion et d'épuration des gaz d'échappement.

Quel est le coût de la lutte contre les émissions ?

Les coûts, qu'ils soient réels ou estimés, des mesures contre les émissions dans les grandes centrales électriques se répartissent sur un large intervalle⁶. Pour les oxydes de soufre et d'azote et les particules, ils représentent approximativement de 10 à 20 % du coût total de l'électricité produite par la centrale. Cependant, pour les consommateurs, la hausse serait sensiblement inférieure, car le prix final de l'électricité prend en compte les coûts de

5. *Le procédé de combustion en lit fluidisé sous pression atmosphérique consiste à introduire le charbon ou un autre combustible solide dans un lit de matières inertes broyées (comprisant du calcaire pour absorber le dioxyde de soufre) au travers duquel on fait passer un courant d'air ascendant afin qu'il se comporte comme un fluide au cours de la combustion.*

6. *Cela a été mis en évidence, notamment lors du symposium sur les aspects économiques des techniques de lutte contre la pollution par le charbon organisé par l'OCDE en 1982.*

production de tous les types de centrales ainsi que les coûts de distribution. Le *Central Electricity Generating Board* (CEGB), au Royaume-Uni, estime qu'un programme important de désulfuration des gaz de combustion dans dix centrales, visant à réduire de 50 % le total des émissions de dioxyde de soufre du CEGB, accroîtrait les coûts des centrales considérées de 10 à 15 % et le coût de l'électricité pour le consommateur d'environ 6 %⁷.

Les coûts de lutte contre la pollution ont tendance à diminuer grâce aux travaux de recherche et de développement ainsi qu'à l'expérience acquise de l'exploitation des systèmes existants. En outre, les nouvelles techniques au niveau du brûleur, décrites plus haut, pourraient, si elles remplissaient leurs promesses, offrir des moyens de réduction des émissions moins coûteux que le traitement des gaz de combustion. Or elles ne seront vraisemblablement pas prêtes pour une application en vraie grandeur dans les centrales électriques avant les années 90.

Aspects économiques

Le coût de la lutte contre les émissions de gaz acides n'est donc pas négligeable, on l'a vu. Nous avons par ailleurs laissé entendre, sans donner des chiffres, que le fait de ne pas maîtriser les émissions peut

également entraîner des coûts importants. Il n'est pas facile de dresser le bilan coûts/avantages — difficultés d'établir un inventaire précis des dommages, complexité des problèmes scientifiques, etc. — mais, il y a quelques années, l'OCDE a mené une étude pilote visant à élaborer une méthodologie à cet effet⁸. Cette étude a mis en évidence la marge d'incertitude assez importante de toute estimation des avantages d'une réduction des émissions, mais elle a également montré que lorsque l'on adopte des mesures plus strictes (ce qui implique des coûts plus élevés) les avantages que procurent ces mesures augmentent également, de façon à peu près proportionnelle. Plus récemment, une étude réalisée pour la Commission des Communautés européennes a estimé qu'au total, les coûts d'une réduction de 25 à 50 % des émissions de SO₂ et de NO_x seraient du même ordre de grandeur que les coûts des dommages ainsi évités aux forêts, lacs et matériaux³.

Il n'est probablement pas possible de réaliser une étude coûts/avantages « définitive », en raison des incertitudes inhérentes au processus de définition et de quantification du coût des dommages dus aux pluies acides. Les recherches en cours montrent cependant que les dommages touchent un plus grand nombre d'éléments de l'environnement qu'on ne le pensait

auparavant — dommages aux conséquences économiques potentiellement importantes. Par exemple, l'étude coûts/avantages réalisée par l'OCDE vers la fin des années 70 n'avait pas pris en compte les forêts qui, à l'époque, n'étaient pas perçues comme un problème. Il est évident que toute étude entreprise aujourd'hui considérerait ces dommages ainsi que ceux que subissent les matériaux comme deux domaines prioritaires.

Outre la question du bilan global coûts/avantages, un autre aspect économique pose des problèmes : la répartition des avantages et des coûts dans l'espace et dans le temps. Qui paie actuellement les coûts des dommages à l'environnement dus aux pluies acides ? Qui paiera à l'avenir à mesure que les dommages deviendront plus importants et s'accumuleront ? De l'autre côté, qui devrait payer les mesures visant à réduire ces dommages ? Souvent, ce ne sont pas les mêmes personnes — peut-être même pas des citoyens d'un même pays. En outre, en raison du temps qui sera nécessaire pour freiner, puis inverser, certains processus qui entraînent des dommages (par exemple aux forêts), il faudra sans doute, pendant un certain nombre d'années, supporter simultanément les coûts des dommages et les coûts de lutte.

La complexité des questions économiques et leur dimension internationale apparaissent encore plus clairement lorsqu'on se rend compte qu'il s'agit de milliards, et non de millions, de dollars, tant en Europe qu'en Amérique du Nord — et cela que l'on parle du coût des dommages causés par les émissions de gaz acides ou du coût des mesures pour réduire ces émissions.

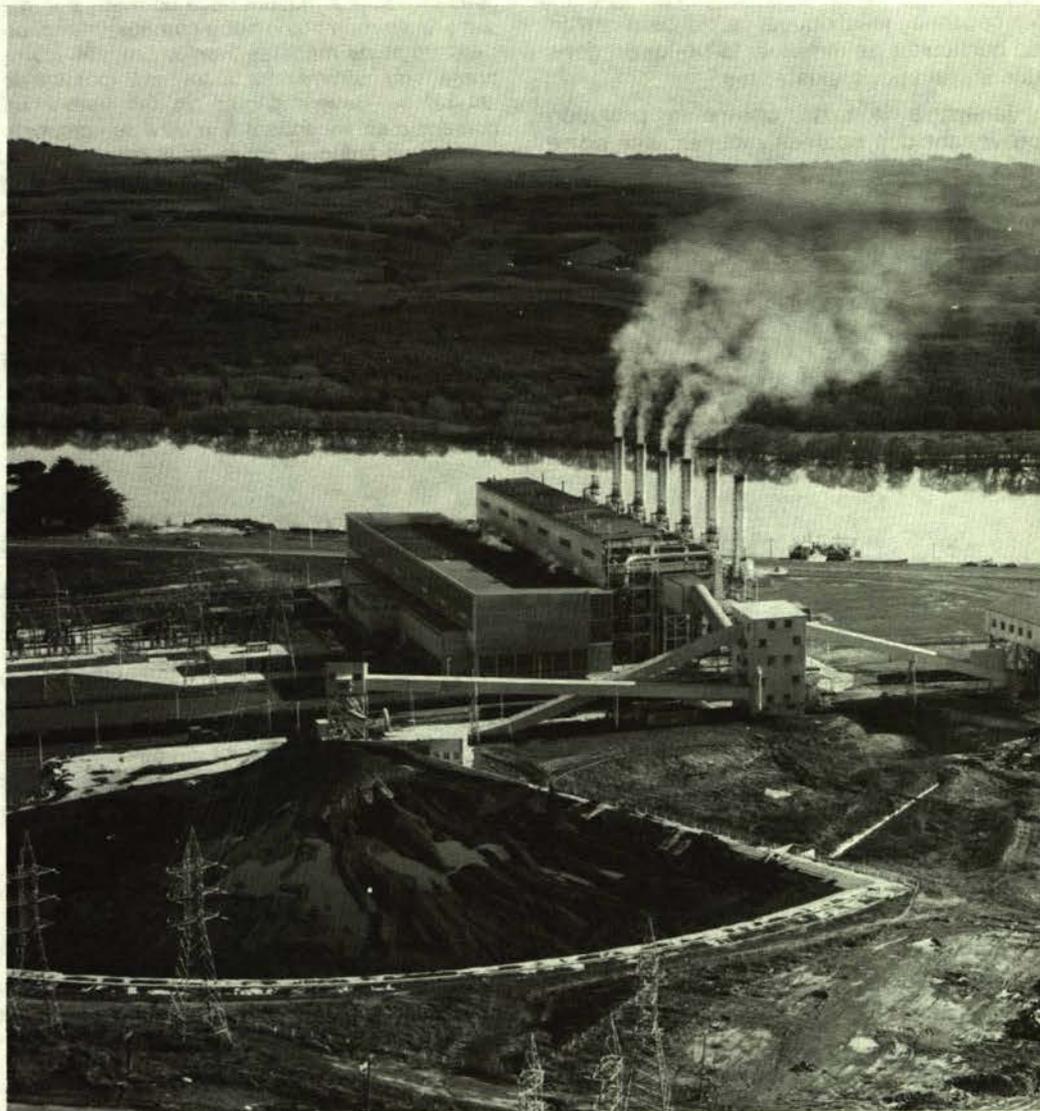
- Dans la Communauté économique européenne, les estimations de l'*Environmental Resources Limited*³ comprennent les dommages aux forêts en Allemagne (0,2 milliard de dollars par an), les coûts de remplacement de matériaux dans les bâtiments (0,5 à 2,7 milliards) et les pertes pour la pêche dans les lacs (0,03 milliard). Ces estimations sont strictement économiques et ne tiennent pas compte de la valeur esthétique ou d'autres effets de la pollution atmosphérique.

- D'après la même étude, une réduction de 50 % des émissions de SO₂ coûterait 4 milliards de dollars par an (essentiellement l'installation de dispositifs de désulfuration des gaz de combustion dans 70 % des centrales existantes d'une capacité supérieure à 25 MW). Le coût de la lutte contre les NO_x serait quelque peu inférieur (des centaines de millions, plutôt que des milliards, de dollars).

- Aux États-Unis, l'*Electric Power Research Institute* a estimé qu'une réduction rapide de 10 millions de tonnes des émissions de SO₂ par les centrales électriques — soit quelque 45 % des émissions totales

7. *Dixième rapport de la Commission royale sur la pollution de l'environnement, HMSO, Londres, 1984.*

8. Les coûts et avantages de la lutte contre les oxydes de soufre, OCDE, Paris, 1981.



de SO₂ du pays — impliquant une certaine utilisation de charbon à faible teneur en soufre, un certain traitement du charbon et l'installation de dispositifs de désulfuration des gaz de combustion dans les centrales, pour la plupart existantes, de 70 gigawatts⁹ — pourrait être de l'ordre de 9,5 milliards de dollars par an. Ce coût pourrait être réduit de quelque 4 milliards par an si le programme était étalé dans le temps pour permettre l'emploi de technologies qui, à l'heure actuelle, sont au stade pilote ou de démonstration, au lieu d'installer des dispositifs de désulfuration des gaz de combustion².

Avec des chiffres aussi élevés, il est facile de comprendre les conséquences économiques aussi bien des pluies acides elles-mêmes que des moyens destinés à les combattre. On peut résumer comme suit les questions économiques liées aux politiques à mener dans ce domaine :

- Quels type et niveau de lutte contre les émissions appliquer aux installations nouvelles et aux installations ayant subi des transformations importantes ?
- Quels type et niveau de contrôle appliquer aux sources mobiles ?
- Quand et comment appliquer des mesures dans les installations existantes ?
- Les mesures doivent-elles porter sur des régions géographiques déterminées à forte densité de sources de pollution, ou convient-il de fixer des limites d'émission nationales (ou internationales) ?
- Comment intégrer le principe pollueur-payeur dans les politiques, stratégies et réglementations, et comment compléter les réglementations par des instruments économiques ?
- Quelles sont les répercussions économiques sur la croissance et l'emploi des coûts des dommages et/ou de lutte ?
- Quelles sont les implications économiques sur les coûts de l'énergie des mesures de lutte contre les émissions ?

Différentes stratégies possibles

Il y a dans les pays de l'OCDE un large éventail d'opinions quant à la politique correcte à adopter à l'égard du problème des pluies acides. On peut *grosso modo* distinguer les quatre stratégies suivantes, classées par ordre croissant des coûts totaux.

1. Mesures visant à améliorer le rendement d'utilisation de l'énergie — ce qui devrait en tout état de cause se faire pour d'autres raisons — et à accroître l'emploi de sources d'énergie non fossiles.
2. Une stratégie de R-D exclusivement, s'appuyant sur l'idée que l'on n'a pas encore une connaissance suffisante de la chaîne causes/effets pour prendre des mesures de lutte efficaces.
3. Fixation d'objectifs déterminés de réduction des émissions à l'échelle régionale ou nationale et en même temps adoption de normes spécifiques pour les installations et autorisation des échanges d'émissions¹⁰, afin de répartir les réduc-

tions de façon optimale du point de vue économique.

4. Fixation de limites plus strictes pour les émissions de gaz acides ; ces limites s'appliqueraient soit à des sources déterminées que l'on estime responsables des dépôts acides à l'échelle régionale, soit de manière générale aux sources nouvelles (à terme, aux sources existantes).

Ces stratégies ne s'excluent bien entendu pas mutuellement et les pouvoirs publics peuvent les combiner de diverses manières. En fait, personne ne conteste la nécessité de favoriser une amélioration du rendement d'utilisation de l'énergie (tant pour des raisons d'économies d'énergie que d'amélioration de l'environnement), d'accélérer la recherche (pour réduire les incertitudes scientifiques) et de renforcer la R-D (pour améliorer les techniques de lutte contre la pollution).

Certains pays de l'OCDE, comme les États-Unis et le Japon, ont introduit des normes plus strictes d'émission de polluants de l'air pour les installations nouvelles ou celles qui ont subi des transformations importantes. Les installations anciennes cédant peu à peu la place, cette disposition assurera une réduction progressive des émissions totales.

A l'heure actuelle, le débat est centré sur la question de savoir s'il faut, avant d'être en mesure d'établir avec plus de certitude la balance coûts/bénéfices, prendre ou prescrire des mesures concrètes touchant les installations existantes. L'Allemagne a cependant adopté l'année dernière de nouvelles réglementations fédérales qui limitent strictement les émissions de gaz acides par les grandes installations industrielles et par les centrales électriques ; toutes les installations existantes doivent répondre à ces normes d'ici à 1993.

Quant aux émissions des véhicules, ce sont l'Amérique du Nord et le Japon qui, les premiers, ont commencé à les réduire au cours des années 70, et plusieurs pays d'Europe étudient actuellement l'opportunité d'adopter dans un proche avenir des normes analogues pour les véhicules neufs.

L'on n'entend pas ici préjuger de l'aboutissement du débat international sur les politiques menées contre la pollution atmosphérique dans les pays de l'OCDE et ailleurs. Une recommandation relative à la lutte contre cette forme de pollution, due à l'utilisation de combustibles fossiles, est en cours d'élaboration pour examen, en 1985, par les ministres de l'environnement qui se réuniront à l'OCDE. Il est toutefois possible de formuler un certain nombre d'observations de caractère général à propos de stratégies en ce domaine.

- Les mesures visant à combattre les pluies acides doivent être envisagées dans le contexte plus large d'une réduction générale de la pollution de l'air, ce qui offrirait d'importants avantages annexes (amélioration de la visibilité, par exemple).
- La lutte contre les émissions par des mesures s'appliquant seulement aux instal-

lations nouvelles ne fera sentir ses effets que progressivement sur une période de plusieurs décennies (sauf dans le cas des véhicules), surtout si la demande d'électricité continue à augmenter beaucoup moins vite qu'auparavant. Si l'on souhaite obtenir une réduction plus rapide des émissions, il faut prendre des mesures portant sur les installations existantes.

- Le rapport efficacité-coût des stratégies possibles doit tenir une place importante dans le débat, et ce à deux égards. D'une part, la question de savoir quelle est la combinaison la plus appropriée de techniques et de méthodes pour obtenir une réduction globale donnée des émissions. D'autre part, le facteur temps : dans quel délai peut-on réduire les coûts de lutte grâce à des améliorations techniques ou en suscitant la mise en oeuvre de technologies nouvelles (méthode consistant à « forcer le rythme du progrès technique ») ? Et après combien de temps peut-on évaluer le succès d'une mesure de réduction des émissions à partir de ses incidences sur la qualité de l'air, sur les dépôts acides et sur les effets de ceux-ci sur l'environnement ?

- La question de la répartition équitable des contributions nationales à la solution de ce problème international est difficile car les conditions d'utilisation des combustibles fossiles sont extrêmement variables d'un pays à l'autre, de même que la lutte contre la pollution menée jusqu'ici. Les flux de polluants présentent aussi — on l'a vu — des différences considérables, certains pays étant « exportateurs de pollution », d'autres surtout « importateurs ». Il y a donc tout lieu de penser que les réactions des pays dépendront de leur perception de la répartition internationale de la charge économique à partager : est-elle équitable tant en termes de dommages actuels que de mesures futures ? C'est là qu'une organisation internationale comme l'OCDE peut jouer un rôle utile.

La lutte contre la pollution de l'air n'est pas un sujet nouveau dans les pays de l'OCDE. Or l'objectif prédominant des décisions prises dans le passé, concernant le niveau de contrôle approprié, a été de réduire les risques pour la santé humaine. Le temps est sans doute mûr pour poser la question d'une autre façon. Quel est le niveau de pression que le monde industrialisé peut faire subir à l'atmosphère sans que celle-ci perde son rôle essentiel de soutien non seulement de la vie humaine, mais de l'environnement naturel dans son ensemble ?

9. 1 GW équivaut à 1 000 mégawatts. La puissance d'une grande centrale électrique, qui rassemble parfois plusieurs unités de production, est en général de l'ordre de 1 à 2 GW.

10. Dans ce système, une installation ancienne dont les émissions de polluants sont supérieures aux normes peut demeurer en service si ses émissions sont contrebalancées par l'achat de droits d'émission auprès d'une ou de plusieurs installations qui émettent des quantités inférieures aux normes. Ce système permet d'atteindre l'objectif d'ensemble en matière d'émissions d'une manière plus souple du point de vue économique.

Surexploitation des ressources et le nouveau droit de la mer

par Karl Sullivan¹

Principal argument invoqué par les États riverains pour obtenir une extension de leurs zones de pêche : l'appauvrissement des stocks de poissons à cause de la surexploitation par les flottes étrangères. C'était aussi l'un des arguments qui ont conduit, en 1974, à l'ouverture de négociations préparatoires, à Caracas, Venezuela, de la troisième Convention sur le droit de la mer des Nations unies. Huit ans plus tard et après onze sessions, un projet de convention sur l'utilisation et la propriété des ressources des océans a finalement été adopté².

Un certain nombre d'autres problèmes ayant retardé l'adoption du projet, la plupart des États riverains, pour lutter contre la surexploitation des ressources halieutiques au large de leurs côtes, avaient adopté unilatéralement en 1977 la limite de 200 milles ou zone économique exclusive (ZEE), lui conférant ainsi valeur de principe de droit international coutumier ; cette limite a été reprise dans le projet de Convention adopté cinq ans plus tard. L'OCDE a examiné les incidences du nouveau régime sur les pêcheries des pays Membres et les problèmes pratiques qu'il soulève en matière de gestion³. Certains pays ont été avantagés par la réaffectation des ressources opérée en vertu du nouveau droit de la mer, d'autres, en revanche, ont perdu l'accès à des lieux de pêche traditionnels.

Dans le cadre de l'ancien régime de libre accès, les ressources halieutiques étaient un patrimoine commun et, étant donné que les droits sur ces ressources étaient mal définis – voire inexistantes – il n'y avait guère d'incitations à veiller à la conservation de ces ressources. Les pêcheurs étaient obligés de rivaliser entre eux pour s'assurer leur part des stocks de poissons et, étant donné que peu de règles guidaient cette concurrence, celle-ci a en général entraîné un excédent de capacité des flottes de pêche et, en fin de compte, une baisse des rendements. Le principal objectif des commissions internationales qui existaient⁴ était limité à une gestion des pêcheries permettant d'obtenir les rendements maximums « renouvelables »⁵. A cet effet, les pays qui ont adhéré à ces commissions se sont certes engagés à exercer un contrôle sur les moyens de production (limitation des types d'engins

utilisés, contingents de captures, interdictions de pêche dans certaines zones et à certaines époques, etc.) mais peu de dispositions étaient prises pour veiller au respect ou à l'application de ces règles.

Le régime des 200 milles

La zone des 200 milles a été un changement radical et il a fallu surmonter pas mal d'obstacles avant de pouvoir en tirer parti. Dès le départ, cependant, beaucoup d'États riverains pensaient que le nouveau régime entraînerait rapidement une reconstitution des stocks à des niveaux raisonnables, partant qu'il réduirait les coûts de production du fait de l'augmentation des prises par navire de pêche. Ces attentes étaient dans une large mesure fondées sur l'espoir que le nouveau régime mettrait immédiatement fin aux pêches incontrôlées

et, par ailleurs, l'on a parfois été enclin à sous-estimer les incertitudes qui subsistaient : taux de reproduction et de survie, évolution des stocks de poissons par suite de la modification des structures d'exploitation, complexité des interactions entre stocks et mammifères marins (phoques et baleines, par exemple) et autres facteurs touchant à l'environnement.

Pour la plupart des pays Membres, la première phase de l'instauration de la zone nationale de pêche a été d'adopter des lois réglementant l'exploitation à l'intérieur de leur zone économique exclusive. La Convention reconnaît aux États riverains des « droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des fonds marins et de leur sous-sol et des eaux surjacentes ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone... ».

Les États riverains ont le droit d'appliquer des mesures réglementaires dans le cadre d'un système de gestion globale mais ils doivent, en contrepartie, respecter certaines obligations qui ont trait à la conservation et à l'utilisation des ressources biologiques. L'État riverain doit ainsi : tenir compte des « données scientifiques les plus sûres dont il dispose » pour déterminer le total admissible des captures (TAC) ; dûment notifier les réglementations proposées en matière de conservation et de gestion ; favoriser une exploitation optimale des ressources halieutiques dans sa zone de 200 milles.

Si un État riverain ne dispose pas de la capacité suffisante pour capturer le volume total du TAC, il est tenu d'autoriser d'autres États à en exploiter le reliquat et, ce faisant, de tenir compte de tous les facteurs pertinents – y compris de l'« importance que les ressources biologiques de la zone » présentent pour l'économie de l'État concerné et ses autres intérêts nationaux – et également des dispositions de la Convention concernant :

• les États sans littoral et les pays géographiquement désavantagés du tiers monde

1. *Chef, par intérim, de la division des pêcheries, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, de l'OCDE.*

2. *Il deviendra formellement une convention lorsqu'il aura été ratifié par 60 pays.*

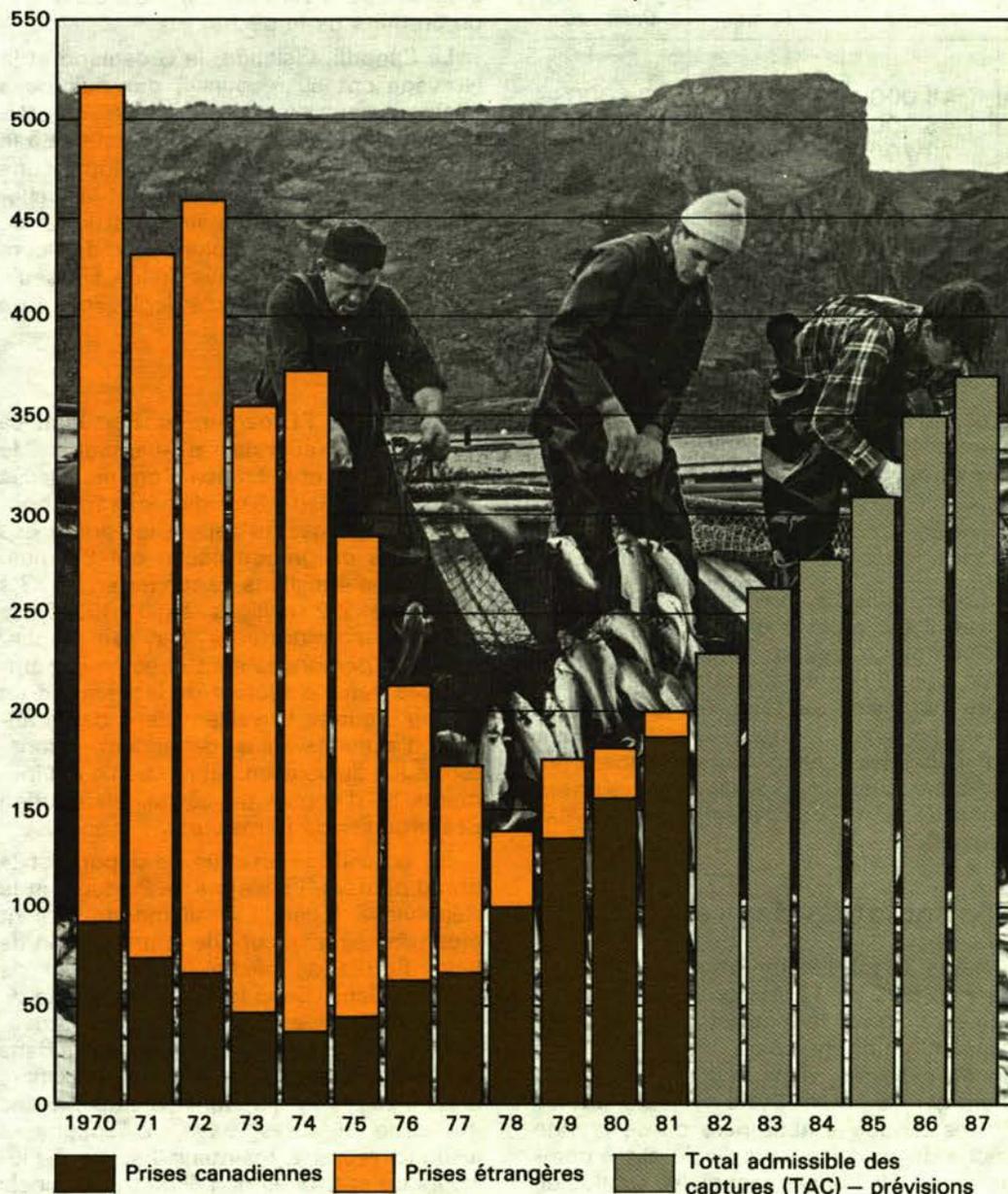
3. *Expérience de la gestion des zones de pêche nationales, OCDE, 1984; Échanges internationaux de produits de la pêche : conséquences des zones de 200 milles, OCDE, 1982.*

4. *Par exemple, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) dans l'Atlantique nord-est et la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF).*

5. *C'est-à-dire le rendement maximum qui peut être obtenu chaque année à partir d'un stock de poissons donné sans porter atteinte à ses capacités de renouvellement (ou « optimum biologique »). L'optimum économique est d'habitude inférieur car la pêche des stocks marginaux entraîne des coûts plus élevés.*

RECONSTITUTION DES STOCKS DE CABILLAUD – CANADA, EAUX SEPTENTRIONALES

milliers de tonnes métriques



Source : Perspectives concernant les ressources halieutiques de l'Atlantique canadien – 1981-1987, ministère des pêches et des océans, Ottawa, Canada.

- les besoins des pays en développement de la région d'exploiter une partie du reliquat du TAC
- la nécessité de réduire au minimum les perturbations économiques dans les États dont les ressortissants pratiquaient habituellement la pêche dans la zone ou qui ont beaucoup contribué à la recherche et à l'inventaire des stocks.

Ces dispositions ne portent cependant pas atteinte au droit des États riverains d'exercer un contrôle absolu sur leur zone économique exclusive. En effet, la détermination d'un excédent est fonction de la décision de l'État riverain concernant le total admissible des captures et c'est à lui qu'il appartient de déterminer la capacité de captures nationales et le taux d'exploitation des ressources jugés souhaitables pour permettre la reconstitution des stocks surexploités. Les pays dont les ressortis-

sants pêchaient habituellement dans la zone visée ne peuvent pas exiger un droit d'accès à ladite zone.

Les États riverains ont aussi le droit, en vertu de la Convention de 1982, de fixer les modalités et conditions d'autorisation de l'exploitation du reliquat des stocks. Parmi elles : la délivrance de licences pour les navires et engins de pêche ; la réglementation des campagnes et des zones de pêche ; le paiement de divers droits en contrepartie des coûts d'administration de la zone économique exclusive ; la définition des renseignements exigés des navires de pêche ; le placement d'observateurs ou de stagiaires à bord des navires ; le débarquement de la totalité ou d'une partie des captures dans les ports de l'État riverain ; la fixation des modalités et des conditions relatives aux entreprises conjointes ou autres arrangements de coopération ; le

transfert des techniques de pêche au profit de l'État riverain.

Quels résultats ?

Certains résultats spectaculaires commencent à apparaître dans les pays qui ont adopté et appliqué des mesures rigoureuses de conservation dans leur zone nationale de pêche de 200 milles. Un exemple : les stocks de cabillaud des eaux septentrionales du Canada sont en voie de reconstitution, ce qui devrait leur porter à des niveaux raisonnables et permettre ainsi aux pêcheurs canadiens d'accroître leurs captures et leurs taux de prise (graphique). Cependant, les problèmes de gestion sont limités dans cette zone car le stock est entièrement situé à l'intérieur de la zone économique exclusive du Canada et l'on n'a pas eu à réduire le volume des prises des pêcheurs nationaux. Ailleurs, en Mer du Nord par exemple, les problèmes de gestion sont plus complexes.

Dans la plupart des pays, le problème de la surexploitation des ressources n'a pas encore été résolu en raison des difficultés liées à la répartition des stocks conjoints, de l'absence de toute possibilité de redéploiement des flottes qui n'ont plus accès à ces fonds et d'un certain nombre de considérations d'ordre social – facteurs qui ont tous contribué à maintenir l'excédent de capacité des flottes de pêche.

Stocks conjoints

La gestion de stocks conjoints est difficile car elle implique la participation de deux pays ou plus qui, parfois, n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le total admissible des captures (TAC) ou qui ne respectent pas toujours le volume des prises tel qu'il a été fixé. Dans la Baltique, par exemple, le total admissible a souvent été dépassé car les pays n'ont pas adopté de mesures d'application suffisamment efficaces pour assurer la régulation des activités de leur flotte nationale. Dans le cas du cabillaud de la Baltique, la Commission internationale de gestion a recommandé de fixer le niveau des prises à 197 000 tonnes en 1981 mais une sous-commission saisie de la question n'a pas réussi à descendre au-dessous de 272 000 tonnes ; en fin de compte, le total des mises à terre s'est élevé à quelque 380 000 tonnes (le tableau fournit d'autres exemples). Un chiffre donne une idée de l'ampleur du problème : 80 % de la totalité des stocks de l'Atlantique nord-est sont des stocks conjoints, les principales exceptions étant les eaux au large de l'Islande et des Iles Féroé. Autre aspect du problème : les pays qui partagent un stock donné peuvent l'exploiter dans des zones et à des époques qui ne coïncident pas, et avec des navires et des équipements également différents.

Flottes privées de droits d'accès

Les flottes de pêche hauturière ou de grande pêche qui se trouvent exclues des eaux d'autres pays sont parfois obligées de se redéploier dans leur propre zone de pêche, ce qui renforce les pressions sur les

**TOTAL ADMISSIBLE DES CAPTURES (TAC) :
RECOMMANDATIONS ET PRISES ENREGISTRÉES
Kattégat/Skagerrak (Mer du Nord)**

	<i>Hareng</i>	<i>Sprat</i>	<i>Cabillaud</i>
1979			
Recommandation ^a	45 000	70 000 ^d	26 000
Recommandation révisée ^b	45 000	70 000	30 000
Prises enregistrées	73 700	84 400	32 074
1980			
Recommandation ^a	40 000	70 000	30 400
Recommandation révisée ^b	50 000	77 000	31 900
Prises enregistrées	84 245	107 600	41 066
1981			
Recommandation ^a	53 000	70 000	32 400
Recommandation révisée ^c	—	—	—
Prises enregistrées	159 946	130 900	46 825

a) Par le Conseil international pour l'exploration de la Mer (CIEM).

b) TAC convenu entre les parties concernées — la Suède, la Norvège et la CEE.

c) Aucun accord conclu pour toutes les zones.

d) Du 1^{er} juillet 1978 au 30 juin 1979.

ressources halieutiques nationales. Fort heureusement, des accords bilatéraux en sont venus à jouer un rôle important et ont, à court terme, offert des possibilités de pêche à des conditions d'accès généralement raisonnables à ces pays. A plus long terme, les États riverains auront sans doute tendance à constituer leur propre flotte pour exploiter leur zone économique exclusive. Ces navires n'auront pas à accomplir des trajets aussi longs que les navires de grande pêche et auront besoin de moins de capacités de congélation et de stockage en cale, la plupart des opérations de transformation s'effectuant à terre. Et, de fait, peu de pays ont, depuis 1977, mis en chantier de nouveaux bâtiments conçus pour pratiquer la pêche dans les eaux d'autres pays.

Considérations sociales

Enfin, l'ajustement — c'est-à-dire la réduction des excédents de capacité — a été particulièrement difficile dans le secteur de la pêche car le processus touche, d'une part, une profession dont les membres ont peu de possibilités d'emploi dans d'autres branches d'activités, d'autre part, de petites entreprises implantées dans des localités à mono-industrie. C'est pourquoi la plupart des pays de l'OCDE considèrent qu'il est essentiel d'alléger les contraintes liées à l'ajustement et souhaitent, en général, étaler dans le temps les problèmes qui en résultent.

Avec le recul, il apparaît que l'on aurait dû pouvoir prévoir ces difficultés car le transfert des droits d'accès aux ressources d'un pays à un autre s'est effectué sur une période très courte. Cela reste vrai même si les arrangements bilatéraux ont permis aux flottes étrangères de se redéployer ou de se désengager de façon plus progressive. Les avantages du nouveau régime doivent par conséquent, pour le moment, être considérés comme « potentiels » : la reconstitution d'un stock est un processus long et

difficile. Toutefois, avec une gestion rigoureuse, il est réaliste de s'attendre à une reconstitution des stocks surexploités et appauvris, à une amélioration de la rentabilité par suite de taux des prises plus élevés par unité de capital investi, et à une expansion des échanges internationaux (en moyenne, quelque 35 % du total des prises mondiales font l'objet d'échanges internationaux).

Réaffectation des ressources

Juste avant l'instauration du nouveau régime, plus de 12 millions de tonnes de poissons, pour la plupart destinés à la consommation humaine, étaient chaque année capturés, dans des eaux actuellement gérées par les États riverains, par les flottes de pêche hauturière ou de grande pêche de tous les pays ; cela est à comparer avec les prises mondiales totales de 46 millions de tonnes (toujours pour la consommation humaine).

L'évolution de la situation dans certains pays permet de se faire une idée des conséquences qu'entraîne ce déplacement de la production — dans quelques-uns, le nouveau droit de la mer a offert des possibilités accrues, dans d'autres, il a eu des répercussions défavorables, ces pays n'ayant plus eu accès à des lieux de pêche traditionnels.

Gagnants...

Les politiques adoptées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour exploiter leurs zones économiques exclusives visent, en priorité, à maximiser le rôle de leur industrie nationale de la pêche, et, par ailleurs, la constitution d'entreprises coopératives de pêche avec des groupements étrangers ainsi que l'attribution de licences à des bâtiments étrangers. Les États-Unis aussi mettent l'accent sur le développement de leur industrie nationale. En attendant, l'attribution de droits de pêche témoigne de la

volonté des États-Unis de faire en sorte que les privilèges de pêche consentis à des bâtiments étrangers contribuent à assurer l'expansion des pêcheries américaines et à créer des possibilités nouvelles d'échanges de produits de la pêche.

Le Canada, l'Islande, le Groenland et la Norvège ont eu recours à des politiques analogues, mais les deux premiers, contrairement aux États-Unis, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui ont adopté une approche progressive, ont réduit virtuellement du jour au lendemain la participation d'autres pays à l'exploitation de leurs pêcheries. Parmi les pays de la CEE, seule l'Irlande a bénéficié de ce déplacement de la production.

...et perdants

Le Japon, l'Espagne, le Portugal, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et la France n'ont plus accès à plusieurs de leurs lieux de pêche traditionnels. Dans le cas du Japon, les prises des bâtiments de grande pêche ont diminué, passant de 4 millions de tonnes en 1973 à moins de 2,2 millions en 1980. Cette baisse est importante car, au Japon, 450 000 personnes sont directement employées dans le secteur de la pêche et un million d'autres travaillent dans des branches d'activités qui en dépendent — transformation du poisson, fabrication d'équipements et d'engins de pêche, distribution des produits de la mer, etc.

Si, en chiffres absolus, le Japon est le grand perdant, l'Espagne, le Portugal et la République fédérale d'Allemagne étaient plus tributaires encore de la production de leurs flottes de pêche hauturière et de grande pêche. Dans le cadre du régime de la liberté absolue d'accès, les prises provenaient, pour au moins les trois quarts dans le cas de l'Espagne et pour les deux tiers dans celui de l'Allemagne, d'eaux situées au large d'autres pays. L'Espagne a jusqu'ici réussi à maintenir l'accès à plusieurs de ses fonds de pêche traditionnels grâce à sa politique d'accords bilatéraux avec d'autres pays et à son soutien à des entreprises conjointes. Elle a, par ailleurs, entrepris de restaurer les ressources des fonds de pêche nationaux appauvris par la surexploitation et renforcé son programme d'aquaculture.

Perspectives

Parmi les nombreux obstacles à une gestion efficace des ressources halieutiques, le principal réside peut-être dans les incertitudes d'ordre biologique — problème majeur s'il en est, car la dimension, la nature et l'emplacement des ressources influent sur tout autre aspect du secteur : méthodes de pêche, implantation des installations, transformation, moyens de transport, commercialisation. Cependant, l'ampleur du problème est maintenant largement admise et, grâce à de nouvelles approches de modélisation mathématique et de gestion, l'on peut s'attendre à plus de résultats lorsqu'il s'agit de faire face à la

reproduction assez aléatoire et à d'autres incertitudes, soit biologiques, soit liées à l'environnement.

Pour ce qui est des problèmes socio-économiques, l'ajustement ne peut s'effectuer que progressivement à cause de la situation particulière des pêcheurs et des communautés concernées et parce que le nouveau régime des pêches a hérité d'une situation caractérisée par la surexploitation de très nombreux stocks. Néanmoins, le comité des pêcheries de l'OCDE considère que les politiques d'ajustement pratiquées à l'heure actuelle par les pays Membres sont en général positives. Elles visent à corriger les grands déséquilibres structurels dus à la rapidité de l'évolution et en même temps à atténuer les conséquences sociales. Que ces politiques aient permis de réduire les excédents de capacité et de restructurer l'appareil de production laisse bien augurer de l'avenir bien que, dans le court terme, les subventions à la production entraînent des distorsions dans les échanges internationaux.

La gestion commune des stocks est probablement à l'origine des problèmes les plus ardues qui se posent au niveau politique. Elle a néanmoins connu quelques résultats appréciables — par exemple, la politique communautaire de la pêche adoptée par la CEE en 1983 qui apporte une solution intéressante au problème de la répartition des prises entre pays Membres.

Des progrès ont aussi été réalisés dans la voie de la solution de problèmes politiques de caractère purement national tels que les interférences entre divers types d'engins de pêche (par exemple, les chalutiers qui remontent dans leurs filets des engins passifs comme les pièges à cabillaud), les différends qui opposent propriétaires de grands et de petits navires et les litiges entre communautés de pêcheurs.

Il est évident qu'en dernière analyse l'objectif doit être de rendre les pêcheries économiquement viables. Pour y arriver, force sera de réduire encore les moyens de production et de moderniser les flottes de pêche tout en mettant en oeuvre un programme rigoureux de conservation des ressources. A cet égard, le projet de Convention sur le droit de la mer est un instrument efficace pour réagir contre la surexploitation effrénée de nombreux stocks dans le cadre du régime de libre accès.

Les pratiques actuelles en matière de gestion permettent d'accomplir des progrès car, bien qu'elles soient plus complexes, elles représentent une nette amélioration par rapport à la situation d'avant 1977. S'il est vrai que sept ans plus tard les avantages qui en découlent relèvent encore du domaine des « virtualités », il n'en reste pas moins que l'on dispose à présent d'une base solide. Pour tirer parti de cet acquis, la gestion des pêcheries doit tendre à assurer, à long terme, la stabilité des prises et des revenus des pêcheurs ainsi que la régularité de l'approvisionnement des consommateurs en produits de la mer.

Les négociations collectives et la reprise économique

par Oliver Clarke¹

Processus démocratique qui permet aux employeurs et aux syndicats de régler leurs propres problèmes, les négociations collectives sont depuis longtemps, dans presque tous les pays de l'OCDE, le moyen privilégié de fixer les salaires et les conditions de travail. Cependant, on a constaté au cours des années où l'expansion économique était soutenue que les résultats de ces négociations avaient souvent tendance à renforcer les pressions inflationnistes. Les pays qui ont eu ce type d'expérience n'ont pas dans l'ensemble réussi à y trouver la parade.

On aurait pu penser que le niveau élevé du chômage et la faible rentabilité qui ont caractérisé la plus grave récession depuis les années 30 auraient empêché les conventions collectives de se traduire par des augmentations de salaires dépassant le rythme de l'inflation. Si ici et là il en a été ainsi, dans beaucoup de pays, les négociations ont continué à être conclues à des niveaux considérés comme préjudiciables aux objectifs de croissance économique. Quelques évolutions intéressantes se sont néanmoins produites. C'est ainsi qu'entre 1980 et 1983, les pouvoirs publics ont plus que jamais auparavant en temps de paix essayé d'influer sur les résultats de ces négociations. A plusieurs reprises, et pendant des périodes plus ou moins longues, les salaires ont été bloqués ou leur progression limitée par voie réglementaire. Dans la plupart des pays où les salaires étaient indexés sur les prix, on a soit atténué ce mécanisme, soit limité ou différé ses effets. Plusieurs pays ont freiné la progression des traitements dans le secteur public pour limiter le déficit budgétaire et, dans certains cas, créer un exemple pour le secteur privé.

D'autres changements considérables se sont produits. Dans certains pays où le système de négociations collectives était traditionnellement très centralisé, le niveau de négociation s'est déplacé vers la branche ou l'entreprise. Enfin, notamment dans les pays où les négociations collectives se situaient à ce dernier niveau, les employeurs ont non seulement résisté aux revendications salariales, mais ont parfois

demandé et obtenu des concessions de la part des travailleurs.

Ces changements s'expliquent manifestement par la nécessité pour certains employeurs de réduire les coûts pour survivre et par le besoin, en période de concurrence très dure, d'une différenciation plus poussée permettant de répondre aux demandes des différents marchés de produits. Si l'indexation des salaires a été freinée, c'est, tout simplement, parce que les économies ne pouvaient pas se permettre de laisser se répercuter automatiquement — c'est-à-dire sans considération de solvabilité — les hausses des salaires sur les prix. Les gouvernements se sont impliqués davantage parce que, même en période de récession, les négociations collectives avaient encore tendance, dans certains pays, à produire des résultats difficilement conciliables avec les politiques anti-inflationnistes jugées nécessaires. De plus, même si dans de nombreux pays la récession ne semble pas avoir suffi en elle-même à contenir suffisamment les pressions salariales, c'est indiscutablement elle qui a rendu plus efficaces qu'auparavant les mesures prises par les gouvernements.

Quelle évolution ?

Sur cette toile de fond, que peut-on attendre de l'avenir ? Comment les négociations collectives fonctionneront-elles en période de reprise économique ? Les deux facteurs-clefs ici seront sans doute, d'une part, les attitudes et les anticipations des travailleurs et de leurs syndicats quand ils s'assièront à la table de négociation, d'autre part, la conjoncture économique du moment.

Pour ce qui est des attitudes, certains commentateurs avancent que les dures réalités de la récession ont appris aux travailleurs et à leurs syndicats que les augmentations de salaires qui ne résultent

1. *Division des affaires sociales et des relations professionnelles, direction des affaires sociales, de la main-d'oeuvre et de l'éducation de l'OCDE.*

pas d'une amélioration de la productivité ou d'autres justifications économiques peuvent constituer un danger pour l'emploi et que, par conséquent, les revendications salariales devront être modérées. Cependant, on peut tout aussi bien avancer que les choses pourront se passer autrement. Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Australie où siègent des commissions de conciliation et d'arbitrage de type judiciaire, la fixation des salaires est traditionnellement laissée aux négociations collectives ou au marché du travail, ce qui implique que les travailleurs et leurs syndicats ont toute liberté de chercher à obtenir le maximum de l'employeur. Dans cette situation, et surtout lorsque le processus de négociation est décentralisé, la notion d'« intérêt supérieur de la nation » demeure en général trop abstraite et trop lointaine pour empêcher les travailleurs d'exercer en toute liberté leurs droits de négociation.

Or les attitudes des travailleurs peuvent être infléchies par leurs anticipations. Ainsi, au moment où l'inflation marquait une progression forte mais dont le taux était difficile à prévoir, les anticipations ont conduit les travailleurs à demander des augmentations de salaires qui, dans le pire des cas, protégeraient au moins leur niveau de vie. Une inflation stationnaire ou déclinante, comme aujourd'hui, implique forcément que les anticipations changent, ce qui se fera ressentir dans les négociations collectives.

Les anticipations des travailleurs dépendent aussi de ce qu'ils savent de la situation économique dans son ensemble. Dans la conjoncture actuelle, ils savent que le chômage, au moins pendant les quelques années à venir, demeurera très élevé, que le travail va refluer des pays industrialisés avancés vers des pays où la main-d'œuvre est moins chère — avec toutes les mutations structurelles que cela implique —, qu'il faut s'attendre à des avancées technologiques de grande ampleur, que des politiques monétaires et budgétaires restrictives conduiront les employeurs à empêcher des augmentations de coûts salariaux qu'ils ne peuvent pas répercuter sur les prix. Enfin, les travailleurs seront bien entendu influencés par la force — ou la faiblesse — de la reprise.

Nul ne peut prévoir quels seront à l'avenir les effets de l'interaction entre d'un côté les attitudes et anticipations des travailleurs, de l'autre la conjoncture économique. Il est possible, bien entendu, que les effets des négociations collectives sur les coûts et l'inflation prennent moins qu'au cours des années 70 la forme de hausses de salaires nominaux, et davantage la forme d'un compromis salaires/sécurité de l'emploi/réduction du temps de travail. Quoi qu'il en soit, rien ne laisse prévoir que les pressions provenant des négociations collectives reviendront rapidement aux niveaux que certains pays ont connus à cette époque-là. Cependant, si même en période de grave récession, ces pressions ont été suffisamment fortes pour conduire beaucoup de gouvernements à empêcher des augmentations de salaires,

on ne peut que conclure qu'elles seront difficilement conciliables avec les exigences économiques en période de reprise. Si les profits augmentent et surtout si s'annonce un recul du chômage, les travailleurs s'attendent à ce que les employeurs accordent des hausses de salaires — et ce peut-être aux dépens d'un accroissement des investissements.

Tout bien considéré, la reprise économique s'accompagnera donc vraisemblablement de pressions salariales (les « salaires », au sens où nous l'entendons ici, englobent la plupart des éléments des coûts de main-d'œuvre non salariaux), mais ces pressions seront peut-être moins fortes qu'au cours des années 70 et varieront probablement selon les pays. D'ailleurs, dans certains d'entre eux, elles n'avaient pas suscité de difficultés notables pendant cette période et il n'y a pas lieu de supposer qu'elles le feront maintenant. Toutefois, si rien n'est fait pour les maîtriser, elles seront vraisemblablement, dans de nombreux pays, suffisamment vives pour renforcer les tendances inflationnistes. Quels sont dans ces conditions les meilleurs moyens de les prévenir ou de les contenir ?

Approches possibles

Il faut peut-être faire remarquer, avant de chercher à répondre à cette question, qu'une augmentation de salaires n'est pas mauvaise en soi — la progression des salaires continue, comme par le passé, d'être un objectif social éminemment souhaitable — mais cette progression doit découler d'une amélioration de la productivité. Toutefois, ce qui nous intéresse ici est une situation où les revendications dépassent ce qui est financièrement possible dans un contexte économique donné.

Face à une situation de ce type, on peut concevoir un certain nombre d'approches qui, en partie, se recoupent et qui, en aucune façon, ne s'excluent mutuellement :

- des mesures sélectives
- des politiques des revenus — réglementaires ou contractuelles
- des politiques monétaires et budgétaires
- des politiques de consensus
- des mesures institutionnelles.

Mesures sélectives

Les mesures prises par les pouvoirs publics pour bloquer les salaires ou limiter leur hausse par voie réglementaire ont, pendant la récession, donné d'assez bons résultats dans l'ensemble. En période de reprise par contre, il semble peu probable que ce type de disposition aurait autant d'effet — au moins si l'on en juge d'après l'expérience de mesures similaires en période de croissance régulière.

Étant donné les pressions qui pèsent aujourd'hui, et qui pèseront sans doute demain, sur les dépenses publiques, les nombreux pays qui ont imposé des restrictions aux salaires du secteur public les

maintiendront vraisemblablement, ce qui exercera une certaine influence sur les négociations collectives dans le secteur privé.

Politiques des revenus — réglementaires ou contractuelles

Le conflit entre les résultats des négociations salariales et les impératifs de l'économie nationale a souvent depuis la guerre conduit à l'adoption de politiques des revenus — réglementaires ou contractuelles. A un moment ou à un autre, la plupart des pays de l'OCDE y ont eu recours — parfois à plusieurs d'entre elles en même temps, généralement de types différents.

Les résultats ont été très inégaux. Au début, une politique des revenus a tendance à produire un « effet de choc » salubre mais, sauf si elle est de courte durée, elle tend à faire apparaître des anomalies entre les salaires de différentes catégories de travailleurs et risque de fausser le fonctionnement du marché du travail dans son ensemble. Lorsqu'une telle politique cesse d'être appliquée, il faut s'attendre à voir surgir une foule de revendications destinées à compenser — ou même plus — ce que les travailleurs ont ressenti comme une perte pendant sa durée d'application. Cela risque de toute évidence de faire perdre au moins une partie des résultats obtenus. Même si une politique des revenus a l'appui des dirigeants syndicaux et des responsables des organisations patronales — comme c'est par définition le cas des politiques contractuelles — on ne peut pas exclure que certains groupes de travailleurs et leurs employeurs, qui la trouvent gênante, ne cherchent à la contourner. En ce qui concerne la distinction entre politiques réglementaires et politiques contractuelles, les premières ont l'avantage, en tant qu'exemple, d'étayer les secondes qui, si elles sont en général plus souples, ont parfois moins de poids que les premières.

Indépendamment de cette distinction, un certain nombre de facteurs conditionnent les chances de succès relatif d'une politique des revenus. Ces chances sont incontestablement plus grandes si la situation économique comporte des aspects qui y sont favorables — et *vice versa* : si, par exemple, les employeurs réalisent des bénéfices importants, il y a peu de chances pour que les travailleurs s'en tiennent à la limitation imposée à leur droit de négocier. Autre facteur de réussite ou d'échec : les parties considèrent-elles que, dans une situation donnée, cette politique est essentielle pour le pays et que ses effets sont équitables ?

Au cours de la reprise actuelle, il est peu probable que les politiques réglementaires des revenus puissent être efficaces, sauf dans des circonstances exceptionnelles. En revanche, les politiques contractuelles, malgré les résultats inégaux qu'elles ont donnés dans le passé, semblent plus prometteuses à condition que leurs objectifs soient réalistes et pas trop ambitieux et qu'elles s'inscrivent dans ce que l'on appelle les « politiques de consensus ».

Politiques monétaires et budgétaires

Les politiques monétaires et budgétaires impliquent une démarche tout à fait différente et elles sont de toute évidence adoptées pour réaliser des objectifs dont beaucoup n'ont aucun rapport avec les variations de salaires. Si, dans tous les cas, des politiques monétaires et budgétaires rigoureuses doivent étayer une politique des revenus, elles ont ces dernières années, parfois seules, parfois associées à d'autres mesures, joué un rôle important pour atténuer les pressions salariales. Elles ont l'avantage de ne pas fausser les écarts de salaires et de ne pas exiger le recours à des mécanismes institutionnels spéciaux. Cependant, si elles ont la rigueur nécessaire pour enrayer la progression des salaires, elles risquent de nuire à l'activité industrielle et en conséquence d'aggraver le chômage.

Politiques de consensus

La notion de consensus a fait l'objet, ces dernières années, de beaucoup de débats tant à propos des négociations collectives que de questions économiques et sociales plus générales. Ici, nous entendons par ce concept, difficile à définir, un état de relations entre pouvoirs publics, syndicats et patronat, caractérisé par le fait que les parties — tout en reconnaissant que les gouvernements ont des obligations à l'égard de leurs électeurs et qu'en dernière analyse ce sont les parlements qui décident — s'efforcent de parvenir à une large entente sur des objectifs nationaux pertinents et sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Si un accord sur ces moyens n'est pas possible, les parties conviennent au moins de respecter leurs divergences à cet égard et de faire en sorte que celles-ci ne compromettent pas les objectifs reconnus essentiels. Le consensus n'implique pas nécessairement l'adoption d'une politique officielle des revenus ni d'autres accords formels et n'a pas de relents corporatistes — syndicats et patronat demeurant libres de dénoncer l'accord général s'ils le désirent.

Ce que suggèrent aujourd'hui les partisans du consensus ressemble singulièrement à la concertation étroite et relativement harmonieuse à laquelle se sont livrés certains pays européens pour leur reconstruction économique au lendemain de la deuxième guerre mondiale — bien que le terme ne semble pas avoir été employé à l'époque. Et, de fait, si l'on considère l'ampleur des problèmes que posent actuellement les structures industrielles dans beaucoup de pays, il ne serait sans doute pas exagéré de parler de « reconstruction après-crise ».

Plus précisément, le consensus suppose que les résultats des négociations collectives — tout en tenant compte de la productivité, de la nécessité d'investir, des modifications des termes de l'échange, etc. — ne dépasseront pas ce que l'économie peut supporter sans que s'aggrave l'inflation. Bref, faire en sorte que les politiques

économiques gouvernementales et les négociations collectives se complètent au lieu de s'opposer. Si les gouvernements étaient libérés de la crainte de voir ces dernières déclencher des pressions inflationnistes, l'élaboration de politiques de croissance économique et d'expansion de l'emploi leur poserait moins de problèmes.

Ce tableau est évidemment trop rose pour être tout à fait réaliste. Dans une société libre, il est difficile pour les syndicats et les organisations patronales de veiller à ce que les accords réalisés à l'échelon central soient respectés à tous les niveaux. Les travailleurs qui ne sont pas parties à de tels accords — membres des professions libérales et autres travailleurs indépendants, par exemple — peuvent ne pas en tenir compte. Les engagements politiques des gouvernements ou les idées politiques prévalant dans les milieux syndicaux ou patronaux, excluent parfois toute possibilité d'accord. Par ailleurs, le coût d'un accord, lorsqu'il s'agit de répondre aux aspirations de groupes d'intérêts, peut être très élevé. Enfin, les tenants du consensus doivent s'assurer que leurs arguments reposent sur des réalités concrètes et non sur un désir d'harmonie — humain certes, mais utopique.

Cela étant, les cas de consensus réussis parmi les pays de l'OCDE — en Autriche et au Japon par exemple qui ont tous deux d'excellents résultats économiques — sont suffisamment nombreux pour donner à penser qu'il y a un certain lien entre le consensus et le bien-être économique. Les données sur seize pays de l'OCDE qu'a réunies un économiste italien, le professeur Ezio Tarantelli, soutiennent cette hypothèse. Mais ces indications — pour plausibles qu'elles soient — ne sauraient être tenues pour concluantes. Même si elles se trouvaient confirmées, on pourrait avancer que le rapport de causalité va dans l'autre sens : en d'autres termes, le consensus serait facilité par la prospérité économique plutôt que l'inverse. Quoi qu'il en soit, parmi les possibilités qui existent pour concilier résultats des négociations collectives et impératifs économiques, les politiques de consensus, en tant que moyen positif de résoudre des conflits, méritent d'être fermement soutenues.

Mesures institutionnelles

Un autre aspect du problème doit être approfondi : l'importance, pour faciliter une progression non inflationniste des salaires, des mécanismes de relations professionnelles, des différents systèmes de négociations collectives et de divers types de relations entre pouvoirs publics, syndicats et patronat. Deux thèmes permettent d'illustrer cette question : les niveaux auxquels se déroulent les négociations collectives et les organes consultatifs destinés à faciliter l'entente entre les parties.

Les négociations collectives se déroulent dans les différents pays de l'OCDE à des niveaux, ou à des combinaisons de niveaux très différents — national, central, entre-

prise ou lieu de travail. L'on prétend parfois que le système de négociations centralisé est le plus souhaitable pour atténuer l'opposition entre conventions collectives et impératifs économiques, car c'est là où l'intérêt national est le plus clairement perçu et donc le plus facile à intégrer dans un accord. Un tel système permet aussi aux négociateurs de veiller à ce que les mêmes critères soient appliqués aux différentes catégories. En période d'inflation, il permettrait plus facilement qu'un système décentralisé de contenir les pressions inflationnistes.

En revanche, un système centralisé s'adapte très difficilement aux exigences économiques et à la situation des différents secteurs et entreprises, et rend probable un glissement des salaires. Il est par ailleurs plus difficile d'assurer que les accords conclus à l'échelon central sont appliqués comme prévu à toute la population active que lorsqu'il s'agit d'accords au niveau des entreprises qui, eux, sont élaborés par des gens directement concernés pour « coller » à la situation particulière de l'entreprise en question.

Les négociations qui se déroulent au niveau de l'entreprise ou du lieu de travail tiennent en effet facilement compte des besoins locaux spécifiques. Elles correspondent bien aux exigences en matière de hiérarchie et de flexibilité des salaires, que l'on se trouve en période de récession ou de croissance. Par contre, il est difficile de prévoir l'effet global sur l'économie des accords d'entreprise et d'assurer qu'ils seront compatibles avec les besoins du pays, surtout en période de croissance économique et de pression inflationniste. Enfin, un système de négociation décentralisé risque de créer des inégalités, ressenties comme telles, entre les différentes catégories de travailleurs.

Cela étant, il est difficile de voir comment modifier sensiblement un système de négociation en vigueur si les parties concernées ne sont pas convaincues que de nouvelles dispositions leur seraient mutuellement bénéfiques. En outre, si l'on se réfère aux Etats-Unis, où le système de négociation décentralisé répond remarquablement bien aux exigences économiques, et au Japon, où les négociations comportent un fort élément de décentralisation et où les résultats économiques sont bons, on peut penser que le succès n'est pas fonction du degré de centralisation d'un système. Disons que, tout bien considéré, les arguments en faveur d'un système de négociation centralisé sont sérieux sans être concluants.

Que les négociations soient centralisées ou non, de nombreux pays ont mis en place un dispositif institutionnel à l'échelon national pour promouvoir la concertation entre pouvoirs publics, syndicats et patronat : le Conseil économique et social en France (et dans une certaine mesure, les commissions au Plan), le Conseil national de développement économique au Royaume-Uni, la Commission des salaires et des prix en Autriche, le Conseil écono-

mique et social aux Pays-Bas, la Table ronde syndicats-patronat au Japon ainsi que la Commission de contact et la Commission technique en Norvège.

Ces organismes ne fonctionnent pas isolément. Ils sont étayés par de nombreux autres dispositifs, officiels ou non, propres à faciliter la concertation entre pouvoirs publics, syndicats et patronat. Il existe aussi plusieurs organes bipartites, comme la Fondation du travail aux Pays-Bas. Il y a surtout les nombreux conseils et comités consultatifs créés au sein des entreprises.

On a pu constater que les organismes formels de consultation², qui ont un objectif clairement défini et qui cherchent à instaurer un véritable échange de vues sur des questions d'intérêt national, peuvent jouer un rôle utile, quoique modeste, pour éviter des conflits entre les résultats des négociations collectives et les exigences de la politique économique. Même si l'on ne recherche pas à proprement parler un consensus, il y a de fortes chances que ces formes de dialogue amélioreront la qualité du processus de prise de décisions. Toutefois, en pratique, la tâche des organes consultatifs doit être perçue comme consistant avant tout à informer, à entretenir un dialogue constructif et à favoriser la compréhension.

*
*
*

Ces observations ne peuvent pas faire saisir toute l'importance des systèmes de relations professionnelles pour résoudre les conflits entre le résultat des négociations collectives et les impératifs économiques. Il existe des disparités si profondes entre les systèmes des pays Membres qu'il est difficile de formuler autre chose que des conclusions très générales — à moins d'étudier séparément chaque système et cela dans une perspective beaucoup plus vaste. Il est évident qu'une étude comparée présenterait à cet égard un grand intérêt et mettrait en lumière les questions importantes qui sous-tendent le problème complexe abordé ici. Par exemple, pourquoi dans certains pays Membres les relations professionnelles sont-elles plus satisfaisantes — selon presque n'importe quel critère — que dans d'autres ? Comment s'explique l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des relations professionnelles intervenues au fil des ans dans tel ou tel pays ? Pourquoi certains pays n'ont-ils rencontré aucune difficulté particulière à concilier les résultats des négociations collectives et les besoins de leur économie, tandis que d'autres se heurtent, depuis de nombreuses années, à de tels problèmes ? Les procédures de fixation des salaires sont-elles suffisamment souples pour que ces derniers correspondent bien aux prix des produits, aux besoins d'emploi et à une bonne répartition des ressources en main-d'œuvre ? Autant de questions qui appellent de plus amples recherches.

2. Pour un aperçu de certaines institutions nationales, voir M. Cooper, La recherche d'un consensus, OCDE, Paris, 1984.

Les consommateurs : une force contre le protectionnisme

En tant que consommateur, tout Français, Américain, Japonais ou... Grec devrait — pour pouvoir disposer du choix le plus large possible de biens et de services à des prix concurrentiels — combattre le protectionnisme. Dans le contexte économique actuel cependant, certains consommateurs peuvent se considérer comme des chômeurs potentiels et trop facilement se laisser convaincre que le protectionnisme est le moyen par excellence qui leur éviterait d'assumer ce rôle. Or, on le sait, si une mesure protectionniste peut donner un coup de pouce à certaines entreprises en difficulté, à long terme, c'est un environnement économique compétitif et dynamique qui conditionne la croissance et la création d'emplois. Un récent rapport de l'OCDE tâche d'élucider les liens complexes entre les intérêts des consommateurs et le protectionnisme¹.

Ces questions seront également au cœur d'un séminaire qui sera organisé à Paris en novembre prochain et auquel participeront des représentants des pouvoirs publics, des milieux d'affaires, des syndicats et des organisations de consommateurs.

Politique commerciale : conséquences pour les consommateurs

Chaque fois qu'un pays institue un droit de douane, un contingent ou une subvention à l'exportation, il y a, même à l'échelon national, des perdants et des gagnants. Bien souvent les pertes imputables à une mesure protectionniste précise sont, globalement, supérieures aux gains. Or les gains sont concentrés sur une branche d'activité donnée, partagés entre les employeurs et les salariés, et font l'objet d'une grande publicité. En revanche, les pertes sont réparties entre un nombre considérable de contribuables et de consommateurs et sont de ce fait moins perceptibles. Conséquence fréquente : le développement d'un préjugé en faveur des mesures protectionnistes.

Or les pertes sont tout à fait réelles. A court terme, les obstacles aux échanges réduisent le nombre de biens et de services disponibles et peuvent ainsi avoir un effet direct sur le prix, la quantité et la qualité des produits, sur les structures de consommation et la répartition des revenus. Si l'on empêche ou limite la concurrence étrangère, les effets à long terme sont encore plus sérieux non seulement sur le bien-être général mais, à cause de l'affaiblissement du dynamisme de l'économie qui en résulte, sur l'emploi et l'investissement.

Hausses des prix

La perte la plus perceptible pour les consommateurs : la hausse des prix. Une étude menée aux États-Unis illustre à contrario cet effet en comparant les prix à la consommation des produits importés et des produits de qualité comparable fabriqués aux États-Unis. Sur un échantillon de 168 produits représentatifs (automobiles, produits alimentaires et produits pharmaceutiques exclus), les consommateurs américains ont économisé 2,2 milliards de dollars par an en achetant des produits d'origine étrangère. (Par rapport aux articles équivalents fabriqués aux États-Unis, les vêtements importés coûtaient 5 % moins cher, et les chaussures et les biens durables 12 % moins cher; pour l'ensemble des articles le chiffre était de 10,8 %.)

Le protectionnisme fait augmenter les prix de trois façons :

- il accroît le coût du produit importé
- il induit une production nationale supplémentaire du produit protégé à un coût plus élevé que celui du produit importé
- il prive les consommateurs d'une partie de leur revenu qu'ils auraient pu utiliser pour acheter d'autres produits si l'on

1. Politiques à l'égard des consommateurs et échanges internationaux, à paraître ultérieurement.

AIDE-MÉMOIRE POUR TENIR COMPTE DES CONSOMMATEURS

Le rapport de l'OCDE propose un cadre d'analyse qui permettrait aux responsables gouvernementaux de disposer d'une base plus solide pour évaluer les effets de mesures commerciales envisagées, y compris leurs incidences sur les consommateurs.

- Quel est l'effet escompté de telle mesure sur le prix du produit visé et sur le niveau général des prix ?
- Quels avantages économiques directs attend-on pour le secteur, la branche d'activité ou l'entreprise intéressés ?
- Quel est le nombre d'emplois susceptibles d'être créés ou protégés ? Si la mesure de protection des échanges n'était pas adoptée, quels seraient les coûts liés aux indemnités de chômage ?
- Quelles sont les augmentations escomptées des recettes publiques résultant des droits de douane (licences d'importation et recettes fiscales) et des dépenses publiques dues à l'aide à l'exportation, aux subventions, aux moins-values fiscales ?
- Quels sont les coûts pour les consommateurs des prix plus élevés du produit importé ? De combien diminuera la consommation du produit ?

- Certains groupes de consommateurs risquent-ils d'être particulièrement lésés ?
- Quel est l'impact probable sur la disponibilité, le choix, la qualité et la sécurité des produits et des services ?
- Quelles sont les conséquences probables sur la structure des marchés nationaux et sur le processus de la concurrence sur ces marchés ?
- La mesure en question va-t-elle encourager ou permettre l'adaptation structurelle de l'industrie nationale ? Quel effet aura-t-elle sur les investissements (dont ceux des étrangers) ?
- Quels sont les effets économiques escomptés pour d'autres secteurs de l'économie, en particulier pour les entreprises qui achètent des produits à l'industrie en cause, ou qui lui en vendent ?
- Quelles seront les réactions des autres gouvernements et des entreprises étrangères ? Quel serait l'effet de ces réactions sur l'économie ? La mesure en cause a-t-elle été prise pour répondre à des pratiques déloyales d'autres pays ?
- Quels sont les effets probables sur d'autres pays ? Comment peut-on réduire au minimum le préjudice causé aux partenaires commerciaux ?

n'avait pas empêché le produit bon marché d'être importé.

Le deuxième de ces trois éléments de perte constitue une subvention implicite des producteurs nationaux qui ne peuvent accroître la production des produits protégés qu'en détournant des facteurs de production d'autres biens et services. Étant donné que les produits que l'on cesse ainsi de fabriquer auraient normalement une valeur plus élevée aux prix du marché mondial, il y a une perte nette pour l'économie : la production à laquelle on a renoncé dans ces autres secteurs qui, eux, sont compétitifs au niveau international.

Perte de dynamisme

La concurrence oblige les entreprises à réduire au maximum leurs coûts de production afin de demeurer compétitives et à rechercher de nouveaux systèmes de production, de nouveaux marchés et de nouveaux produits. Toute mesure de protection contre la concurrence étrangère diminue le dynamisme de ces forces et affaiblit les incitations à produire des produits de qualité. Cette perte peut prendre différentes formes : remplacement de produits de bonne qualité par des produits de qualité inférieure, impossibilité de se procurer des produits de haute technologie, ou encore fonctionnement défectueux ou pannes des produits utilisés.

Aspects qualitatifs

Lorsque les consommateurs préfèrent acheter un produit importé, l'explication n'est pas toujours à rechercher au niveau du prix. Le succès que les importations ont connu ces dernières années peut en effet être attribué non seulement à des prix moins élevés mais aussi à la qualité, à la fiabilité et/ou à l'attrait des produits étrangers. Les importateurs ont par ailleurs proposé des innovations et des produits nouveaux qui jusque-là n'étaient pas dispo-

nibles sur tel marché national. Ces facteurs, isolément ou ensemble, peuvent atténuer les effets de certains types de mesures protectionnistes.

Toutes les restrictions commerciales n'ont pas les mêmes effets

Les caractéristiques des différents types de restrictions commerciales varient assez considérablement. Pour plusieurs raisons : certaines mesures laissent plus de liberté de choix aux consommateurs et aux fabricants étrangers ; certains obstacles aux échanges sont plus transparents ; certaines mesures rapportent plus aux pouvoirs publics ou, au contraire, impliquent plus de dépenses administratives.

Droits de douane

A moins d'être absolument prohibitifs, les droits de douane peuvent être moins préjudiciables aux consommateurs que d'autres catégories de restrictions dans la mesure où personne n'est empêché d'acheter des produits étrangers — à condition d'être prêt à payer le prix. Par ailleurs, les fabricants exportateurs peuvent s'efforcer de surmonter en partie le handicap dû aux barrières douanières ou à des mesures analogues par une politique agressive des prix. Une étude comparative des prix des voitures dans les pays de la CEE, entreprise par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), indique ainsi des écarts considérables des prix avant taxe des voitures de tourisme : les producteurs ont clairement fait un effort pour compenser les disparités en matière de taxes (sur la vente et autres). S'il ne concerne pas directement les droits de douane, ce cas montre que les exportateurs peuvent, dans certaines circonstances, s'adapter plus facilement aux mesures de protection tarifaire (ou mesures analogues)

qu'à d'autres formes de restrictions commerciales.

Restrictions quantitatives

Pour limiter le volume des importations d'un produit, l'on peut attribuer des licences d'importation dans le cadre d'un contingentement pré-établi. Les autorisations d'importer étant par définition peu nombreuses, elles ont de la valeur. Pour le consommateur, le prix des importations s'accroît du montant de cette « prime à la rareté ». De ce fait, les conséquences d'une restriction quantitative (contingentements, autolimitations et accords de commercialisation ordonnée) sont similaires à celles d'un droit de douane ou d'une mesure analogue. Avec, cependant, une différence : ce sont les titulaires des licences d'importation et non pas les pouvoirs publics (sauf s'il y a sur ces licences des taxes d'un montant équivalent) qui bénéficient de l'écart entre le prix final à la consommation des produits importés et le prix mondial.

Les restrictions quantitatives peuvent aussi affecter la qualité des produits importés et donc leur prix. Si la restriction s'applique au nombre d'unités importées et si les bénéfices à l'importation sont à peu près proportionnels à la valeur des ventes, les importateurs sont incités à acheter des produits de meilleure qualité qu'ils peuvent vendre plus cher. Résultat : la valeur des ventes et les bénéfices seront plus élevés, la restriction sur les quantités importées demeurant respectée.

Du point de vue des consommateurs, ce sont les effets sur la répartition des revenus des restrictions quantitatives qui sont particulièrement préoccupants. Lorsque les restrictions commerciales incitent les importateurs à accroître la valeur unitaire des produits qu'ils commercialisent, l'augmentation des coûts risque fort de tomber sur les consommateurs à faible revenu, surtout

s'il s'agit d'un produit de première nécessité. Un exemple : les importations de chaussures aux États-Unis ont été assujetties en 1970 à un accord de commercialisation ordonnée qui a fait monter le prix de toutes les chaussures importées. Cependant, l'accord s'étant traduit par une augmentation de l'offre relative de chaussures de meilleure qualité (d'un prix plus élevé), les hausses les plus importantes ont touché les chaussures importées bon marché, devenues plus rares. De ce fait, la limitation a eu tendance à agir comme un « impôt » régressif sur les consommateurs à revenu plus faible.

Obstacles administratifs

Les obstacles administratifs sont, pour les exportateurs comme pour les consommateurs, un frein puissant aux flux commerciaux. Tout d'abord, leur manque de

transparence et leur nature fréquemment discrétionnaire introduisent un élément d'imprévisibilité dans les relations commerciales; des douaniers trop peu nombreux ou faisant preuve d'un zèle excessif peuvent par exemple provoquer des retards importants. Autre sujet de préoccupation : les réglementations en matière de sécurité des produits, ou d'autres mesures destinées à protéger les consommateurs, peuvent être utilisées par inadvertance, voire délibérément, comme dispositifs protectionnistes (voir encadré ci-dessous).

Quant aux campagnes, officielles ou informelles, qui incitent à « acheter national », les organisations de consommateurs s'y sont, à plusieurs reprises, opposées. Leur argument : ces campagnes vont à l'encontre du principe selon lequel les consommateurs doivent, pour choisir un produit, se fonder sur des éléments objec-

tifs comme le prix et la qualité. Dans le cadre de la CEE, la Cour de justice des Communautés européennes a jugé qu'une campagne de ce genre enfreignait le Traité de Rome et les directives communautaires sur la libre circulation des produits à l'intérieur du Marché commun. Elle a estimé qu'il y avait intervention gouvernementale directe dans la mesure où les pouvoirs publics du pays en cause avaient financièrement soutenu la campagne.

Politique commerciale : le consommateur négligé

Si certains pays n'ont rien prévu au niveau institutionnel pour tenir compte des intérêts des consommateurs, d'autres disposent de différents types de mécanismes, les plus formels étant des textes législatifs qui prescrivent aux autorités commerciales

DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Un grand nombre de pays de l'OCDE ont depuis une dizaine d'années promulgué des lois visant à défendre les consommateurs : définition de leurs droits, protection, répression des abus sur le marché. Qu'il s'agisse de normes applicables aux produits, de garanties, de publicité mensongère, d'emballage-étiquetage ou de sécurité des produits, l'idée générale est d'améliorer la capacité des consommateurs à prendre de bonnes décisions d'achat. Or la simple existence de ces exigences limite les choix économiques et induit, de ce fait, de réels coûts. Si la plupart des lois s'appliquent de la même façon à tous les produits et n'établissent pas de discrimination à l'encontre des importations, elles ne sont pas innocentes vis-à-vis des échanges internationaux : elles peuvent désavantager les exportateurs étrangers par rapport aux producteurs nationaux si les premiers sont tenus de satisfaire, dans chaque pays où ils souhaitent vendre, à un ensemble particulier de normes et de réglementations. La diversité des critères relatifs aux normes applicables aux produits peut ainsi obliger les importateurs à modifier leurs produits et à les concevoir différemment pour les adapter à chaque marché national. Il faut donc veiller à ce que les politiques à l'égard des consommateurs ne créent pas involontairement des obstacles aux échanges.

Un premier pas dans cette direction : le système de notification informelle des mesures relatives à la sécurité des produits (réglementation, interdiction et retrait, recherches sur la sécurité), élaboré par le comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'OCDE en collaboration avec le comité des échanges. En outre, l'Organisation s'efforce de faciliter l'adoption par les pays Membres d'une approche systématique face aux problèmes que pose la sécurité

des produits; cette approche prévoit notamment l'utilisation de sources fiables de données sur les accidents et — avant toute décision de nouvelles mesures concernant la sécurité des produits — le recours à des méthodes de gestion des risques et des analyses coûts/avantages.

L'harmonisation internationale des normes applicables aux produits est importante dans l'optique aussi bien de la politique à l'égard des consommateurs que de la politique commerciale. Si des progrès dans cette voie ont été accomplis — par l'OCDE et par des organismes comme l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale — l'harmonisation est un objectif à long terme qui risque d'être difficile à atteindre. Il faut donc renforcer la coopération cas par cas si l'on veut empêcher que les différentes normes nationales ne soient utilisées comme des obstacles aux échanges.

Les normes dans ce domaine qui ont une incidence sur les échanges entre pays sont assujetties à la discipline internationale conformément au Code relatif aux obstacles techniques aux échanges, adopté en 1979 par le GATT. Ce code contient des dispositions spécifiques qui visent à éviter la création d'obstacles injustifiés, à accorder le traitement national et non discriminatoire aux importations et à garantir que les normes ou réglementations techniques en préparation soient notifiées aux signataires lorsqu'elles ont un effet sensible sur les échanges. Un comité est chargé de régler les différends et d'élaborer les procédures nécessaires.

Les problèmes commerciaux dus à la mise en œuvre de différentes normes applicables aux produits sont mis en évidence dans un certain nombre de

décisions prises par la Cour de justice des Communautés européennes en application de l'article 36 du Traité de la CEE relatif à la libre circulation des biens dans le Marché commun. L'arrêt « Cassis de Dijon » a ici valeur d'exemple. L'essentiel des principes qui y sont dégagés peut être résumé comme suit.

- *En règle générale, tout produit légalement fabriqué et commercialisé dans un État Membre doit être admis sur le marché de tout autre État Membre.*
- *Les normes nationales relatives aux produits et les réglementations techniques peuvent être invoquées pour limiter ou interdire les importations de produits étrangers seulement si elles sont nécessaires pour satisfaire des exigences impératives telles que la protection de la vie et de la santé, la concurrence loyale et la protection des consommateurs, et à condition que ces réglementations ne soient pas excessives par rapport à l'objectif poursuivi et qu'il n'existe pas d'autre solution susceptible de créer une moindre perturbation des échanges.*
- *Lorsque les normes applicables aux produits ne sont pas les mêmes dans les pays Membres, il importe de déterminer si celles qui sont en vigueur dans le pays exportateur permettent, bien qu'elles soient différentes, d'assurer un degré équivalent de protection et de respecter ainsi les critères prévus dans les réglementations des pays importateurs.*

Bien qu'elle soit applicable dans le contexte assez précis des efforts d'intégration du marché et d'harmonisation des lois nationales à l'intérieur de la CEE, la doctrine « Cassis de Dijon » illustre bien les problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit de mettre en balance les intérêts commerciaux et la nécessité de réglementer les importations pour protéger les consommateurs.



Le consommateur est la victime des mesures protectionnistes qui limitent le choix de produits et en augmentent le prix.

de procéder à des enquêtes officielles ou à des audiences publiques durant lesquelles toutes les parties intéressées, y compris les organisations de consommateurs, peuvent faire connaître leurs points de vue. Or, même dans ces cas, il semble que les observations faites par les représentants des consommateurs n'influent que peu sur les décisions finales en matière d'échanges.

Pourquoi les consommateurs ont-ils tant de difficultés à se faire entendre? En premier lieu, les responsables de la politique gouvernementale ont parfois du mal à identifier spécifiquement les intérêts des consommateurs et les distinguer d'autres préoccupations sociales. Deuxièmement, les pertes globales résultant de telle restriction commerciale ne sont pas — on l'a vu — concentrées sur, par exemple, un groupe ou une région. En troisième lieu, on ne dispose toujours pas d'une méthode

d'analyse acceptée par tous les pays pour évaluer les intérêts spécifiques des consommateurs face à ceux, par exemple, des producteurs ou des salariés (l'encadré p. 23 propose une approche possible).

La faible influence des consommateurs sur les décisions commerciales des pouvoirs publics tient aussi au fait que leurs intérêts sont généralement plus diffus, géographiquement et en matière de produits, que ceux des producteurs nationaux d'un bien donné. Leurs organisations ont par ailleurs concentré leurs efforts sur la mise en œuvre de lois sur la protection des consommateurs et n'ont pas toujours été conscientes des conséquences, pour leurs mandants, des mesures commerciales. De ce fait, elles n'ont pas toujours pleinement profité des possibilités qui, malgré tout, existent d'exercer une influence. Le manque de transparence et la complexité propres à de nombreuses mesures com-

merciales, notamment à celles du « nouveau protectionnisme » (autolimitations des exportations, obstacles administratifs et techniques), jouent également un rôle.

Étant donné la diversité des structures gouvernementales dans les pays de l'OCDE, il n'est ni possible ni souhaitable de proposer un modèle institutionnel unique permettant de prendre en compte les intérêts des consommateurs dans les décisions commerciales. Si l'absence de modalités à cet égard constitue un obstacle majeur, l'existence d'une procédure officielle ne constitue pas en soi une garantie : c'est l'utilisation pratique qu'on en fait qui compte. Le rapport de l'OCDE attire l'attention sur six points qui paraissent avoir une importance particulière dans ce contexte.

- Les responsables de la politique commerciale devraient solliciter l'avis des responsables de la politique à l'égard des consommateurs avant de prendre des décisions susceptibles d'avoir des conséquences importantes pour les intérêts de ces derniers (contacts officiels mais réguliers, comités ou groupes d'études interministériels permanents, audiences publiques prévoyant des observations écrites ou verbales).
- Les autorités chargées de la politique à l'égard des consommateurs devraient recevoir en temps utile des informations pertinentes sur la nature et les motifs de mesures commerciales proposées et disposer de ressources suffisantes pour être en mesure d'exercer une influence réelle sur les décisions.
- Les gouvernements devraient veiller à ce que les mesures de protection des consommateurs — conditions en matière de sécurité, d'étiquetage et d'emballage — ne soient pas utilisées involontairement pour faire obstacle aux échanges.
- Les représentants des intérêts des consommateurs devraient avoir la possibilité — audiences publiques ou procédures plus officielles — d'exprimer leur point de vue sur les mesures de politique commerciale susceptibles d'avoir des conséquences significatives pour les consommateurs (même si ces procédures peuvent impliquer des charges considérables pour ces organisations).
- Les pays Membres devraient encourager des analyses, par des organismes indépendants, des conséquences de mesures commerciales.
- Tout groupe qui réclame la mise en œuvre de mesures protectionnistes devrait être tenu d'en prouver le bien-fondé. Il faudrait veiller à ce que les actions engagées en application des lois sur les pratiques commerciales déloyales (anti-dumping et droits compensateurs en particulier) ne visent pas en fait à accroître le protectionnisme ou à limiter la concurrence. Le rôle que peuvent jouer les pratiques commerciales déloyales en matière de préjudice devrait continuer à être évalué sur la base de critères objectifs, conformément aux règles du GATT et selon des procédures permettant à toutes les parties intéressées d'exposer leurs points de vue.

L'aide aux pays en développement : nouveaux chiffres

1983, l'APD dispensée par les pays du CAD aux *pays les moins avancés* (PMA) a été légèrement inférieure à celle de 1982, aussi bien en valeur nominale qu'en valeur réelle, mais en pourcentage du volume total de leur APD, elle est restée inchangée. Les recettes totales d'aide des 36 PMA ont connu une expansion rapide ces dernières années. Au cours des cinq années se terminant en 1982/83, elles ont progressé à un taux annuel moyen de 5,8 % en termes réels, pour se chiffrer à 6,5 milliards de dollars en fin de période. L'aide dispensée par les pays du CAD a représenté 5,9 milliards de dollars de ce montant, ce qui équivaut à une augmentation annuelle moyenne d'environ 5,4 % en termes réels. Par rapport au PNB, cette aide a été portée de 0,06 à 0,08 %, et sa part dans l'aide totale du CAD de 20,5 % à 24 %.

Il est difficile de prévoir l'évolution future de l'aide du CAD à cause des incertitudes qui entourent les programmes de certains

Les recettes totales d'APD des pays en développement de toute source se sont établies en 1983 à 33,6 milliards de dollars, c'est-à-dire à peu près au même niveau qu'en 1982.

L'aide multilatérale, élément dynamique de la croissance de l'aide tout au long des années 70, marque le pas depuis 1980. Compte tenu des difficultés rencontrées pour reconstituer les ressources des institutions financières internationales, notamment celles de l'Association internationale de développement (IDA), il y a peu de chances que l'aide multilatérale progresse au cours des prochaines années et elle pourrait même diminuer à moins d'un redressement des contributions aux organismes multilatéraux.

L'aide du CAD

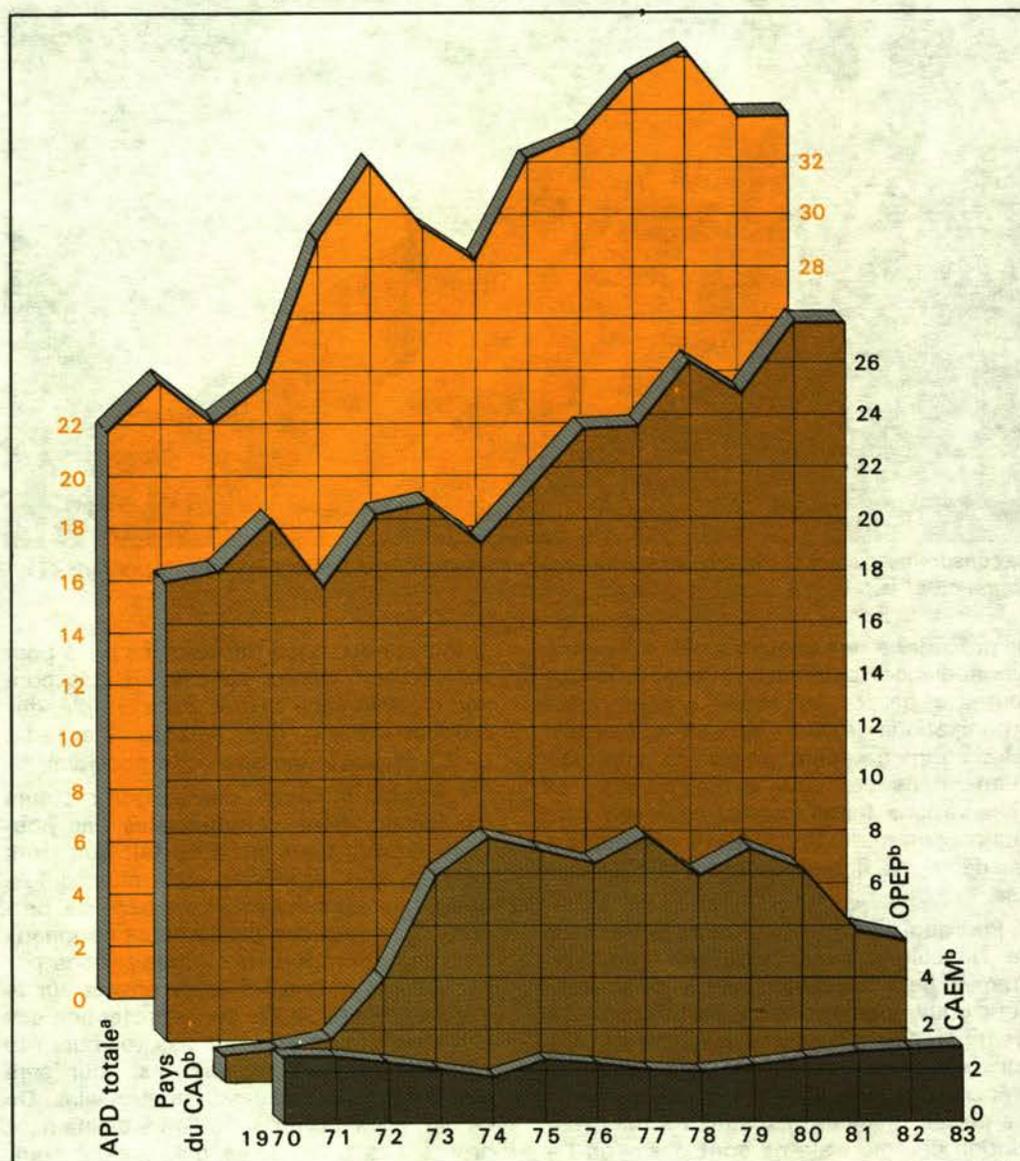
L'aide publique au développement accordée par les pays du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux était, à 27,5 milliards de dollars, légèrement au-dessous de son niveau de 1982. En termes réels (c'est-à-dire à prix et taux de change constants) cependant, l'APD est restée à son niveau de 1982. Le PNB ayant augmenté, le rapport aide/PNB des donateurs est tombé de 0,38 à 0,36 %. Sur la base des cinq dernières années considérées ensemble, le taux annuel moyen d'accroissement a été de 4,8 %, le rapport APD/PNB s'étant accru en conséquence.

La légère contraction du volume de l'aide en 1983 est imputable à une diminution des versements aux organismes multilatéraux, en particulier des contributions à l'IDA et aux fonds des banques régionales prêtant à des conditions libérales (elle contraste avec la forte augmentation enregistrée en 1982, qui était due en partie à des versements reportés de 1981). Les versements bilatéraux se sont maintenus sur leur tendance ascendante.

D'après les premières estimations pour

A. AIDE PAR GROUPES DE DONNEURS

APD aux prix et taux de change de 1982, en milliards de dollars

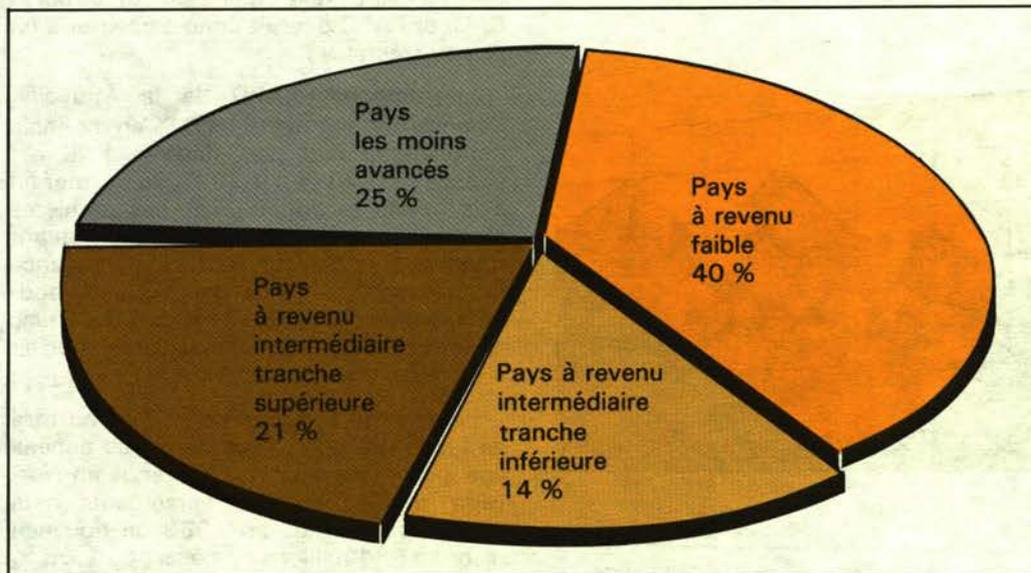


a. y compris l'aide en provenance des agences multilatérales.

b. y compris les contributions de l'APD aux agences multilatérales.

B. APD DU CAD PAR DESTINATION

Versements nets moyens 1981-82 : 22,5 milliards de dollars



grands donateurs. On peut s'attendre à une certaine augmentation de l'apport d'APD en termes réels des Membres du CAD dans leur ensemble, bien qu'il soit probable que le taux de progression sera un peu plus lent que ces dernières années. L'évolution des recettes totales d'APD des pays en développement dépendra en outre de la situation incertaine en matière de financement des institutions financières internationales ainsi que de l'éventualité d'un nouveau fléchissement des apports d'autres sources.

Résultats des différents pays du CAD

La *Norvège* a été de loin le plus gros donneur en 1983, portant le rapport APD/PNB à 1,06 % (graphique C). Parmi les autres pays à avoir dépassé la barre 0,7 %, figurent les *Pays-Bas*, la *Suède*, la *France* (aide aux départements et territoires d'outre mer – DOM/TOM – comprise) et le *Danemark*. Une progression particulièrement sensible de l'aide a été enregistrée en *Suisse*, au *Japon*, en *Finlande*, au *Canada* et en *Norvège*.

Le niveau élevé des apports d'APD de l'*Australie* en 1982 était dû principalement au versement cumulé de contributions multilatérales et il correspondait à une surestimation de la tendance à long terme du programme d'aide de ce pays. Comme il fallait s'y attendre, les versements d'aide ont en 1983 été bien inférieurs à ceux de 1982 : rapportés au PNB, ils sont tombés de 0,56 % à 0,49 %. Au cours de l'exercice budgétaire, l'APD a marqué une légère tendance ascendante, et le gouvernement australien a récemment réaffirmé son adhésion à l'objectif de 0,7 % du PNB.

Les versements nets d'APD de l'*Autriche* se sont élevés en 1983 à 157 millions de dollars, soit 0,23 % du PNB. Dans ce montant sont compris 78 millions de dollars versés sous forme de prêts de déve-

loppement, dont des crédits à l'exportation assortis de conditions libérales. Les contributions multilatérales ont accusé une forte baisse : de 0,11 % du PNB en 1982 à 0,04 % en 1983.

Les apports d'APD de la *Belgique* sont restés inchangés en termes réels et en pourcentage du PNB (0,59 %), la diminution des contributions multilatérales étant compensée par une augmentation des versements bilatéraux. L'objectif déclaré de la Belgique est de porter ses crédits d'aide à un montant représentant 0,7 % de son PNB.

La baisse tendancielle de l'aide du *Canada* enregistrée ces dernières années a été stoppée en 1983. Les versements d'APD ont progressé de 19 % en termes nominaux et de 12 % en termes réels pour s'établir à 1,4 milliard de dollars, soit

Le plus important donneur d'aide en 1983 : la Norvège. Ci-dessous : installation d'un système d'eau en Tanzanie.



0,45 % du PNB. Perspective pour les quelques prochaines années : une croissance continue vers l'objectif provisoire de 0,50 % qui devrait être atteint durant l'exercice budgétaire 1985/86.

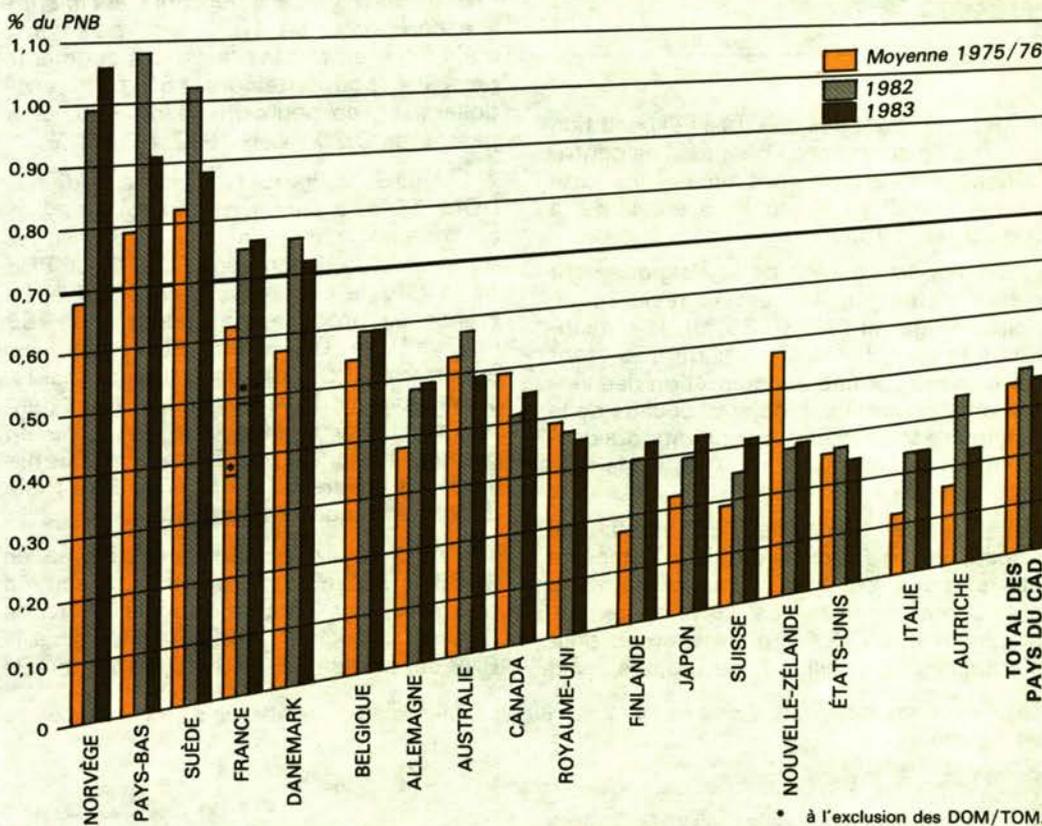
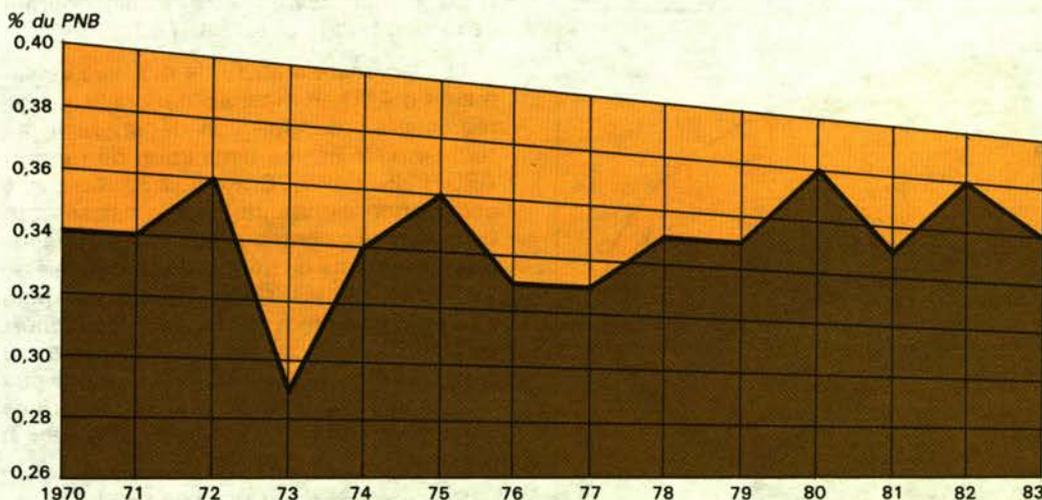
Le *Danemark* a accru de 4 % ses versements d'APD en monnaie nationale, ce qui représente toutefois un léger repli en termes réels et une diminution du rapport APD/PNB de 0,76 % à 0,72 %. Cette contraction est imputable à la baisse notifiée pour les contributions multilatérales. Les versements bilatéraux ont progressé de 12 % en termes réels. D'après le plan budgétaire à moyen terme, le rapport APD/PNB des crédits se stabilisera au cours de la période 1984-87 à un niveau légèrement supérieur à celui de 1983. Les versements d'APD devraient continuer à dépasser 0,7 % du PNB.

Son objectif étant d'atteindre 0,7 % du PNB d'ici à la fin de la décennie, la *Finlande* a encore accru en 1983 ses versements d'aide qui, en termes réels, ont augmenté de 13 % pour atteindre 153 millions de dollars, et, en pourcentage du PNB, sont passés de 0,30 % en 1982 à 0,33 %.

L'APD de la *France* (y compris l'aide aux DOM/TOM) a encore augmenté de 13 % en monnaie nationale pour avoisiner les 4 milliards de dollars, soit 0,76 % du PNB ou le taux le plus élevé depuis 1965. La France se propose d'atteindre en 1988 l'objectif de 0,7 % du PNB pour ses apports d'APD aux pays indépendants, c'est-à-dire DOM/TOM exclus. Ainsi définie, son APD s'est accrue de 12 % en monnaie nationale pour s'établir à 2,5 milliards de dollars ou 0,49 % du PNB ; elle devrait continuer à augmenter.

L'APD de l'*Allemagne* s'est élevée en 1983 à 3,2 milliards de dollars, soit un accroissement en termes réels d'environ 3 % par rapport à 1982. Sa part dans le PNB est passée de 0,48 à 0,49 %, taux le

C. APD EN POURCENTAGE DU PNB – TOTAL DES PAYS DU CAD, 1970-1983



* à l'exclusion des DOM/TOM.

plus élevé atteint jusqu'à présent. L'Allemagne a l'intention de maintenir dans l'immédiat le rapport APD/PNB à peu près à ce niveau.

L'aide de l'Italie connaît une forte expansion et les versements nets d'APD se sont encore accrus en 1983 – de 14 % en monnaie nationale. En pourcentage du PNB, ils sont restés au niveau de 1982 (0,24 %). Le budget de l'aide a continué d'augmenter très rapidement conformément aux objectifs du plan national à moyen terme. Les versements, qui jusqu'à présent ont eu du mal à suivre le rythme de croissance des ressources budgétaires, devraient s'accroître sensiblement au cours des prochaines années.

L'APD du Japon a augmenté en 1983 de 24,4 % en dollars, et elle est passée de 0,29 à 0,33 % du PNB, grâce essentielle-

ment à une forte augmentation des contributions aux organismes multilatéraux, en particulier à l'IDA. Le Japon s'efforce d'accroître son APD dans le cadre de son nouvel objectif à moyen terme, lequel prévoit que, par rapport à la période 1976-80, le montant cumulé d'APD, exprimé en dollars, doit doubler au cours de la période 1981-1985.

Les Pays-Bas ont dépassé pour la neuvième année consécutive l'objectif de 0,7 % du PNB. Le niveau record de 1,08 % atteint en 1981 et en 1982 n'a cependant pu être maintenu. Le rapport APD/PNB est tombé à 0,91 %, en raison non pas d'une modification de la politique d'aide néerlandaise, mais de la conjugaison de facteurs imprévisibles liés au calendrier des versements et de problèmes dans la mise en oeuvre des projets. Le gouvernement néer-

landais continue d'affecter environ 1,2 % du PNB à la coopération pour le développement (concept légèrement plus large que celui de l'APD, telle qu'elle est définie par le CAD) et l'APD devrait donc demeurer à un niveau très élevé.

Les apports d'APD de la Nouvelle-Zélande ont augmenté de 6 % en monnaie nationale et leur part dans le PNB est passée de 0,28 % à 0,29 %, ce qui met fin à la baisse tendancielle de ces dernières années. Toutefois, le gouvernement ayant toujours pour objectif, face à la persistance de graves problèmes économiques et budgétaires, de réduire les dépenses publiques en termes réels, le niveau de l'aide pourrait s'en ressentir.

Les crédits budgétaires ouverts au titre de l'aide ont connu ces dernières années une expansion rapide et soutenue en Norvège, si bien que les versements nets d'APD ont marqué en 1983 un nouveau record à 584 millions de dollars ou 1,06 % du PNB (contre 0,99 % en 1982) – un pourcentage qui n'a été dépassé qu'une seule fois par un pays du CAD au cours des 20 dernières années. Ces résultats remarquables ont pu être obtenus grâce à l'appui que le parlement et l'opinion publique continuent d'apporter à la coopération pour le développement.

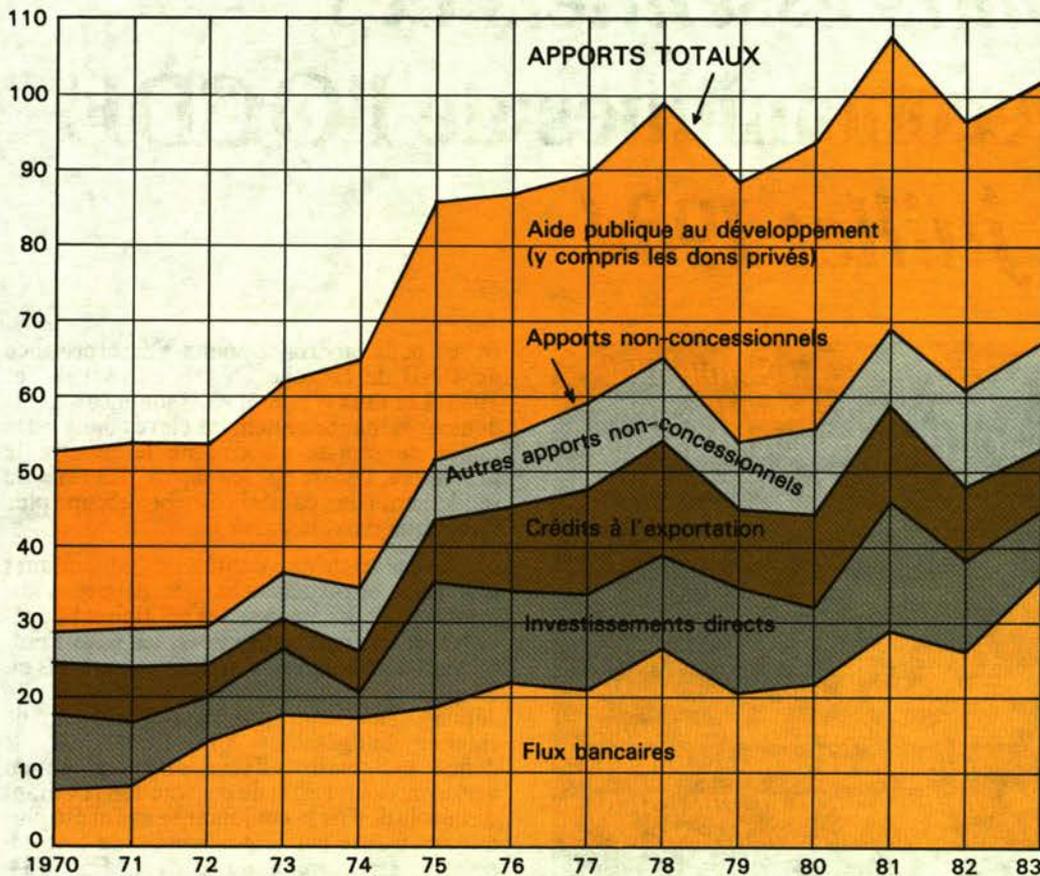
A 0,88 % du PNB, l'APD totale de la Suède a été inférieure au taux record de 1,01 % atteint en 1982, en raison essentiellement du fait que les contributions multilatérales, qui avaient fait l'objet d'un versement cumulé l'année précédente, ont retrouvé leur niveau tendanciel. La Suède reste attachée à l'objectif de 1 % du PNB pour les crédits d'aide. Pour l'exercice budgétaire 1984/85, ces crédits représenteront 0,98 % du PNB, légèrement au-dessous du niveau des années précédentes, et dans le proche avenir, la part des versements nets d'APD dans le PNB devrait peu varier par rapport à 1983.

En 1983, l'APD de la Suisse a progressé de 30 % en monnaie nationale, pour s'établir à 318 millions de dollars, et de 0,06 point en pourcentage du PNB pour atteindre 0,31 %. Ce résultat tient dans une large mesure à une forte augmentation des contributions aux organisations multilatérales. Le plan financier actuel prévoit une certaine croissance en termes réels et une quasi-stabilité du rapport APD/PNB.

L'APD du Royaume-Uni a marqué en 1983 une légère progression en monnaie nationale (4 %), mais par rapport au PNB elle est tombée à 0,35 %, contre 0,37 % en 1982. D'après les prévisions budgétaires actuelles, le programme d'aide devrait, après l'exercice 1982/83, s'accroître aux prix courants à un rythme qui lui permettra au moins de ne pas diminuer en valeur réelle.

Le rapport au PNB des versements d'APD des États-Unis, qui s'était vigoureusement redressé pour atteindre 0,27 % en 1982, est retombé à 0,24 % en 1983. La hausse de 1982 résultait pour une large

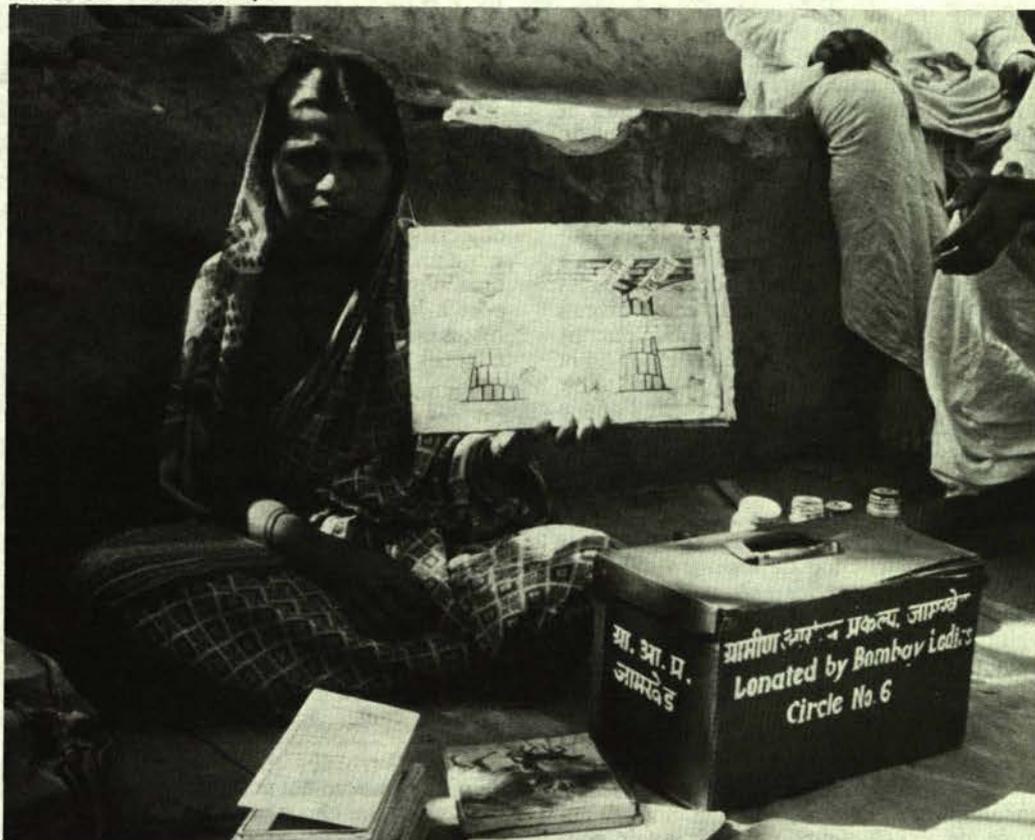
D. APPORTS TOTAUX DE RESSOURCES DE TOUTES PROVENANCES
aux prix et taux de change de 1982, en milliards de dollars



part d'une augmentation du montant notifié des versements aux organismes multilatéraux, alors que la baisse de 1983 est exclusivement imputable à une diminu-

tion de 0,8 milliard de dollars de cette même rubrique : pour la même année, les versements d'APD bilatérale ont progressé de 0,4 milliard de dollars.

L'aide de la Suisse a progressé le plus en pourcentage. Ci-dessous : programme sanitaire dans un village près de Bombay.



L'APD des pays non-membres du CAD

Le montant net des versements d'aide effectués par les pays de l'OPEP est tombé de 8,5 milliards de dollars en 1981 à 5,9 milliards en 1982 et, d'après les estimations, il aurait encore diminué en 1983 pour se situer à 5,5 milliards de dollars.

Depuis les dernières données publiées sur l'aide des pays du CAEM, de nouveaux renseignements ont conduit à revoir les estimations antérieures. Cette révision est essentiellement due au fait que l'on a pris en compte l'aide dispensée par l'URSS à la Mongolie. Le montant net des versements des pays du CAEM est maintenant estimé à 3 milliards de dollars en 1981 et à 2,9 milliards en 1982 et en 1983.

Le rapport de l'aide du CAEM au PNB estimé de ces pays s'est situé, pour chacune des années considérées, entre 0,17 et 0,18 %. L'aide fournie par l'Union soviétique a représenté 85 % du montant total des apports des pays du CAEM, ou quelque 2,4 milliards de dollars. Les versements nets des pays d'Europe de l'Est se sont élevés à 0,5 milliard de dollars environ – la RDA venant en tête, suivie de la Tchécoslovaquie et de la Bulgarie.

Recettes totales des pays en développement

D'après les premières estimations, le montant total net des ressources financières à long terme de toutes catégories reçues par les pays en développement en 1983 – aide publique au développement, apports publics et privés assortis de conditions non libérales et dons du secteur privé – a augmenté de quelque 6 milliards de dollars pour atteindre 103 milliards de dollars (graphique D). Toutefois, si l'on tient compte de la transformation de prêts bancaires à court terme en prêts à long terme dans le cadre d'opérations de rééchelonnement de la dette, l'apport total net de ressources financières a accusé une baisse.

Dans ce total, les apports de ressources libérales sont restés pratiquement à leur niveau de 1982. Les apports assortis de conditions non libérales auraient augmenté en 1983 de 7 milliards de dollars pour s'établir à 67 milliards. Cette progression est due à l'accroissement des prêts bancaires à long terme qui se seraient chiffrés, selon les estimations, à 36 milliards de dollars, contre 26 milliards en 1982. Cette augmentation tient pour une large part à la conversion, dans le cadre d'arrangements de rééchelonnement de dettes, de prêts à court terme en prêts à plus long terme. Une forte proportion des prêts bancaires a transité par les places off-shore et a été financée en partie par des sources autres que les Membres du CAD. L'apport total net de ressources, y compris les prêts bancaires à court terme, est tombé de 132 milliards de dollars en 1981 à 112 milliards en 1982 et à 101 milliards en 1983.

Les points essentiels des Perspectives économiques de l'OCDE juillet 1984

Récession et reprise

Les forces récessionnistes ont commencé à se manifester en 1979. La hausse des prix internationaux du pétrole a eu pour effet de réduire les revenus réels de la zone OCDE d'environ 1/2 % du PNB entre 1978 et 1979, et de près de 2 % l'année suivante. Comme au lendemain du premier choc pétrolier, les pays de l'OPEP n'ont ajusté qu'avec un certain décalage leurs dépenses, notamment leurs achats de biens et services produits par la zone OCDE. Pendant la durée de cet ajustement, la part de la production des pays de l'OCDE absorbée par le reste du monde a diminué ; le PNB total de la zone s'en est trouvé réduit de près de 3 points entre 1978 et 1980¹. Fin 1982, la balance des opérations courantes des pays de l'OPEP était redevenue déficitaire : les exportations nettes vers ces pays avaient ajouté au PNB de la zone OCDE à peu près autant que ce que le renchérissement du pétrole en avait précédemment retranché. Or le taux d'inflation était passé de 8 % en 1978 à près de 13 % en 1980.

Fort des enseignements du premier choc pétrolier, les gouvernements de presque tous les pays de l'OCDE s'employèrent à contenir l'inflation provoquée par la nouvelle hausse des prix du pétrole. La politique monétaire fut durcie afin d'enrayer la spirale inflationniste, tandis que dans la majorité des pays la politique budgétaire visait à réduire à moyen terme les déficits structurels (et, si possible, les déficits effectifs) plutôt qu'à soutenir la demande à court terme. Les différentes mesures ainsi prises devaient avoir pour effet immédiat de prolonger et d'aggraver la récession. C'est le resserrement monétaire qui, apparemment, devait exercer l'impact le plus fort sur l'activité. Quant à l'incidence de la politique budgétaire, mesurée par la variation des soldes budgétaires corrigés des influences conjoncturelles, elle semble avoir été légèrement négative pour l'ensemble de la zone OCDE, les effets restrictifs exercés en Europe et au Japon ayant été presque neutralisés par une politique nettement expansionniste aux États-Unis.

Il était normal que le resserrement monétaire ait un effet de contraction sur la demande et la production, tout au moins jusqu'à ce que les agents économiques commencent à tabler sur un taux d'inflation plus modéré à moyen terme, ce qui, évidemment, devait prendre un certain temps. Mais l'effet du resserrement monétaire s'est trouvé renforcé par deux facteurs que l'on n'avait pas prévus avec suffisamment de perspicacité. Premièrement, le rapport stocks/production devait accuser une baisse d'une ampleur inattendue dans la plupart des pays de l'OCDE. Cette évolution n'a sans doute pas

La reprise est maintenant bien engagée dans la zone OCDE considérée dans son ensemble, comme dans la plupart des pays Membres. Quelle en sera la vigueur ?

Dans quelle mesure se révélera-t-elle durable ? Ce sont les deux questions cruciales à l'heure actuelle. Les forces qui avaient donné à la dernière récession sa configuration et qui jouent maintenant en faveur de la reprise diffèrent, à certains égards, de celles des cycles antérieurs.

été due intégralement au coût élevé du financement des stocks ; il reste que les opérations de déstockage induites par la hausse des taux d'intérêt peuvent avoir réduit la croissance du PNB de la zone de non moins d'un point entre 1981 et 1982. Deuxièmement, le niveau élevé des taux d'intérêt a alourdi le service de la dette de beaucoup de pays non-membres de l'OCDE en 1982 et 1983 ; déjà confrontés à l'affaiblissement du volume et à la baisse des prix de leurs exportations, ces pays ont été contraints de réduire leurs importations en provenance des pays industrialisés afin de maîtriser des déficits extérieurs en forte augmentation. La réduction de ces importations qui, d'après les estimations de l'OCDE, était due au niveau élevé des taux d'intérêt après 1979, pourrait avoir exercé sur la croissance du PNB de la zone un effet négatif de près d'un point entre 1980 et 1981, et d'environ 1/2 point l'année suivante.

La phase de freinage de l'activité devait se terminer à l'automne 1982, époque à laquelle les taux d'intérêt nominaux commencèrent à baisser aux États-Unis, puis dans d'autres pays. La construction de logements, la formation de stocks et les achats de biens de consommation durables, favorisés par cette évolution, jouèrent un rôle important dans les premiers stades de la reprise. La réduction parallèle de l'inflation – résultant à la fois des politiques d'austérité et de la baisse des prix des produits de base – devait donner une impulsion supplémentaire à la reprise à travers les effets de patrimoine exercés sur la consommation des ménages. L'action cumulée de ces facteurs pourrait avoir con-

tribué pour environ 2 points à la croissance du PNB de la zone OCDE entre 1981 et 1983. Les taux d'intérêt réels sont néanmoins demeurés inhabituellement élevés dans cette phase de reprise et, comme le montre le graphique, l'écart qui les sépare des taux de rendement du capital est beaucoup plus faible que dans le passé.

L'orientation des politiques économiques n'a pas beaucoup changé depuis l'automne 1982. En Europe, les politiques budgétaires demeurent restrictives, les pays s'employant à réduire leurs déficits structurels et, de plus en plus, leurs déficits effectifs. Le Japon également suit une politique de rigueur budgétaire. Aux États-Unis, le déficit budgétaire effectif s'est légèrement accru en 1983, l'effet de contraction résultant de l'évolution de la conjoncture ayant été plus que neutralisé par le gonflement de la composante structurelle du budget. En 1984, celle-ci ne devrait accuser qu'une légère augmentation dont les effets seront très largement effacés par une forte amélioration conjoncturelle. Pour l'ensemble de la zone, la politique budgétaire aurait, d'après les estimations de l'OCDE, exercé une légère incidence positive sur l'activité en 1982 et 1983, tenant aux évolutions mentionnées plus haut, et son effet paraît devoir être négligeable en 1984. On peut dire que la politique monétaire menée n'accompagne pas l'inflation. La croissance des agrégats monétaires s'est accélérée pendant environ un an à partir de la mi-1982 (encore que les innovations financières rendent l'interprétation des chiffres particulièrement difficile), et elle s'est ensuite ralentie. Pour 1984, les limites supérieures des fourchettes retenues comme objectifs ont été de nouveau abaissées d'environ un point dans certains grands pays. Les taux d'intérêt nominaux ont baissé par rapport à leurs niveaux de 1981, mais ils sont restés élevés par rapport aux taux d'inflation effectifs.

La question qui est au cœur des prévisions est de savoir si la reprise actuellement en cours, quoique à des rythmes variables selon les régions de l'OCDE, a des chances de s'alimenter d'elle-même.

Évolutions récentes et perspectives immédiates

Aux États-Unis, l'activité s'est redressée rapidement et elle continue de progresser à un rythme soutenu, proche de celui observé lors des cycles précédents. Dans les autres

1. Voir Prix des ressources naturelles et politiques macro-économiques : les enseignements de deux chocs pétroliers, *Revue économique de l'OCDE*, n° 1, automne 1983.

pays, et en moyenne pour la zone OCDE, la reprise a jusqu'à présent été relativement lente par rapport à l'expérience passée, et elle paraît devoir le rester. Le PNB réel de la zone OCDE s'est accru au rythme annuel de 5 % au second semestre 1983 (tableau 1), soit un peu plus que ce que l'on avait prévu dans les *Perspectives économiques* de décembre 1983, et plus aussi que ce que l'on prévoit pour les deux prochaines années. Au Japon, l'activité s'est redressée plus récemment, mais son rythme de croissance reste modéré par rapport aux cycles antérieurs. En Europe, l'expansion de l'activité intérieure a généralement été faible, de l'ordre de 1 à 2 % en moyenne, encore qu'au Royaume-Uni la reprise se soit amorcée plus rapidement (à la mi-1981) et qu'elle ait été soutenue en 1983 (3 %).

Les États-Unis sont jusqu'à présent le seul pays où la demande ait présenté un profil conjoncturel typique. Le cycle des stocks s'est redressé au second semestre 1982, ainsi que la consommation, sous l'effet des réductions d'impôt, de la baisse des taux d'intérêt

nominaux et du recul de l'inflation. La construction de logements a marqué une forte reprise dans les derniers mois de 1982 lorsque les taux d'intérêt nominaux se sont mis à diminuer. L'investissement privé non résidentiel a commencé à croître fortement au deuxième trimestre 1983. Le principal facteur de freinage a été le commerce extérieur : la vigueur relative de la demande intérieure et le niveau élevé du taux de change ont eu pour effet de déprimer les exportations et de gonfler fortement les importations. Alors que la croissance de la demande intérieure totale s'établissait à 4,6 % en 1983, celle du PNB réel n'atteignait que 3,4 %. Le chômage a diminué plus tôt et plus vite que l'on ne s'y attendait, en partie du fait d'un recul des taux d'activité.

Au Japon, la reprise s'est amorcée plus tard qu'aux États-Unis et elle a été plus faible. La politique budgétaire n'a cessé d'être restrictive. Les taux d'intérêt nominaux et l'inflation ayant été relativement faibles au cours des dernières années, les baisses qu'ils ont pu accuser n'ont eu qu'une

incidence relativement limitée sur les dépenses. Les investissements des entreprises sont repartis fin 1983, mais le taux de croissance de la demande intérieure n'a que récemment dépassé sa tendance des dix dernières années. C'est la balance commerciale qui a le plus contribué à la croissance du PNB, qui s'est établie à 5 % dans les derniers mois de 1983 et au début de l'année en cours.

L'Europe a connu une reprise très modérée. Étant donné la baisse des salaires réels après impôt et le recul de l'emploi, la croissance de la consommation – environ 1 % en 1983 et début 1984 – est venue d'une diminution sensible des taux d'épargne. L'investissement s'est quelque peu redressé vers la fin 1983, mais la demande intérieure reste peu soutenue. De même qu'au Japon, la balance extérieure réelle a fortement contribué à la croissance du PNB au cours de cette reprise : pour environ un tiers entre 1982 et 1983.

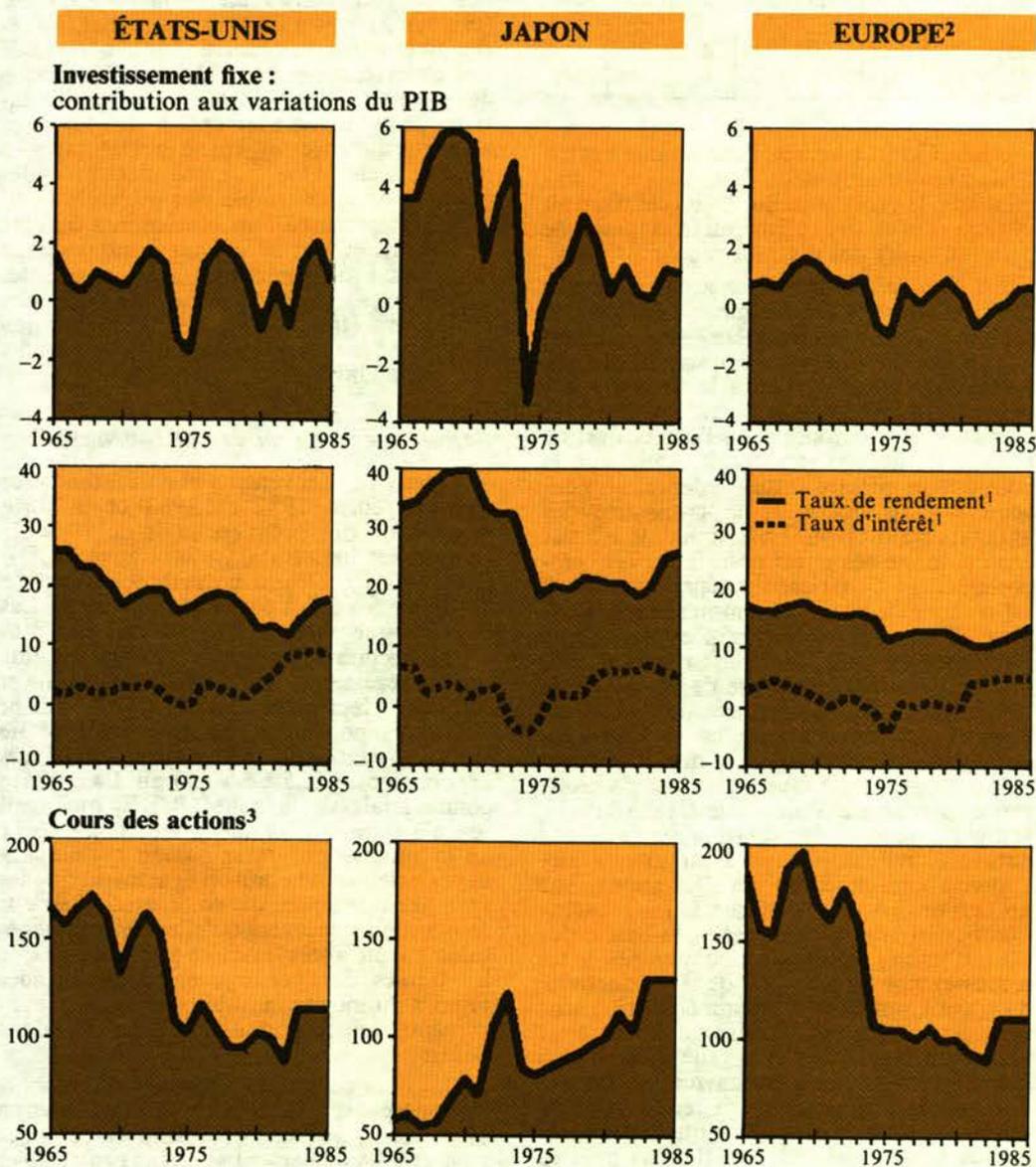
A l'intérieur de l'Europe, la situation est presque aussi contrastée qu'entre les grandes régions de la zone OCDE. La croissance de la production a été prononcée au Royaume-Uni, en Allemagne et dans certains des pays nordiques, mais elle commence à peine à se dessiner en France ainsi qu'en Belgique et dans certains autres petits pays. L'inflation s'est ralentie dans la majorité des pays mais elle reste opiniâtrement élevée dans quelques-uns. Le chômage aussi demeure très élevé.

Perspectives pour les dix-huit prochains mois

Il est probable que, d'ici à la fin de l'année prochaine, d'importantes divergences continueront à se faire sentir entre les différentes régions de la zone OCDE. Dans le cas des États-Unis, sur la base des politiques actuelles, on doit probablement s'attendre à un ralentissement conjoncturel de l'activité. La reprise y dure maintenant depuis environ dix-huit mois. Le déficit budgétaire structurel grandissant tendra de lui-même à donner à la demande une impulsion qui s'accroîtra entre 1984 et 1985. Si les objectifs monétaires actuels sont respectés, ce déficit grandissant contribuera sans doute à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, ou à les faire encore monter. Les bilans des entreprises laissent à désirer au début de la reprise, en ce sens que les rapports entre dettes et fonds propres étaient anormalement élevés ; bien qu'ils se soient améliorés depuis lors, on ne peut encore les considérer comme satisfaisants au stade actuel de la reprise. Les entreprises restent donc vulnérables à la hausse des taux d'intérêt, et l'on prévoit que la progression de leurs investissements fixes se ralentira à partir du second semestre de cette année. La croissance de la consommation privée paraît aussi devoir s'affaiblir, car on s'attend à une augmentation des taux d'épargne des ménages face à la légère remontée de l'inflation. Enfin, suivant l'hypothèse de taux de change inchangés, utilisée dans les perspectives de l'OCDE, la balance commerciale continuera probablement à exercer une incidence négative sur la croissance du PNB des États-Unis (et une incidence positive sur d'autres pays) même si l'on prévoit que l'écart entre le taux de croissance américain et celui des autres pays se rétrécira.

Au Japon également, il se peut que le sommet de l'expansion soit déjà passé, mais la reprise intérieure, bien que modeste, pourrait être plus durable, même si la politique

INDICATEURS DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ



1. En termes réels. À partir de 1982, les données pour les taux de rendement dans les industries manufacturières sont des prévisions du Secrétariat et peuvent comporter des marges d'erreurs importantes.

2. Quatre grands pays européens à l'exclusion de l'Italie pour le cours des actions.

3. En termes réels, 1980 = 100.

1. CROISSANCE DU VOLUME DU PNB/PIB DANS LA ZONE OCDE^a

Pourcentages de variation par rapport à la période précédente,
taux annuels désaisonnalisés

	1982 Part dans le total OCDE	Moyenne 1972 à 1982	Par rapport à l'année précédente			Par rapport au semestre précédent				
			1983	1984	1985	1983		1984		1985
						II	I	II	I	II
États-Unis	40,5	2,2	3,4	6	2½	7,5	6½	3¼	2½	2½
Japon	14,0	4,3	3,0	4¾	3¾	5,0	5	4	3¾	4
Allemagne	8,7	2,0	1,3	3	2¾	2,3	3¼	2¾	2½	3
France	7,1	2,7	0,7	1¼	1¾	1,0	1	1½	1¾	2
Royaume-Uni	6,3	1,4	3,1	2½	2¼	2,5	2	3½	2	2
Italie	4,6	2,6	-1,2	2¼	2¼	1,7	2½	2	2	3
Canada	3,8	2,8	3,0	4½	3	6,9	3¾	3½	3	2¼
Total des pays ci-dessus	84,9	2,5	2,6	4½	2¾	5,3	5	3	2½	2¾
Autres pays de l'OCDE ^b	15,1	2,4	1,6	2¾	2½	3,3	2½	2½	2½	2½
Total OCDE	100,0	2,5	2,4	4¼	2¾	5,0	4½	3	2½	2½
Quatre grands pays européens	26,6	2,1	1,1	2¼	2¼	1,9	2¼	2½	2	2½
Total OCDE moins les États- Unis	59,5	2,7	1,8	3	2¾	3,3	3¼	3	2½	2¾
Production industrielle :										
Sept grands pays	-	2,8	4,0	7¾	3½	12,0	7¾	4	3½	3¼
Total OCDE	-	2,8	3,5	7¼	3½	10,8	7¼	4	3½	3¼

Autres pays de l'OCDE

	1982 Part dans le total OCDE	Moyenne 1972 à 1982	Par rapport à l'année précédente		
			1983	1984	1985
Autriche	0,9	2,6	1,9	2	2¼
Belgique	1,1	2,3	0,5	1½	2
Danemark	0,7	1,9	2,5	2¾	2¾
Espagne	2,4	2,6	2,3	2	2½
Finlande	0,6	3,1	3,0	4½	3½
Grèce	0,5	3,1	0,3	1¾	2
Irlande	0,2	3,6	1,0	1¾	2¼
Islande	0	3,4	-4,2	-4¼	2¾
Luxembourg	0	1,7	-2,4	-¾	0
Norvège	0,7	3,7	3,2	2	1½
Pays-Bas	1,8	1,9	1,0	1½	1½
Portugal	0,3	3,8	-0,5	-2	1¾
Suède	1,3	1,6	2,3	3¼	2½
Suisse	1,3	0,5	-0,1	2¾	2¼
Turquie	0,7	5,1	2,8	3¾	4
Total des pays euro- péens ci-dessus	12,7	2,4	1,6	2¼	2¼
Australie	2,1	2,6	1,2	6	3½
Nouvelle-Zélande	0,3	1,5	1,7	1½	1
Total des pays ci- dessus	15,1	2,4	1,6	2¾	2½
OCDE Europe	39,4	2,2	1,3	2¼	2¼
CEE	31,1	2,1	1,1	2¼	2¼

a) Les agrégats ont été calculés sur la base des valeurs du PNB/PIB de 1982 exprimées en dollars de 1982.

b) Les données semestrielles sont des estimations très approximatives : pour onze de ces pays, représentant plus de 50 % du PIB de l'ensemble des petits pays, les taux de variation semestrielle ont été obtenus par simple interpolation.

budgétaire continue à exercer un effet restrictif sur la croissance. L'investissement privé devrait s'accroître doucement, compensant en partie l'atonie de la consommation privée ; on prévoit, par contre, que les exportations progresseront fortement, moins cependant qu'au cours de la période récente, étant donné qu'elles se trouveront freinées par le ralentissement de la croissance de la demande aux États-Unis et par la détérioration de la compétitivité relative du Japon. Il reste que le rythme prévu d'accroissement de la demande intérieure - de 3 à 4 % - est beaucoup plus faible que lors des précédentes

reprises. Compte tenu de l'importante contribution positive attendue de la balance commerciale, la croissance du PNB réel pourrait dépasser ces chiffres d'environ trois quarts de point au cours des dix-huit prochains mois.

En Europe, où la reprise a démarré plus tardivement et reste fragile, il semble peu probable qu'elle s'accélère suffisamment pour permettre une réduction significative du niveau du chômage d'ici à la fin 1985. La politique monétaire se durcit encore dans plusieurs pays européens où l'objectif est de réduire les déficits structurels tandis que la politique monétaire reste prudente, un nouveau ralentissement de la croissance des agrégats étant prévu. La désinflation n'a pas encore épuisé ses effets positifs sur les comportements en matière de dépenses, mais il est possible que ceux-ci commencent à diminuer. C'est pour cette raison en partie que l'on prévoit que la consommation des ménages n'augmentera que de 1 à 1½ % en termes réels, et les dépenses publiques sur biens et services encore moins. En revanche, les perspectives d'évolution des investissements s'améliorent, avec des taux de croissance prévus de l'ordre de 2½ à 3½ %. L'investissement des entreprises est par nature difficile à prévoir. Pour arriver aux appréciations suivantes, on s'est appuyé sur un certain nombre d'éléments. La modération persistante des salaires et la baisse des taux d'intérêt nominaux, conjugués à un redressement conjoncturel de la productivité du travail, ont permis une amélioration sensible des marges bénéficiaires, à partir, il est vrai, d'un niveau bas. Les taux d'expansion des capacités semblent avoir nettement diminué dans plusieurs pays, et les taux de croissance de la production industrielle enregistrés jusqu'à présent, et attendus pour le proche avenir, pourraient suffire à porter les taux d'utilisation à des niveaux élevés dans certains secteurs.

Compte tenu de tous ces éléments, la demande intérieure devrait s'accroître d'environ 2 % par an en Europe. Mais en raison de

cette faiblesse relative de la conjoncture et de la position concurrentielle favorable dans laquelle l'hypothèse de taux de change inchangés place une bonne partie de l'industrie européenne, on prévoit que le solde du commerce extérieur continuera d'apporter une contribution significative à la croissance du PNB réel, dont le taux pourrait atteindre 2 à 2½ %.

Prix et salaires

Au printemps 1984, les taux d'inflation étaient inférieurs à 10 % dans 17 des 24 pays de l'OCDE, et plus bas que pendant chacune des années écoulées depuis le premier choc pétrolier dans 9 d'entre eux, dont 5 des 7 grands pays. A 5 %, le taux d'inflation moyen pour la zone OCDE est aussi le plus faible qu'on ait enregistré depuis 1972. Ainsi se trouve inversée, pour l'instant au moins, la tendance qui faisait que, depuis le début des années 60, les taux d'inflation au début de chaque phase de reprise étaient de plus en plus élevés. Les taux d'inflation tendront sans doute à se rapprocher, une certaine hausse aux États-Unis et au Japon étant compensée par un léger recul en Europe. L'inflation pourrait donc se maintenir autour de la barre des 5 % pour l'ensemble de la zone OCDE (tableau 2), soit à un taux légèrement supérieur à la moyenne observée sur la période de treize ans terminée en 1973. Cette évaluation des perspectives générales en matière d'inflation tient essentiellement à la faiblesse attendue du redressement de la production en termes réels. Une flambée des prix des produits de base semble peu probable (sauf en cas de perturbations inattendues du côté de l'offre), et l'on ne prévoit pas davantage d'explosion des salaires, étant donné les perspectives d'évolution du chômage. Les projections impliquent une amélioration régulière des marges bénéficiaires en dehors des États-Unis.

Balances commerciales et courantes

Après le renversement de tendance observée entre 1982 et 1983 et la forte progression des premiers mois de 1984, le volume des importations de la zone OCDE pourrait s'accroître à un rythme annuel de l'ordre de 5 à 6 % à partir de la mi-1984. Les pays non-membres de l'OCDE ont déjà procédé dans une large mesure aux ajustements rendus nécessaires par la baisse du volume et des prix de leurs exportations, et ils devraient désormais pouvoir accroître le volume de leurs importations au même rythme que leurs exportations, soit 5 à 6 % par an. La balance commerciale de la zone OCDE, qui avait jusqu'à présent pesé sur la croissance réelle de la production, devrait donc maintenant devenir neutre. On prévoit également que les variations des prix du commerce extérieur seront moins accusées qu'elles ne l'ont généralement été après les chocs pétroliers, et que les termes de l'échange entre les grandes régions du monde ne subiront que des changements mineurs dans un sens ou dans l'autre.

Dans ces conditions, la zone OCDE pourrait enregistrer un déficit courant d'environ 50 milliards de dollars (tableau 3), celui des pays en développement se situant entre 40 et 50 milliards, ce qui est probablement le maximum qui puisse être financé sans risque majeur. Le solde extérieur de l'OPEP pourrait aussi rester déficitaire, d'environ 10 milliards de dollars. La contrepartie des déficits ainsi prévus pour les grandes régions du

2. INDICE DE PRIX IMPLICITE DE LA CONSOMMATION PRIVÉE DANS LA ZONE OCDE^a

Pourcentages de variation par rapport à la période précédente,
taux annuels désaisonnalisés

	Moyenne 1972 à 1982	Par rapport à l'année précédente			Par rapport au semestre précédent				
		1983	1984	1985	1983		1984		1985
					II	I	II	I	II
États-Unis	7,6	3,9	4	5¼	3,9	3½	5¼	5	5¼
Japon	8,1	1,5	2¼	3	1,5	2½	2¼	2¾	3½
Allemagne	5,2	3,0	3	3¼	3,6	2¾	3	3¼	3½
France	10,6	9,6	7½	5¼	9,4	7½	6¼	5¾	5
Royaume-Uni	13,7	5,4	5	5¼	4,3	5	5¼	5¼	5¼
Italie	17,1	14,9	10½	8	11,6	11	8¼	8	7¼
Canada	9,5	5,9	5	5¼	5,0	5	5	5¼	5¼
Total des pays ci-dessus	8,4	4,7	4½	5	4,5	4¼	4¾	4¾	5
Autres pays de l'OCDE ^b	10,7	10,0	9½	8	9,8	10	8¾	7¾	7¼
Total OCDE	8,7	5,5	5¼	5¼	5,3	5	5½	5¼	5¼
Quatre grands pays européens	9,9	7,5	6	5¼	6,9	6	5½	5½	5
Total OCDE moins les États-Unis	9,7	6,7	6	5½	6,3	6¼	5½	5½	5¼

Autres pays de l'OCDE

	Moyenne 1972 à 1982	1983	1984	1985
Autriche	6,5	3,5	5¼	3½
Belgique ^c	7,6	7,7	6½	5½
Danemark	10,7	6,7	5½	4½
Espagne ^c	16,5	12,1	10	7½
Finlande ^c	11,9	8,4	7¾	7
Grèce	17,0	19,5	18¾	17
Irlande	15,7	10,5	9	6
Islande ^c	42,6	83,0	27	15
Luxembourg	7,4	8,4	7¾	6½
Norvège	9,5	8,6	6½	6
Pays-Bas	7,3	2,5	3¼	1¾
Portugal	20,3	25,5	27	22¾
Suède	10,4	10,6	6½	5½
Suisse ^c	5,0	3,0	2¾	2½
Turquie	39,9	31,4	38	21
Total des petits pays européens	10,5	10,2	10¼	8
Australie	11,3	9,4	6	6¾
Nouvelle-Zélande ^c	14,1	5,1	5½	7
OCDE Europe	10,1	8,4	7½	6¼
CEE	9,7	7,4	6¼	5½

a) Les agrégats ont été calculés sur la base des valeurs de 1982 exprimées en dollars de 1982.

b) Les données semestrielles sont des estimations très approximatives pour onze de ces pays, représentant plus de 50 % du PIB de l'ensemble des petits pays, les taux de variation semestrielle ayant été obtenus par simple interpolation.

c) Indice des prix à la consommation au lieu de l'indice de prix implicite de la consommation privée.

monde se retrouve dans l'écart statistique de la balance mondiale des opérations courantes. Cet écart, qui s'est accru ces dernières années et dont on prévoit qu'il continuera à s'accroître en 1984 et 1985, est la conséquence inévitable, mais mesurable et à peu près prévisible, des erreurs et omissions qui interviennent dans la comptabilisation des opérations invisibles. A l'intérieur de la zone OCDE, de grandes divergences dans l'évolution des positions courantes sont probables. L'état actuel et prévu de la position concurrentielle et conjoncturelle relative des États-Unis implique que la balance extérieure courante de ce pays continuera à se dégrader, le déficit passant de 40 milliards de dollars en 1983 (1¼ % du PNB, chiffre qui est en soi un record) à plus de 100 milliards, soit près de 3 % du PNB, en 1985. La contrepartie de cette évolution devrait se retrouver dans les

balances d'autres pays, et plus particulièrement, se traduire par un accroissement prononcé de l'excédent du Japon. La majorité des pays européens, notamment beaucoup de ceux qui, pendant plusieurs années, ont

3. BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES DES PAYS DE L'OCDE

milliards de dollars ; taux annuels désaisonnalisés

	1982	1983	1984	1985	1983		1984		1985	
					I	II	I	II	I	II
États-Unis	-11,2	-40,8	-86¼	-105	-26,8	-54,7	-80¼	-92¼	-105¼	-104¾
Canada	2,4	1,3	2½	2¼	2,4	0,2	2¼	2¾	2¼	2¼
Japon	6,9	20,8	30½	36	19,8	21,8	29¾	31	34	37¾
France	-12,1	-4,0	-2	½	-9,5	1,6	-2½	-1¼	½	¾
Allemagne	3,6	3,9	5¼	10	6,3	1,6	5	6½	8¾	11½
Italie	-5,5	0,5	-¾	¼	0,7	0,3	-1	-½	0	¼
Royaume-Uni	9,7	3,1	2½	2	3,2	3,0	2¾	2	2	2
Total des pays ci-dessus	-6,2	-15,1	-47¾	-54	-3,9	-26,4	-44	-51½	-57¾	-50¼
Autres pays de l'OCDE	-23,1	-9,6	-4	1¾	-10,9	-8,2	-6	-2	2	1½
Total OCDE	-29,3	-24,7	-51¾	-52½	-14,8	-34,6	-50	-53½	-55¾	-49
CEE	-8,8	3,0	4¾	-16½	2,1	4,0	1¾	7¾	14¼	18¾

Autres pays de l'OCDE

	1982	1983	1984	1985
Australie	-8,5	-5,2	-5	-5½
Autriche	0,7	-0,1	½	¾
Belgique- Luxembourg	-2,7	-0,5	-¼	1½
Danemark	-2,2	-1,2	-1½	-1
Espagne	-4,2	-2,4	-½	0
Finlande	-1,0	-1,0	-1	-¾
Grèce	-1,9	-1,9	-2	-2¼
Irlande	-1,3	-0,4	-½	-½
Islande	-0,3	-0,1	0	0
Norvège	0,5	2,5	2¼	2
Nouvelle-Zélande	-1,6	-1,2	-1	-1¼
Pays-Bas	3,6	3,4	3½	6
Portugal	-3,2	-1,5	-¾	-¾
Suède	-3,5	-1,1	½	1½
Suisse	3,6	3,0	3½	3¾
Turquie	-1,2	-2,0	-1½	-1
Total	-23,1	-9,6	-4	1¾

connu des problèmes de balance des paiements, verront probablement leurs déficits se réduire ou leurs excédents s'accroître.

Emploi et chômage

L'aspect le moins satisfaisant de la reprise est la perspective de voir persister des taux de chômage élevés. Si l'on prévoit que l'emploi total se redressera à peu près partout et qu'il continuera à s'accroître fortement aux États-Unis, on s'attend à une augmentation aussi bien de la population active que des taux d'activité des femmes. C'est pourquoi il y a peu de chances de voir baisser le chômage de façon significative en dehors des États-Unis (tableau 4). C'est probablement en Europe, où la croissance prévue de la production est la plus faible, que la situation sera la plus grave. Dans les pays européens de l'OCDE, le nombre de chômeurs devrait passer de

18½ millions, niveau actuel, à 19½ millions d'ici à la fin 1985. Aux États-Unis, la forte croissance de la production, jointe à un ralentissement temporaire de l'augmentation de la population active, devrait se traduire par une nouvelle réduction sensible du chômage à court terme ; mais si la reprise évolue comme prévu, c'est-à-dire qu'elle commence à se ralentir vers le milieu de l'année, toute nouvelle réduction du chômage ne pourrait être que limitée.

Incertitudes et risques

Les perspectives telles que l'on vient de les décrire sont celles d'une croissance modérée mais continue dans la zone OCDE considérée globalement. Il existe toutefois des risques qui, s'ils sont difficiles à évaluer, pourraient néanmoins considérablement modifier le profil et même la durabilité de la reprise esquissée.

Incertitudes

Si, parmi ces risques, celui d'une résurgence de l'inflation n'est pas à écarter, on ne lui accorde pas trop d'importance. Pour les raisons suivantes. L'évolution modérée des salaires et des coûts unitaires de main-d'œuvre, que l'on observe depuis le début de la récession, paraît se poursuivre, même dans les pays où la reprise est le plus avancée. Il serait évidemment prématuré de penser que les comportements en matière de négocia-

4. CHÔMAGE DANS LA ZONE OCDE

Définitions nationales

	1983	1984	1985	1983		1984		1985	
				I	II	I	II	I	II
Taux de chômage									
États-Unis	9,6	7½	7¼	10,2	8,9	7¾	7½	7½	7¼
Japon	2,6	2½	2½	2,7	2,6	2¾	2½	2½	2½
Allemagne	8,2	8	7¾	8,1	8,4	8¼	8	7¾	7¾
France	8,4	9½	10½	8,3	8,4	9¼	10	10½	11
Royaume-Uni ^a	11,6	11½	11¼	11,6	11,5	11½	11½	11½	11¼
Italie	9,7	10	10¼	9,6	9,7	10	10	10¼	10¼
Canada	11,9	11¼	11	12,4	11,4	11½	11¼	11	11
Total des pays ci-dessus	8,2	7½	7½	8,5	7,9	7½	7½	7½	7½
Autres pays de l'OCDE	11,6	12½	12¾	11,4	11,9	12¼	12½	12¾	12¾
OCDE Europe	10,5	11	11¼	10,4	10,6	11	11	11¼	11½
Total OCDE	8,9	8½	8½	9,1	8,8	8½	8½	8½	8½
Niveau de chômage (millions)									
Amérique du Nord	12,1	10	9¾	12,9	11,4	10	9¾	9¾	9¾
OCDE Europe	17,8	18¾	19½	17,6	18,1	18½	19	19½	19½
Total OCDE	32,3	31	31½	32,8	31,8	31	31	31	31¾

a) Série interrompue en avril 1983 : le taux enregistré est réduit de 0,6 point.

Autres pays de l'OCDE

	1983	1984	1985
Australie	9,9	9¼	8¾
Autriche	4,3	4½	5
Belgique	14,0	14½	15
Danemark	10,6	10½	10
Espagne	17,9	19½	20
Finlande	6,1	5¾	5¼
Grèce	6,1	6¾	7½
Irlande	14,1	16¾	18
Islande	1,1	2	2½
Luxembourg	1,4	1¾	2
Norvège	3,3	3¼	3¼
Nouvelle-Zélande	5,5	6½	7¼
Pays-Bas	14,2	15	15½
Portugal	9,3	11¼	11½
Suède	3,5	3	3
Suisse	0,9	¾	½
Turquie	15,4	16¼	17
Total	11,6	12½	12¾

tions de salaires se soient modifiés de façon irréversible dans le sens d'une plus grande modération (voir p. 19) ; mais il y a bien peu d'indices qui permettent d'envisager une inversion de la situation, même aux États-Unis, et dans beaucoup de pays la faiblesse des anticipations inflationnistes ainsi que la persistance d'un niveau élevé de chômage exerceront probablement un effet de freinage sur la progression des salaires. On prévoit par ailleurs que les taux de croissance de la production ne seront pas suffisants pour provoquer une nette remontée des cours des produits de base, notamment des prix pétroliers.

Dans la mesure où l'inflation ne semble pas devoir baisser beaucoup plus, l'un des facteurs de la croissance récente de la consommation perdra de sa force ; en effet, on l'a déjà noté, la reprise actuelle a bénéficié d'une diminution généralisée des taux d'épargne résultant probablement de la conjugaison d'effets de patrimoine et de confiance induits par la désinflation. De fait, à supposer qu'il y ait eu de la part des ménages un certain surajustement, un changement pourrait

maintenant s'opérer en sens inverse. Étant donné le poids important de la consommation dans la demande totale, la croissance de la production pourrait s'en trouver sensiblement affectée.

La principale incertitude tient à l'investissement. Dans certains pays, les enquêtes passées sur les intentions dans ce domaine ont sous-estimé la vigueur à court terme de la reprise de l'investissement. La formation de stocks peut être particulièrement soutenue à ce stade du cycle, et les révisions récemment apportées aux estimations et aux prévisions concernant les investissements vont généralement dans le sens de la hausse. On s'est efforcé dans les projections pour cette année de tenir compte de cette tendance à sous-estimer la vigueur de l'investissement au stade actuel du cycle. Mais on ne peut guère le faire que pour les six ou douze prochains mois. Au-delà, un certain nombre d'influences contradictoires peuvent s'exercer.

Tout d'abord, bien que les taux d'intérêt nominaux aient baissé dans la plupart des pays, de nouvelles tensions sont observées dans certains. Quant aux taux réels, ils sont élevés par rapport au passé, et ils semblent devoir le rester. Ils demeurent élevés par rapport aux taux de rendement observés du capital, alors même que ceux-ci ont augmenté. Les taux de profit « pur » (la différence entre le taux de rendement du capital et les taux d'intérêt) se trouvent donc toujours déprimés (graphique). Le récent gonflement des marges bénéficiaires pourrait tout autant se traduire par une réduction de l'endettement et des placements financiers que par des adjonctions au stock de capital physique. Le redressement de la part des profits, qui ressort implicitement des projections, ne constitue peut-être pas en soi un indicateur des perspectives de l'investissement aussi fiable qu'il l'était lorsque les taux de rendement, les taux d'intérêt réels et les anticipations de croissance étaient nettement différents. Néanmoins, dans la mesure où l'investissement a été freiné par le manque de fonds, l'amélioration de la marge brute d'autofinan-

cement des entreprises devrait contribuer à le relancer.

D'autres déterminants de l'investissement peuvent aussi être importants. Dans un certain nombre de pays, il est possible que la croissance de la production ait dépassé celle du stock de capital économiquement viable. Même en tenant compte d'un certain allongement de la durée de vie utile des installations et de la remise en service d'équipements placés en réserve, on peut penser que, dans certains secteurs, l'insuffisance des capacités pourra stimuler l'investissement, ce qui donnerait à la reprise un caractère plus durable.

Le comportement des investisseurs dépendra aussi de facteurs moins tangibles, comme les anticipations inflationnistes, la confiance dans la stabilité des politiques monétaire et budgétaire, et les opinions concernant la durabilité de la reprise. On se retrouve ainsi au point de départ puisqu'on ne saurait dire encore si, jusqu'ici, la reprise reflète uniquement l'ajustement des entreprises et des ménages aux déséquilibres provoqués par la désinflation dans la structure de leurs avoirs, ou si l'expansion a maintenant acquis une dynamique propre qui tend à l'accélérer. Au total, on pourrait dire que les incertitudes entourant l'investissement tiennent peut-être à une certaine tendance à en sous-estimer la vigueur pour la première partie de la période sous revue, avec, par la suite, un risque d'erreur plus grand dans un sens comme dans l'autre. Certains de ces éléments d'incertitude reflètent eux-mêmes les risques d'inflexion de la politique monétaire ou de variations des taux de change qui sont analysés ci-après.

Risques

L'un des principaux facteurs de risque semble tenir à l'interaction éventuelle, aux États-Unis, des conditions monétaires et de l'accroissement du déficit structurel du budget. Le niveau élevé des taux d'intérêt ne paraît pas actuellement freiner sérieusement l'investissement qui est très vigoureux. Toutefois, une progression plus forte que prévu de la demande de crédit du secteur privé, jointe à l'accumulation de la dette publique, pourrait maintenir une forte pression à la hausse sur les taux d'intérêt, ce qui aurait pour effet de freiner la formation de stocks, l'investissement fixe et les achats de biens de consommation durables aux États-Unis - peut-être même au point de provoquer un brusque retournement conjoncturel, comparable à celui de 1981. Une telle évolution aurait de sérieuses implications internationales. La demande se trouverait déprimée dans l'ensemble de la zone OCDE et la situation financière précaire des pays en développement lourdement endettés en serait encore aggravée.

Un autre risque, lié au précédent, est celui d'une forte variation du dollar. Les projections sont fondées sur l'hypothèse habituelle de taux de change inchangés, sauf pour les petits pays qui ont adopté des règles concernant l'évolution des taux nominaux. Cette hypothèse, ainsi que la divergence des taux de croissance, pourrait toutefois soumettre les balances courantes à de très fortes tensions. Selon les projections, le déficit des opérations courantes des États-Unis devrait passer d'un taux annuel moyen de 80 milliards de dollars, observé ces derniers mois, à plus de 100 milliards en 1985, soit l'équivalent de 3 % du PNB. Ce dernier chiffre n'aurait rien

d'anormal dans certains autres pays Membres si l'on considère l'expérience passée ; jusqu'à présent d'ailleurs, les opérateurs privés sur le marché ont accepté de financer ce déficit aux taux de change en vigueur – de fait, la fermeté du dollar observée récemment indique que la demande extérieure d'actifs libellés en cette monnaie a augmenté par rapport au déficit. Toute la question est de savoir si cela va continuer, et pendant combien de temps – notamment dans la mesure où le déficit courant se creuse.

Exception faite du risque évoqué plus haut d'une forte hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, les facteurs qui ont jusqu'à présent contribué à soutenir le dollar ne semblent pas devoir jouer beaucoup plus dans ce sens. En outre, l'opinion du marché quant aux taux de rendement relatifs des différentes monnaies pourrait se montrer de plus en plus sensible à une éventuelle dégradation des jugements portés sur la politique économique actuelle et future des États-Unis ainsi qu'à l'ampleur du déficit américain courant et au fait qu'il semble devoir s'aggraver de lui-même en raison du poids croissant du service de la dette.

La configuration internationale des mouvements de capitaux privés pourrait fort bien prendre un caractère plus stable si le dollar accusait une baisse modérée qui ne semblerait pas devoir se prolonger indéfiniment. Encore faut-il savoir quelles seraient l'ampleur et la rapidité de cette baisse. Un ajustement progressif n'entraînant pas de pression à la hausse sur les taux d'intérêt aux États-Unis pourrait, sans créer nécessairement de difficultés accrues à d'autres égards, atténuer certaines des tensions inhérentes à la situation. L'effet direct sur les exportations des États-Unis, et par conséquent sur la durabilité de la reprise américaine, serait bénéfique ; en outre, compte tenu du poids des États-Unis dans l'économie de la zone OCDE, les effets positifs d'une croissance américaine durable à moyen terme pourraient compenser les effets négatifs que les autres pays subiraient du fait de l'affaiblissement de leur compétitivité internationale. De plus, dans la mesure où les pays dont la monnaie s'apprécierait, jugeraient alors possible de réduire leurs taux d'intérêt, leur activité économique interne s'en trouverait stimulée, ce qui tendrait à compenser l'incidence de l'affaiblissement de leurs exportations vers les États-Unis et les marchés tiers. Par contre, de brusques fluctuations, ou un surajustement, du dollar pourraient avoir des effets préjudiciables sur les échanges et les flux financiers. Si le dollar venait à accusé une forte baisse, et surtout si celle-ci donnait l'impression de devoir se poursuivre pendant longtemps, un relèvement des taux d'intérêt aux États-Unis serait peut-être jugé nécessaire pour limiter le mouvement. Cela pourrait avoir de sérieuses répercussions sur la reprise, non seulement aux États-Unis mais aussi ailleurs.

Parmi les pays les plus vulnérables à de telles évolutions : les pays en développement qui se trouvent dans une situation financière critique. Il est vrai qu'une bonne part, mais non la totalité, de leur dette est libellée en dollars de sorte qu'une baisse de cette monnaie se traduirait pour eux par une amélioration indéniable de la situation (à noter cependant que la revalorisation de la dette libellée dans d'autres monnaies pourrait être significative dans quelques cas). Or cette amélioration pourrait être annulée, voire inversée, si les taux d'intérêt venaient à monter aux

États-Unis et ailleurs. Cela n'aurait pas d'incidence sur la dette à taux fixe mais, à mesure que celle-ci serait renouvelée, la charge des intérêts deviendrait de plus en plus lourde. L'effet net d'une telle évolution est difficile à évaluer, faute de données plus précises sur le montant de la dette libellée en dollars, la structure des échéances et la fraction assortie de taux fixes. Il reste que, si une hausse des taux d'intérêt se traduisait par un affaiblissement sensible de la demande d'importations de la zone OCDE, et donc de la capacité de service de la dette des pays en développement, la situation financière déjà très précaire de certains d'entre eux pourrait le devenir encore plus. Il est probable d'ailleurs que les effets ne s'arrêteraient pas là. En 1982, lorsque les pays en développement ont

réduit leurs importations en raison des difficultés qu'ils éprouvaient à assurer le service de leur dette, la demande de biens produits par l'OCDE s'était sensiblement affaiblie, dans une proportion équivalente peut-être à 1 % du PNB de la zone.

Le dernier risque tient aux prix internationaux du pétrole. Les prévisions sont fondées sur l'hypothèse technique d'un prix du pétrole inchangé en dollars au cours de la période sous revue. On a pu voir cependant, à plusieurs reprises, avec quelle rapidité les prix pétroliers – et en conséquence les perspectives en matière d'inflation et d'activité – peuvent se modifier si l'approvisionnement en pétrole des marchés mondiaux baisse de façon significative.

Problèmes et stratégies économiques de deux pays : Portugal et Turquie

LE PORTUGAL

L'aggravation des déséquilibres de l'économie portugaise entre 1980 et 1983 a conduit le gouvernement à mettre en œuvre, à la mi-1983, un programme conjoncturel d'austérité afin de réduire le déficit de la balance des opérations courantes et le besoin de financement du secteur public. En 1982, l'inflation atteignait, en taux annuel, 20 % environ, le déficit de la balance courante 3,26 milliards de dollars (13 1/4 % du PIB) et le déficit des administrations publiques représentait 11 1/4 % du PIB. Entre 1979 et 1982, la dette extérieure du Portugal a presque doublé, passant de 7,3 à 13,7 milliards de dollars et elle a atteint, au deuxième trimestre de 1983, 14,6 milliards.

Les principaux objectifs du programme de politique économique restrictive annoncé en juin 1983 étaient les suivants : une réduction du déficit des opérations courantes à 2 milliards de dollars en 1983 et à 1,25 milliard en 1984 (6 % du PIB), une limitation du recours à l'endettement extérieur à un maximum de 15 milliards de dollars fin 1984, une baisse du déficit public à 10 % du PIB en 1983 et à 7 1/4 % en 1984, un freinage du crédit intérieur à 29,7 % en 1983 et à 22,6 % en 1984. Ce programme dit « d'urgence » a eu des répercussions immédiates sur l'activité économique : la croissance est devenue négative après avoir atteint 2,7 % par an en moyenne de 1980 à 1982 ; le chômage s'est élevé à plus de 9 % fin 1983 et le

déficit des opérations courantes a diminué pour ne plus représenter que 0,3 milliard de dollars au second semestre 1983 contre 1,4 milliard au premier ; le besoin de financement des administrations publiques a lui aussi été fortement réduit en 1983, tombant à 8,6 % du PIB. L'inflation a toutefois continué à s'accroître, la hausse des prix au détail atteignant 25 1/2 % en 1983.

Pour les autorités portugaises, il s'agit maintenant de consolider ces résultats, l'expérience passée ayant montré que des mesures correctives de courte durée sont insuffisantes pour pallier les déséquilibres structurels sous-jacents de l'économie. C'est pourquoi le gouvernement a associé à son programme d'urgence un « programme de redressement économique et financier » visant à réformer le système financier et à améliorer la gestion des entreprises publiques, ainsi qu'un programme de modernisation d'une durée de quatre ans. Entre-temps, il faut cependant qu'il maintienne l'orientation des politiques budgétaire et monétaire pour éviter une surchauffe de l'économie et pour ne pas voir, une fois encore, ses efforts annihilés par les faiblesses structurelles sous-jacentes.

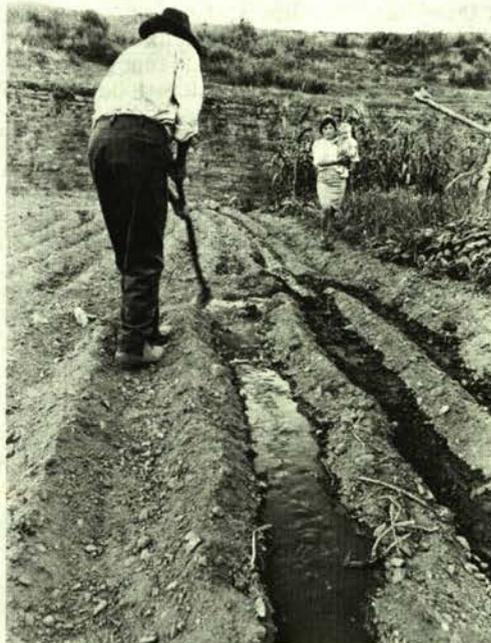
Ces problèmes, qui remontent au début des années 70, sont dus à une série de chocs exogènes subis par une économie relativement archaïque. D'abord, la hausse des prix du pétrole, ensuite la décolonisation, qui a entraîné le retour de quelque 700 000 Portugais des anciennes colonies, enfin le second choc pétrolier. Si le niveau de la croissance et de l'activité a été relativement élevé au cours des six années de 1977 à 1982, le pays a dû faire face à de plus en plus de déséquilibres de nature structurelle, en particulier les déficits de la balance des opérations courantes et du

budget de l'État. Le chômage est devenu un problème au milieu des années 70 lorsque, en raison de l'arrivée soudaine sur le marché du travail des résidents des anciennes colonies, il est passé de 2 % (en 1974) à 7 1/2 % (en 1977). Par la suite, le taux de chômage semble être resté relativement stable aux alentours de 8 %, mais ce chiffre n'est pas vraiment significatif. En effet, le sous-emploi déguisé est considérable, surtout dans le vaste secteur agricole. En outre, les fonctionnaires rapatriés des colonies ont en grande partie été intégrés dans l'administration, tandis que les entreprises, en particulier les entreprises publiques, ont été contraintes de maintenir des effectifs en surnombre.

L'inflation, qui était déjà relativement forte au Portugal au début des années 70, s'est accélérée à partir de 1974. Les prix à la consommation ont augmenté de 25 % en 1974-75, alors que leur taux annuel moyen de hausse avait été de 8 1/2 % au cours des cinq années précédentes. Mais il y a plus grave : à la différence de ce qui s'est passé dans d'autres pays de l'OCDE, la hausse des prix ne s'est guère modérée par la suite, restant proche de 22 % en moyenne de 1976 à 1983. L'inflation tient pour beaucoup à l'évolution des coûts salariaux mais aussi à la dépréciation glissante de l'escudo qui a exacerbé la hausse des prix à l'importation. La dépendance du Portugal à l'égard des importations d'énergie et de produits alimentaires rend l'économie très vulnérable à l'inflation importée. La politique de dépréciation de la monnaie nationale a été mise en œuvre à partir de 1976 et le taux de change effectif de l'escudo a baissé de 15 % par an en moyenne de la fin 1975 à la fin 1983.

Les prix sont encore très largement réglementés, le contrôle étant plus ou moins strict — allant de la fixation rigide par les autorités du prix de certains produits essentiels (avec, souvent, des subventions importantes) à un régime de prix libres. Entre ces deux extrêmes, on trouve des régimes selon lesquels les entreprises doivent obtenir l'accord des pouvoirs publics pour augmenter leurs prix ou simplement communiquer à l'administration les hausses prévues. Les autorités espèrent parvenir à libéraliser le contrôle des prix mais elles n'ont encore annoncé aucune réforme de fond. Cela étant, l'assouplissement progressif de la réglementation des prix est une des raisons qui expliquent les très fortes hausses de prix observées fin 1983 et début 1984.

L'une des principales contraintes qui pèsent sur l'économie portugaise tient au déficit toujours récurrent de la balance des paiements. Avant 1974, la balance courante était traditionnellement en équilibre, sinon en léger excédent, mais depuis elle a été, la plupart du temps, en déficit — déficit qui en 1977 a atteint 1,5 milliard de dollars, ce qui a amené les autorités à resserrer leur politique économique. La balance courante a retrouvé une situation d'équilibre en 1979, mais à partir de 1980 le redressement de l'activité économique



Des conditions naturelles peu favorables expliquent en partie les performances médiocres de l'agriculture portugaise.

intérieure et le deuxième choc pétrolier l'ont de nouveau ramenée en déficit.

Une des raisons qui expliquent le déficit de la balance des paiements du Portugal est la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre, qui ont augmenté plus rapidement que chez les principaux partenaires commerciaux. Pour y remédier, on a décidé de laisser l'escudo se déprécier selon un système à crémaillère mais cela n'a que partiellement compensé la hausse des coûts relatifs. En tout état de cause, la détérioration de la position concurrentielle de l'industrie portugaise n'est qu'un des facteurs dans l'aggravation du déficit commercial. La composition des échanges du Portugal rend l'économie très vulnérable aux modifications de la demande et des prix. Le pays est presque totalement tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en énergie et, en 1981, le déficit énergétique représentait 37 % du déficit global, contre 14 % en 1972. Le déficit chronique du secteur agro-alimentaire s'est aussi aggravé, sa part dans le déficit global passant de 15 % en 1972 à 19 % en 1981.

Au total, l'agriculture est le secteur de l'économie portugaise qui a obtenu les moins bons résultats ces dernières années. Au début des années 70, elle employait 32 % de la population et représentait 17 % du PIB. Au cours de la décennie écoulée, la situation s'est fortement détériorée : en 1980-81, l'agriculture employait encore 27 % de la population active mais ne représentait plus que 8,5 % du PIB. Les performances médiocres de l'agriculture portugaise tiennent à tout un ensemble de facteurs — conditions naturelles peu favorables, mauvaise utilisation des terres, des engrais et des machines, insuffisance des infrastructures, important nombre de petites exploitations au nord et au centre du pays.

Autre contrainte pour l'économie portugaise : le secteur public. Il a pris une

ampleur considérable depuis le changement de régime en 1974, en raison à la fois de l'extension des services sociaux et du système de l'enseignement et de la création d'un vaste secteur industriel nationalisé. Le secteur public, qui en 1973 avait un solde créditeur, est devenu fortement débiteur ; la dette publique est passée de l'équivalent de 19,2 % du PIB en 1973 à 55,3 % en 1982. En 1977, le secteur manufacturier nationalisé (y compris toutes les entreprises dans lesquelles l'État a une participation de 50 % du capital au moins) représentait, d'après les estimations, 16 % du PIB, 31,5 % des investissements, 17 % des rémunérations et 8 % de l'emploi. Les entreprises publiques sont, en termes relatifs, fortement capitalistiques et leur situation financière s'est nettement dégradée par suite de l'augmentation de leurs dépenses d'investissement et de la forte progression des coûts de main-d'œuvre et des charges financières. Certaines d'entre elles ont été contraintes de limiter l'augmentation de leurs tarifs, de sorte que leur besoin de financement et leur endettement s'est accru de façon continue. Fin 1981, cet endettement s'élevait au total à 12,5 milliards de dollars, dont 62 % à court terme et la moitié environ vis-à-vis de l'extérieur. Au premier trimestre 1983, leur endettement extérieur atteignait au total 8 milliards de dollars, soit 56 % de la dette extérieure du Portugal.

Les perspectives pour l'avenir immédiat font apparaître un taux de croissance négatif de l'économie portugaise en 1984. Le chômage pourrait continuer à s'aggraver, mais le solde de la balance commerciale devrait s'améliorer, entraînant une diminution du déficit des opérations courantes qui, selon les prévisions, sera ramené à 1,3 milliard de dollars pour l'année en cours. En ce qui concerne l'inflation, l'effet des politiques restrictives suivies par les autorités pourra se faire sentir moins rapidement et l'on prévoit qu'en 1984 la hausse des prix à la consommation sera de 27 %, ce qui représente tout de même un ralentissement du taux d'augmentation annuel (40 % au second semestre 1983, 20 % en 1984).

Obtenir un ralentissement durable de l'inflation doit rester l'une des priorités des autorités portugaises. Dans le même temps, pour conserver en équilibre le solde de la balance extérieure et pour stabiliser le taux de change de l'escudo (préalable indispensable à la maîtrise des pressions inflationnistes), il faut moderniser de fond en comble le système productif, en particulier le secteur agricole. Des mesures structurelles radicales doivent être prises pour réduire la dépendance extérieure du Portugal à l'égard des produits essentiels et pour améliorer la compétitivité de ses exportations. En attendant, une politique économique restrictive doit être maintenue ; elle a déjà permis d'enregistrer des résultats prometteurs et ces résultats doivent être consolidés. L'attention doit maintenant se porter sur la stratégie à moyen terme : les réformes proposées par les autorités en matière de restructuration

industrielle et de modernisation de l'agriculture doivent être mises en œuvre aussi rapidement que possible.

LA TURQUIE

L'adoption, en janvier 1980, d'un programme de stabilisation économique a entraîné une nette modification des résultats de l'économie turque au cours des trois années suivantes. En 1982, le déficit de la balance courante avait été ramené à un peu plus de 1 milliard de dollars, contre 3,2 milliards en 1980. L'inflation, qui avait atteint le taux record de 130 % (taux annuel) au cours des premiers mois de 1980, n'était plus que de 25 % environ fin 1982. La croissance économique s'est accélérée pour atteindre 4,2 % en 1981 et 4,4 % en 1982 alors qu'en 1980 elle avait enregistré un taux négatif de 1,1 %. En outre, le déficit budgétaire a été réduit. Un seul mauvais point : le chômage. Il a atteint 18,2 % en 1982, soit 15,4 % en moyenne pour la période 1978-1982 contre 12,2 % de 1973 à 1977.

En 1983, toutefois, l'économie de la Turquie n'a pas été à la hauteur des attentes et une certaine inversion a été notée dans les résultats. Le taux de croissance est tombé à un peu plus de 3 %, l'inflation s'est de nouveau accélérée pour s'établir autour de 40 % à la fin de l'année et le déficit des opérations courantes s'est aggravé, passant à 2,1 milliards de dollars. Cette évolution a amené le nouveau gouvernement, qui avait pris ses fonctions en novembre 1983, à mettre en place une nouvelle stratégie économique destinée à atténuer les pressions inflationnistes et à

Objectif du gouvernement turc : une intégration plus poussée dans l'économie mondiale. Ci-dessous : le port d'Izmir.



redresser la balance des paiements par un resserrement des politiques budgétaire et monétaire. Plus important encore : la nouvelle administration a décidé d'accroître le degré d'ouverture de l'économie turque et d'accélérer la libéralisation des régimes applicables aux échanges et aux opérations en devises, en partant de l'idée qu'une croissance soutenue n'est possible à moyen terme que si l'industrie nationale est exposée aux forces du marché et à la concurrence internationale.

Le nouveau programme des pouvoirs publics est très différent de ce que l'on a connu jusqu'à présent. En effet, dans le passé, l'économie turque était soumise à des interventions directes de tous les niveaux de l'administration, l'Etat jouait un rôle moteur dans le processus d'industrialisation et les gouvernements successifs avaient adopté une attitude de repli afin de protéger l'économie nationale de la concurrence étrangère. L'objectif est maintenant de parvenir à une intégration plus poussée dans l'économie mondiale.

Premier pas dans cette direction : l'amélioration de l'efficacité des procédures du gouvernement et de l'administration. Le second : la suppression d'une grande partie des restrictions à l'importation, à l'exception de quelques-unes (sur les armes, les médicaments et certains produits agricoles). Certains biens de consommation durables, considérés comme des articles de luxe, sont encore assujettis à des surtaxes dont l'objet est d'assurer une protection temporaire et limitée aux industries nationales. Troisième grand axe de la nouvelle stratégie : la libéralisation du contrôle des changes. Les résidents turcs peuvent maintenant emporter, lors de voyages à l'étranger, l'équivalent de 3 000 dollars en devises, et ils peuvent investir à l'étranger. Quant aux étrangers, ils peuvent investir

librement dans l'immobilier, et les non-résidents, comme les résidents, peuvent ouvrir des comptes en devises. Ces mesures ne vont pas sans risques, mais, malgré la faiblesse des réserves de devises convertibles de la Turquie (l'équivalent de moins de deux mois d'importations), la réputation de solvabilité du pays s'améliore rapidement.

Les incitations fiscales et financières à l'exportation sont toujours en vigueur mais elles sont considérées comme temporaires, en attendant un redressement des exportations (qui ont été stationnaires en 1983 en raison de la faiblesse de la demande sur les marchés d'exportation traditionnels de la Turquie au Moyen-Orient). Les abattements fiscaux sur les exportations représentent à l'heure actuelle de 5 à 30 % de la valeur fob mais les pouvoirs publics entendent les réduire considérablement d'ici au mois de septembre. Les autorités sont favorables à une approche davantage axée sur le marché afin de stimuler les exportations et elles encouragent la création de sociétés commerciales puissantes et diversifiées au côté des nombreux petits exportateurs traditionnels. Elles s'attachent en outre à reconquérir et à développer, par des accords bilatéraux, les parts de marché au Moyen-Orient et dans les pays de l'Est.

Autre gros problème auquel l'administration a commencé à s'attaquer : le coût des subventions et des transferts aux entreprises d'Etat. Même si toutes les entreprises d'Etat ne fonctionnent pas à perte, la plupart d'entre elles souffrent encore d'une faible productivité et d'une mauvaise gestion. Les prix du pétrole et de l'électricité ont été relevés et la subvention sur les engrais a été considérablement réduite pour essayer de limiter l'hémorragie de ressources financières à destination des entreprises du secteur public. Les autorités ont non seulement l'intention d'améliorer les résultats économiques de ces entreprises, mais aussi de placer auprès du public des actions de certaines des plus rentables d'entre elles.

Dans le même temps, l'impôt sur les bénéfices applicable aux entreprises du secteur privé a été réduit. Cette mesure entre dans un ensemble d'avantages fiscaux octroyés en 1984 par le gouvernement et parmi lesquels figurent un abaissement du taux de l'impôt sur le revenu, une réduction de l'impôt à la source sur les intérêts perçus, qui est passé de 20 à 10 %, et une baisse de l'impôt sur les opérations bancaires et les assurances qui a été ramené de 15 à 3 %. Compte tenu de ces réductions d'impôts (qui pourraient être partiellement compensées par un relèvement de certains impôts sur la dépense), il est peu probable que le déficit budgétaire diminue en 1984.

La principale préoccupation du nouveau gouvernement est de maîtriser les pressions inflationnistes, préalable indispensable pour retrouver des taux de croissance économique plus élevés et donc permettre une augmentation de l'emploi et une accélération du développement industriel et

social. Les hausses de salaires posent, cependant, un problème ; après avoir augmenté en termes réels en 1983, les taux de salaire devraient, selon les directives des pouvoirs publics, progresser de 25 % en 1984 ce qui, compte tenu des abattements fiscaux, aboutirait à une augmentation des salaires nets de 45 % environ, c'est-à-dire bien supérieure au taux d'inflation attendu. Les déficits persistants du secteur public et la faible productivité des entreprises d'État sont d'autres sources de soucis. Dans ces conditions, le taux de la hausse des prix devrait, d'après les prévisions, baisser seulement à 38 % en moyenne en 1984, tout en accusant une réduction plus sensible au cours de la seconde moitié de l'année. La croissance du PNB pourrait atteindre 4 % pendant l'année en cours. Durant la même période, le déficit commercial devrait être ramené à 3,2 milliards de dollars (de 3,5 milliards) et le déficit de la balance courante à environ 1,5 milliard.

A plus long terme, la reprise de la croissance nécessitera aussi d'importants ajustements structurels dans le secteur public. Au cours des années 70, l'épargne privée avait été insuffisante pour financer à la fois les investissements du secteur privé et l'accroissement des besoins de financement du secteur public, ce qui avait entraîné un déficit insoutenable de la balance des paiements courants. Si la réduction du déficit public et du déficit de la balance des paiements obtenue depuis 1980 a rendu plus stable la situation de l'économie turque, cela n'a pu se faire qu'au prix d'une diminution de l'épargne et de l'investissement privés par rapport à la production, ce qui, à son tour, a eu des conséquences négatives pour la productivité et la croissance.

Comme il est important que la Turquie s'ouvre au commerce mondial et à la division internationale du travail, il est essentiel qu'elle accroisse ses exportations de biens et services, à la fois pour financer les importations nécessaires et pour attirer des capitaux privés. C'est pourquoi les autorités doivent s'attacher à maintenir un taux de change compétitif, à lever les obstacles administratifs à l'exportation et à offrir aux exportateurs des moyens de financement. Dans le même temps, il faut mettre en oeuvre des politiques industrielles visant à encourager la modernisation, à récompenser l'initiative et l'innovation, et à mettre un terme à l'habitude qu'ont les entreprises de s'adresser à l'État pour qu'il les guide dans leurs décisions et leur apporte une aide financière. Le rythme de la croissance et du développement dépendra aussi de l'aptitude de la Turquie à attirer des investissements directs étrangers ; si les récentes mesures de libéralisation n'aboutissent pas à une augmentation des entrées de capitaux, qui jusqu'à maintenant ont été relativement faibles, il faudra sans doute intensifier les efforts pour améliorer le régime juridique et les dispositions matérielles applicables à l'investissement étranger et accroître les importations de savoir-faire technique et commercial.

Nouvelles publications de l'OCDE

ECONOMIE

REVUE ECONOMIQUE DE L'OCDE N°2 - Printemps 1984 (mai 1984)

Quelle est l'influence de déficits budgétaires persistants et d'une politique monétaire restrictive sur l'efficacité de la politique budgétaire ? Comment les impulsions financières sont-elles transmises d'un pays à l'autre sous un régime de taux de change flottants ? Comment les entreprises japonaises réagissent-elles aux mesures de restriction de leurs exportations ? Sur quelles bases théoriques s'appuient à l'heure actuelle les modèles économétriques nationaux et comment ces modèles varient-ils d'un pays à l'autre ? Les comptes nationaux donnent-ils une fausse idée des réactions des consommateurs à une baisse de l'inflation ? Les membres du département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE communiquent, dans une perspective nationale, leur analyse de tous ces sujets dans ce numéro de la Revue économique de l'OCDE.

(13 84 01 2) ISBN 92-64-22578-1 184 pages

e numéro :

F75.00 £7.50 US\$15.00 DM33.00

(13 00 00 2) ISSN 0255-0830 Abonnement 1984 : (N°2 printemps et N°3 automne)

F125.00 £12.50 US\$25.00 DM56.00

PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'OCDE : N°35 juillet 1984 (juin 1984)

Voir page 30

(12 84 35 2) ISBN 92-64-22584-6 180 pages

Le numéro :

F55.00 £5.50 US\$12.00 DM24.00

(12 00 00 2) ISSN 0304-3274 Abonnement 1984 2 numéros (N°35 juillet et N°36 décembre)

F110.00 £11.00 US\$22.00 DM48.00

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE - Série 1983-1984

ESPAGNE (mai 1984)

(10 84 24 2) ISBN 92-64-22580-3 86 pages

TURQUIE (mai 1984)

(10 84 27 2) ISBN 92-64-22575-7 84 pages

Chaque étude :

F20.00 £2.00 US\$5.00 DM9.00

(10 00 00 2) ISSN 0304-3363 Abonnement à la série 1983-1984 (20 à 24 études à paraître) :

F340.00 £34.00 US\$75.00 DM150.00

ENERGIE

"AIE" (Agence internationale de l'énergie)

ANNUAL OIL MARKET REPORT - 1983

(avril 1984) Publié en anglais seulement.

(61 84 06 1) ISBN 92-64-12577-9 28 pages

F35.00 £3.50 US\$7.00 DM18.00

"AEN" (Agence pour l'énergie nucléaire)

EVACUATION DES DECHETS DE HAUTE ACTIVITE SOUS LES FONDS MARINS. Rapport sur l'état d'avancement du programme coordonné de recherches de l'AEN (mai 1984)

(66 84 03 2) ISBN 92-64-22576-5 240 pages

F140.00 £14.00 US\$28.00 DM62.00

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

L'EXTENSION DU CHOMAGE : UN DEFI POUR LA POLITIQUE DE GARANTIE DE RESOURCES (juin 1984)

(81 84 03 2) ISBN 92-64-22561-7 264 pages

F100.00 £10.00 US\$20.00 DM44.00

ENTREPRISES D'INTERET COLLECTIF ET CREATION D'EMPLOIS - Initiatives locales de création d'emplois (mai 1984)

(81 84 05 2) ISBN 92-64-22569-2 78 pages

F45.00 £4.50 US\$9.00 DM23.00

L'EMPLOI ET LE CHOMAGE DES FEMMES DANS LES PAYS DE L'OCDE par Liba Paukert (avril 1984)

(81 84 06 2) ISBN 92-64-22570-6 94 pages

F56.00 £5.60 US\$11.00 DM25.00

L'AJUSTEMENT POSITIF DANS LES POLITIQUES SOCIALES ET DE MAIN-D'OEUVRE par R.A. Jenness (avril 1984)

(81 84 04 2) ISBN 92-64-22564-1 102 pages

F75.00 £7.50 US\$15.00 DM33.00

AFFAIRES FINANCIERES ET FISCALES

DEPENSES FISCALES : PROBLEMES ET PRACTIQUES SUIVIES PAR LES PAYS (juin 1984)

(23 84 02 2) ISBN 92-64-22589-7 96 pages

F60.00 £6.00 US\$12.00 DM27.00

Etudes fiscales de l'OCDE

ELASTICITE DE L'IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES ECHEANT A L'ADMINISTRATION CENTRALE. Un rapport du comité des affaires fiscales (mai 1984)

(23 84 01 2) ISBN 92-64-22571-4 52 pages

F38.00 £3.80 US\$7.50 DM19.00

POLITIQUE A L'EGARD DES CONSOMMATEURS

RAPPORTS ANNUELS SUR LA POLITIQUE A L'EGARD DES CONSOMMATEURS DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE - 1982 (avril 1984)

(24 84 02 2) ISBN 92-64-22580-9 110 pages

F60.00 £6.00 US\$12.00 DM27.00

AGRICULTURE

ECHANGES AGRICOLES AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (juin 1984)

(51 84 02 2) ISBN 92-64-22579-X 134 pages

F56.00 £5.60 US\$11.00 DM25.00

TRANSPORTS - TOURISME

"CEMT" (Conférence européenne des ministres des transports)

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DES PRESTATIONS DANS LES TRANSPORTS EN 1980. Rapport statistique sur les accidents de la route en 1981. Volume II - 28ème rapport annuel de la CEMT (mai 1984)

(75 84 01 2) ISBN 92-821-2086-4 98 pages

F50.00 £5.00 US\$10.00 DM25.00

INFORMATION GENERALE

ACTIVITES DE L'OCDE EN 1983. Rapport du Secrétaire général (mai 1984)

(03 84 01 2) ISBN 92-64-22582-X 124 pages

F45.00 £4.50 US\$9.00 DM22.00

STATISTIQUES

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION - Sources et méthodes et statistiques rétrospectives. Numéro hors série, mars 1984. Principaux indicateurs économiques (mai 1984) bilingue

(31 84 20 3) ISBN 92-64-02545-6 144 pages

F95.00 £9.50 US\$19.00 DM42.00

BILANS ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT 1971/1982 (avril 1984) bilingue

(61 84 05 3) ISBN 92-64-02543-X 376 pages

F150.00 £15.00 US\$30.00 DM67.00

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU PETROLE. Quatrième trimestre 1983 - N°1/1984 (avril 1984) bilingue

(60 84 01 3) 324 pages

Le numéro :

F150.00 £15.00 US\$30.00 DM65.00

(60 00 00 3) ISSN 0378-6536 Abonnement 1984 :

F450.00 £45.00 US\$95.00 DM200.00

STATISTIQUES DES STRUCTURES INDUSTRIELLES - 1982 (avril 1984) bilingue

(70 84 01 3) ISBN 92-64-02544-8 128 pages

F70.00 £7.00 US\$14.00 DM31.00

INDICATEURS DES ACTIVITES INDUSTRIELLES N°1-1984 (avril 1984) bilingue

(37 84 01 3) 124 pages

Le numéro :

F40.00 £4.00 US\$9.00 DM20.00

(37 00 00 3) ISSN 0250-4278 Abonnement 1984 :

F140.00 £14.00 US\$30.00 DM62.00

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4^o Piso,
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIE

Australia and New Zealand Book Co. Pty. Ltd.,
10, Aquatic Drive, Frenchs Forest, N.S.W. 2086
(P.O.B. 459) Brookvale, N.S.W. 2100
Tél. (02) 452.44.11

AUTRICHE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse, 5300 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 21.60.45
Agent local :
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1
Tél. 52.22.35

BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE
avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. 02/538.51.69

BRÉSIL

Mestre Jou S.A.,
Rua Guaipá 518, Caixa Postal 24090,
05089 Sao Paulo 10 Tél. 261.1920
Rua Senador Dantas 19 s/205-6,
Rio de Janeiro - G.B. Tél. 232.07.32

CANADA

Renouf Publishing Company Limited,
2182 St. Catherine Street West,
Montréal, Québec H3H 1M7.
Tél. (514) 937.3519
Ottawa, Ont. K1P 5A6, 61 Sparks Street

CORÉE

Pan Korea Book Corporation
P.O. Box n° 101, Kwangwhamun, Séoul.
Tél. 72.7369

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service,
35, Nørre Søgade, DK 1370 København K
Tél. +45.1.12.85.70

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid 1
Tél. 275.46.55/276.02.53
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,
Barcelone 7. Tél. 317.53.08/317.53.58

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center,
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave. N.W.,
Washington, D.C. 20006 - 4582
Tél. (202) 724.1857

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10.
Tél. 65.11.22

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal, F75775 Paris Cedex 16.
Tél. (1) 524.81.67
Principal correspondant :
Librairie de l'Université,
13602 Aix-en-Provence. Tél. (42) 26.18.08

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28, rue du Stade, Athènes 132. Tél. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Publications/Sales Section,
Baskerville House, 2nd floor,
22 Ice House Street

INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi 1. Tél. 45896
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street, Dublin 1
Tél. 744835-749677

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik. Tél. 13133/14281/11936

INDONÉSIE

Pdin Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta.
Tél. 583467

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze.
Tél. 579751/584468
Via Bartolini 29, 20155 Milano. Tél. 365083
Sub-depositari :
Ugo Tassi Via A. Farnese 28,
00192 Roma Tél. 310590
Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma
Tél. 6794628

Costantino Ercolano Via Generale Orsini 46,
80132 Napoli Tél. 405210
Libreria Hœpli,
Via Hœpli 5, 20121 Milano. Tél. 865446
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio "Aeiou"
Via Meravigli 16, 20123 Milano. Tél. 807679
Libreria Zanichelli Piazza Galvani 1/A,
40124 Bologna Tél. 237389
Libreria Lattes,
Via Garibaldi 3, 10122 Torino. Tél. 519274
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata
dalle migliori librerie nelle città più importanti.

JAPON

OECD Publications and Information Center,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, Tokyo 107. Tél. 586.2016

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut. Tél. 354429-344425

MALAISIE

University of Malaya Co-operative
Bookshop Ltd., P.O. Box 1127,
Jalan Pantai Baru, Kuala Lumpur.
Tél. 51425, 54058, 54361

NORVÈGE

J.G. Tanum A/S, Karl Johansgate 43
P.O. Box 1177 Sentrum, Oslo 1.
Tél. (02) 80.12.60

NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland
Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail, Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3.
Tél. 66839

PAYS-BAS

Staatsuitgeverij Verzendboekhandel
Chr. Plantijnstraat 1 Postbus 20014
2500 EA S-Gravenhage. Tél. 070.789911
Voor bestellingen. Tél. 070.789208

PHILIPPINES

National Book Store, Inc.
Library Services Division,
P.O. Box 1934, Manila,
Tél. N° 49.43.06 à 09, 40.53.45, 49.45.12

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.
Tél. 360582/3

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
P.O.B. 276, London SW8 5DT
Tél. (01) 622.3316, ou
49 High Holborn
London WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : Belfast, Birmingham,
Bristol, Edinburgh, Manchester.

SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd
Pei-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road N° 02-06
Singapore 1953. Tél. 2831786, 2831798

SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16 356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12,
DS Stockholm. Tél. (08) 23.89.00
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 13004, S104 25 Stockholm
Tél. 08/54.12.00

SUISSE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Allemagne). Tél. (0228) 21.60.45
Agent local :
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 Genève 11.
Tél. (022) 31.89.50

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec.2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. 391-7396/391.7397

THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd.,
1715 Rama IV Rd.,
Samyarn Bangkok 5. Tél. 2511630

TURQUIE

Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvari No. 191/Kat. 21
Kavaklidere/Ankara Tél. 17.02.66
Dolmabahce Cad. No: 29
Besiktas/Istanbul Tél. 60.71.88

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106.
Tél. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,
P.O.B. 36, Beograd. Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75775 Paris Cedex 16.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pays Membres :

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à Statut spécial :

Yougoslavie

